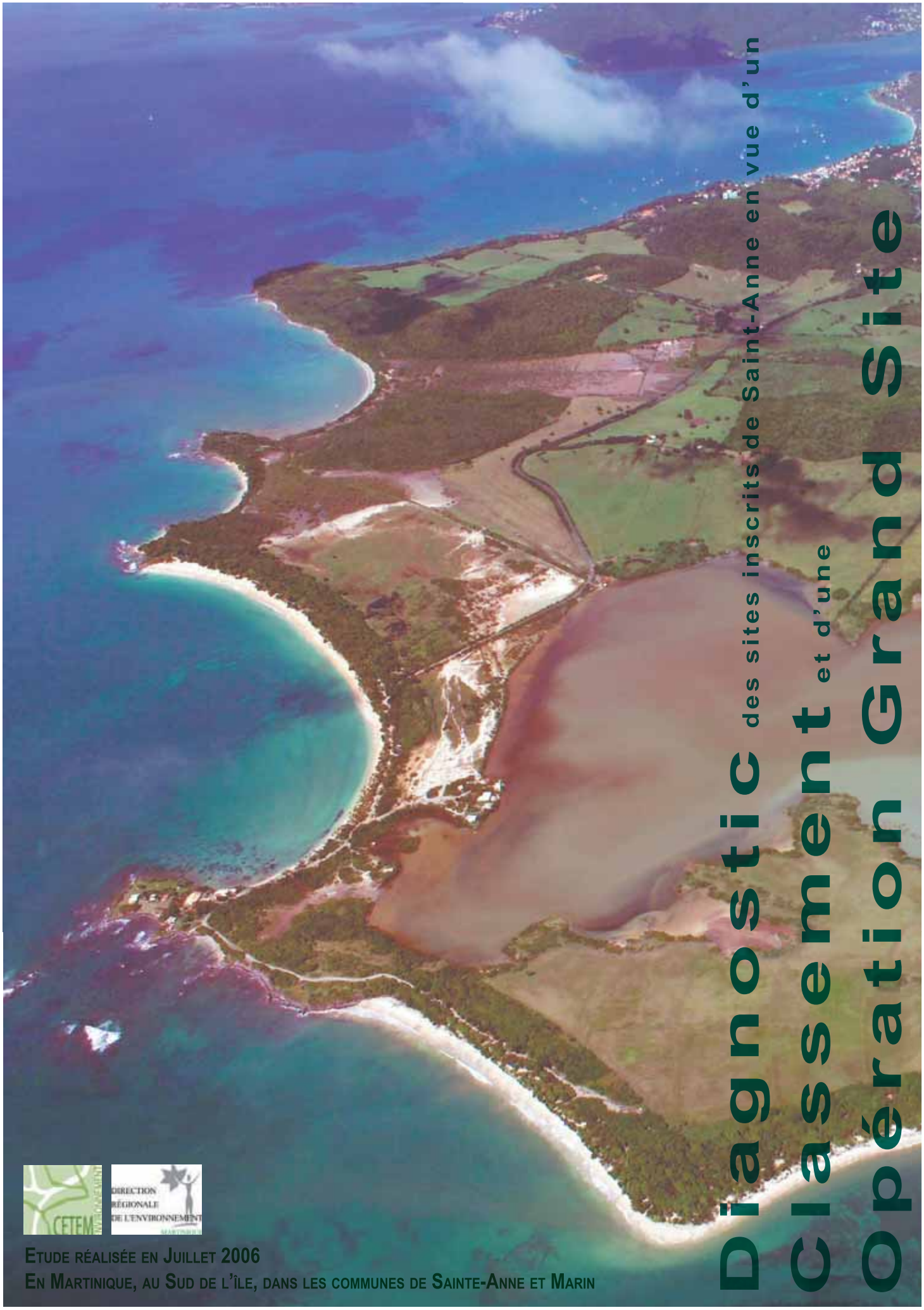

Diagnostic des sites inscrits de Saint-Anne en vue d'un Classement et d'une Opération Grand Site

CETEM ENVIRONNEMENT

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT MARTINIQUE

Etude réalisée en Juillet 2006

En Martinique, au Sud de l'île, dans les communes de Sainte-Anne et Marin

La plage des Salines

«...Nous ne sommes plus aujourd'hui dans la configuration ville-campagne, qui ordonnance traditionnellement notre propos, mais dans une configuration de «l'urbain généralisé». Villes et campagnes ne sont que des cas particuliers d'une situation où les établissements humains sont simplement disposés de différentes manières sur le territoire. Car la logique de la disposition des établissements humains sur le territoire n'est pas définissable par la logique auréolaire, de zoning. Nous sommes au contraire dans une configuration de réseaux enchevêtrés, avec des friches interstitielles et toutes sortes de choses. Voilà le commun de notre temps. Et c'est là-dessus qu'il y a à apprendre à voir et à apprendre à transformer, ce qui est le propre du travail de paysagiste».

Jean-Pierre LE DANTEC

Forêt domaniale du Cap Macré

Table des matières

Préambule 7

Contexte et Objectifs 7

PHASE 1 : DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE 11

I. Analyse réglementaire 13

I.1 Les outils de protection : définitions et vulgarisation des termes 13

I.2 Les sites classés 13

I.3 les outils de protection en place 15

I.4 Hiérarchisation des protections et lecture réglementaire de la zone d'étude : 17

I.5 Synthèse des ZNIEFF à proximité ou incluses dans la zone d'étude (Source DIREN) 25

II. Qu'est ce que le Paysage 27

III. Analyse physique et biologique ou comment «voir le paysage» 29

III.1 Le climat 29

III.2 Relief et hydrographie, des mornes qui rythment le territoire 29

III.3 La sole agricole du territoire 31

III.4 Végétation, de la mangrove aux boisements 33

IV. Pratiques et usages ou comment «lire le paysage» 37

IV.1 Evolution des cultures, histoire 37

IV.2 Patrimoine existant 37

IV.3 Réseaux viaires, quartiers et sentiers 39

IV.4 Fréquentation, tourisme, usages des lieux 39

IV.5 Projets 39

V. Structure du paysage 43

VI. Analyse sensible, ou comment «percevoir le paysage» 43

VI.1 Les entités paysagères 45

VI.2 Lexique paysager 45

VI. Enjeu d'évolution et de préservation 65

PHASE 2 : DEFINITION DU PERIMETRE 67

I. Mise en cohérence des limites 69

I.1. Morne et Anse Caritan, Morne des Amériques 75

I.2. Morne Beauregard et Croix des Salines 77

I.3.Cap Chevalier 79

I.4. Fond Repos 81

I.5. Quartier Macabou Grande Savane 83

L'Anse des Salines, un jour de faible fréquentation

Visiteurs et pique-nique au Cap Macré

Présence de déchets dans des zones de mangrove

Plage de l'Anse Meunier

Préambule

La loi du 2 mai 1930 vise à la **protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque**. Deux mesures distinctes peuvent être adoptées, il s'agit de l'inscription et du classement.

L'inscription d'un site permet de préserver un paysage en y soumettant toute modification ou travaux à l'examen de l'Architecte des Bâtiments de France. Ce statut rend possible une évolution de qualité pour des espaces étendus, mais reste limité en terme de protection. Cette mesure est souvent provisoire et préalable à un classement.

Le classement place l'évolution d'un monument naturel ou d'un site sous la responsabilité de l'Etat, quelle que soit son étendue. Il s'agit d'une mesure de protection forte. En outre, l'autorisation du ministre chargé de l'environnement est obligatoire pour entreprendre des travaux susceptibles de détruire ou de modifier l'état ou l'aspect des lieux.

A ce jour, il y a environ 5 100 sites inscrits et 2 700 sites classés en France. La Martinique possède à ce jour 3 sites classés : les versants nord-ouest de la montagne Pelée, la presqu'île de la Caravelle, et les mornes de la pointe du Diamant et le rocher du Diamant.

La commune de Sainte-Anne quant à elle possède 5 sites inscrits :

- le Piton Crève-Cœur ;
- le Cul de Sac Ferré (en partie sur la commune de Marin également);
- la zone des Caps ;
- la baie des Anglais ;
- la savane des Pétrifications.

L'inscription de ces sites s'est faite entre 1980 et 1988. Aujourd'hui, la commune de Sainte Anne envisage de lancer une Opération Grand Site (OGS). A cet effet, il est nécessaire de réaliser au préalable un diagnostic précis de la zone pour en déterminer le périmètre pouvant être classé, puis faire l'objet d'une Opération Grand Site.

Une Opération Grand Site vise à accueillir les visiteurs dans des lieux et paysages emblématiques préservés et à permettre aux habitants de vivre un tourisme respectueux du site et d'eux-mêmes.

A cet effet, la DIREN a lancé une étude de « **Diagnostic des sites inscrits de Sainte-Anne en vue d'un classement et d'une Opération Grand Site** ». Cette étude est réalisée par le bureau d'études CETEM Environnement.

La zone d'étude comprend les sites inscrits suivants : le Cul de Sac Ferré, la zone des Caps, la baie des Anglais et la savane des Pétrifications.

Contexte et Objectifs

LE CONTEXTE :

Etat des lieux :

Les quatre sites inscrits de l'étude comporte des éléments paysagers communs : il s'agit en effet de paysages similaires composés de milieux littoraux naturels. Les plages de sables blancs et leur végétation en font un attrait connu de tous, à l'image de la richesse des « paysages des Caraïbes ».

L'anse des salines est sans doute la plage la plus fréquentée et visitée, des résidents et des touristes. On y découvre un point de vue exceptionnel sur le rocher du diamant et le morne Larcher, ainsi qu'une plage de sable fin bordée de cocotiers *(photo présentée ci-contre)*.

D'autres plages sont moins fréquentées, car moins accessibles, mais comportent des attraits certains. Les paysages sont similaires mais se distinguent et se succèdent depuis la savane des pétrifications jusqu'au Cap Ferré. Des sentiers de randonnées permettent d'appréhender ce territoire et d'en découvrir les richesses et l'authenticité des paysages de Sainte Anne.

Des problèmes de gestion de ces espaces sont d'ores et déjà présents. Ils sont victimes de leur succès, et connaissent de larges dégradations. Compte tenu de leurs qualités paysagères et environnementales, il convient de mettre en avant ces dernières, pour une prise de conscience collective, et pour la mise en place de mesures de réhabilitation et de protection adaptées.
Deux mesures seront plus précisément détaillées dans le cadre de cette étude ; il s'agit du classement au titre des sites, et d'une Opération Grand Site.

Un consensus local fort :

De nombreuses réflexions et actions ont été entreprises sur l'espace des sites par les acteurs de l'environnement. Les collectivités locales ont souhaité une politique globale de protection environnementale.

Depuis 1995, la ville de Sainte Anne entreprend des réflexions sur son développement et sur la gestion de ses projets et de ses espaces. Cette politique a menée à l'élaboration en 2000 du Plan de Développement Durable et Solidaire (PDDS) de la ville de Sainte-Anne.

Le PDDS a défini quatre enjeux majeurs :

1. concilier la préservation du patrimoine naturel avec l'activité touristique ;
2. éviter les risques de pression foncière et de consommation anarchique de l'espace ;
3. prendre en compte les contraintes importantes en matière de gestion des sites et milieux ;
4. organiser le développement selon un projet global.

Pour poursuivre les réflexions déjà entreprises, un Agenda 21 a été élaboré en 2004. Il vise à restituer les actions du PDDS en croisant les préoccupations environnementales d'une part, avec les préoccupations économiques d'autre part. A l'issue de cette démarche concertée, un programme de 63 actions ou projets regroupés autour des six thématiques suivantes a été retenu :

1. écotourisme : faire de Sainte Anne un haut lieu de l'écologie martiniquaise ;
2. biotechnologies : ménager les ressources et promouvoir les technologies douces ;
3. aménagement : moderniser et gérer la station touristique en tenant compte des exigences écologiques
4. activités culturelles : placer la culture aux sources du développement durable ;
5. action économique et solidarité : développer l'économie pour améliorer la condition de tous ;
6. communication et éducation : pour une adhésion citoyenne au développement durable et solidaire.

Il est à noter que ces objectifs et orientations sont en accord, au plan local, avec le POS de la commune de Sainte Anne, et au plan régional, avec le Schéma d'Aménagement Régional (SAR).

Des actions ont également été entreprises pour une préservation et une meilleure gestion des espaces, tout respectant l'environnement. Ainsi, le Conservatoire est en cours d'acquisition des terres autour de l'Etang des Salines, des aménagements paysagers ont été mis en œuvre sur les sites très fréquentés de l'anse des Salines, de l'anse Michel, de la baie des Anglais, etc., des programmes de travaux de conservation ou de régénération des espèces de la forêt domaniale du littoral, etc. …

C'est donc au sein d'un fort consensus local que notre mission s'inscrit. Pour une parfaite adhésion, nous mettons en avant une démarche participative pour l'élaboration et la validation de notre étude.

Contexte de la mission

Cette mission s'inscrit dans un contexte lié au classement de sites suivant la loi du 2 Mai 1930 et à une Opération Grand Site. Il s'agit de mesures de protection qui répondent à un besoin particulier, et à des conditions réglementaires.

Le classement :

Le principal texte applicable est issu de la Loi du 2 mai 1930 codifiée au code de l'environnement (article L341 et suivants), ayant pour objet de réorganiser **la protection des monuments naturels et des sites à caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.**

Les objectifs de classement d'un site sont la protection et la conservation d'un espace naturel ou bâti, quelle que soit son étendue. Cette procédure est beaucoup utilisée dans le cadre de la **protection d'un paysage**.

Les **effets du classement** peuvent se décliner en différents points :

- Tous travaux susceptibles de modifier ou détruire l'état ou l'aspect des lieux sont interdits, sauf autorisation expresse du ministre concerné, ou du préfet pour les travaux non soumis à permis de construire et pour la modification de clôtures (après avis de l'architecte des bâtiments de France et si le préfet le juge utile de la commission départementale des sites).
- Au cas où la décision comporte des prescriptions particulières, le propriétaire est mis en demeure de mettre les lieux en conformité avec celles-ci.
- Le camping, la création de villages de vacances, l'affichage, la publicité sont interdits, sauf dérogation du ministre.
- L'emplacement du site doit être reporté au PLU. en qualité de servitude d'utilité publique opposable aux tiers.
- Les effets du classement suivent le monument naturel, en quelque main qu'il passe.

Le classement d'un site a pour objectif principal de maintenir les lieux en état et de garantir l'intégrité du site vis-à-vis d'opérations d'aménagement ou de travaux susceptibles de lui porter atteinte.

Quatre sites inscrits

Cul de sac Ferré

Zone des caps

Baie des Anglais

Savane des Petrifications

L'Opération grand Site

Une **Opération grand Site** intervient dans le cadre d'**espaces remarquables par leur paysage, leur histoire, leur identité spécifique, subissant des contraintes de fréquentation** allant jusqu'à la dégradation du site, induisant également des nuisances pour les habitants.

Pour qu'un site soit éligible auprès d'une Opération Grand Site, il doit satisfaire à 4 conditions :

- Etre un site majeur au plan national ;
- Susciter une fréquentation touristique inadaptée au site ;
- Etre protégé par un classement au titre de l'article L 314 et suivants du code de l'environnement ;
- Faire l'objet d'un consensus local pour demander une opération grand site.

Les objectifs assignés à une telle opération sont de :

- Protéger activement la qualité paysagère et naturelle du site ;
- Améliorer la qualité de la visite du site ;
- Favoriser le développement économique local.

LES OBJECTIFS DE L'ETUDE :

Les objectifs de l'étude sont de définir, à partir d'un diagnostic des zones des sites inscrits depuis la Savane des Pétrifications jusqu'au Cul de Sac Ferré, les points suivants :

1. Périmètre d'un site méritant le classement ;
2. Périmètre des sites pouvant rester inscrits et des sites inscrits « tampons » supplémentaires à créer en limite
3. Périmètre d'une zone pour l'élaboration future d'une Opération Grand Site ;
4. Plan d'actions pour l'Opération Grand Site.

Le périmètre de l'étude comprend les 4 sites inscrits suivants :

- Cul de sac Ferré
- Zone des Caps
- Baie des Anglais
- Savane de Pétrifications

La zone d'étude est présentée page précédente.

Les objectifs de l'étude sont d'établir un diagnostic paysager et environnemental de la zone d'étude, pour mettre par la suite les outils de protection adaptés, qui rendront possible une préservation du milieu et un développement harmonieux.

L'étude sera donc décomposée suivant les différentes phases suivantes :

1. Diagnostic ;
2. Définition d'un périmètre de classement ;
3. Définition d'un périmètre pour une Opération Grand Site ;
4. Plan d'actions pour une Opération Grand Site.

PHASE 1 : DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

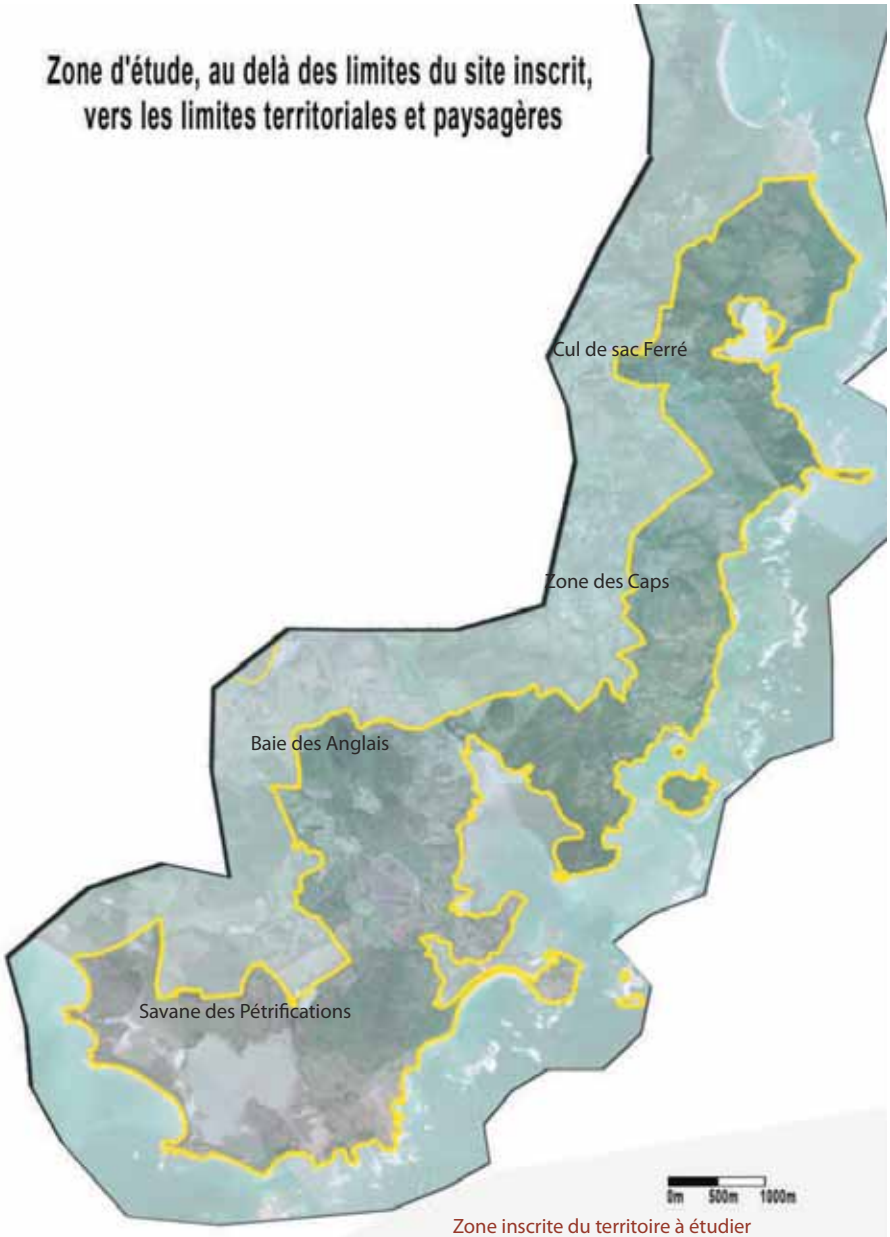

Zone inscrite du territoire à étudier

Le Cul de Sac Ferré

La zone des Caps

Les Salines et la Savane des Pétrifications

La baie des Anglais

I. Analyse réglementaire

I.1 Les outils de protection : définitions et vulgarisation des termes

Le présent paragraphe traite des différents outils de protection réglementaire. La réglementation permet en effet la mise en place de nombreux outils pour la protection d'espaces :

- **L'acquisition de terrain** : la protection des milieux est entreprise par la maîtrise foncière *(Code civil, Code rural) ;*

- **L'acte contractuel** : la signature de convention de gestion ou l'obtention de l'usage du site permet une protection des espaces naturels *(Code civil art. 1101 à 1369, et art. 1713 à 1778, Code rural art L. 451-1 à L. 451-13) ;*

- **Les Arrêtés de Protection de Biotope (APB) :** Outil réglementaire visant à protéger la nature suivant deux axes, la préservation des biotopes (ou formation naturelle nécessaire à la survie d'espèces protégées), et la protection des milieux contre des activités pouvant porter atteinte à leur équilibre biologique. Il s'agit de mesures localement applicables réglementant les activités humaines. (*Articles R211-12 à R211-14 du Code Rural) ;*

- **Les réserves de chasse et de faune sauvage** : pour la protection et la gestion du gibier, la préservation de ses habitats (Code rural art. L.222-25 et R. 222-82 à R. 222-91 ; arrêté du 30 Septembre 1991) ;

- **Réserve de pêche :** cet outil permet de favoriser la protection et la reproduction des poissons *(Code rural art. L.236-12, R. 236-91 à R236-95)*

- **L'inscription au titre des Sites :** elle vise à préserver le paysage en soumettant toute modification ou travaux à l'examen de l'Architecte des Bâtiments de France (*Loi du 2 Mai 1930) ;*

- **Le Classement** : Il vise la protection et la conservation d'un espace naturel ou bâti, quelle que soit son étendue ; Tout travaux est soumis à l'avis ministériel (*Loi du 2 Mai 1930) ;*

- **Les Z.N.I.E.F.F.** (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique) : Elle permet une bonne connaissance des espaces naturels, terrestres et marins, dont l'intérêt repose sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème. Il ne s'agit donc pas de protection à proprement parler, mais d'une démarche pour la mise en place d'outils réglementaires futurs *(Le programme ZNIEFF - circulaire n°91-71 du 14 Mai 1991 - art. 23 de la loi n°93-24 du 8 Janvier 1993) ;*

- **Le Conservatoire de l'Espace Littoral et des rivages lacustres** : par l'acquisition de portion de rivages marins ou lacustres présentant des intérêts biologiques et paysagers importants, les espaces sont protégés de toutes spéculations, notamment immobilière *(Code rural art. L243-1 à L. 243-14, R243-1 à R243-33) ;*

- **Zone ND des POS** : Conservation des milieux naturels soit en raison de leurs risques éventuels, soit en raison de leurs qualités ou de leurs intérêts (écologique, historique, paysage, etc. ...) *(Code de l'urbanisme art. L.123-1 à L.123-3 ; R123-1 à R.123-36) ;*

- **Les espaces boisés classés (EBC)** : Protection ou création de boisements : bois, forêts, parcs existants ou à créer, soumis ou non au régime forestier *(Code de l'urbanisme art. L.130-1 à L.130-6 ; R130-1 à R.130-16 ; L142-11 et R142-2) ;*

- **Parc Naturel Régional** : leur action est multiple : protection du patrimoine, contribution à l'aménagement du territoire, au développement économique, social et culturel, au développement de l'acceuil du public et de son information, à la recherche scientifique *(Code rural art. L244-1 et L. 244-2, R244-1 à R244-16) ;*

- **Réserve Naturelle :** elle permet une protection forte en terme de préservation des espèces animales, végétales, de biotopes, de formations géologiques remarquables, d'espaces ayant un intérêt scientifique *(Code rural art. L242-1 à L242-28, art. R242-1 à R. 242-49)*

- **Plan de gestion** : il s'agit d'un plan permettant de mettre en place une gestion adéquate des espaces, pour équilibrer l'intérêt socio-économique des lieux et la préservation des qualités paysagères et environnementales.

- Le **Schéma d'Aménagement Régional (SAR)** : approuvé par décret du 23/12/1998, véritable outil de planification, il fixe les orientations fondamentales en terme de développement, de mise en valeur du territoire et de protection de l'environnement, dans une stratégie de développement durable.

- Le **Schéma de Mise en valeur de la Mer (SMVM)** : approuvé par décret du 23/12/1998, c'est un outil privilégié de gestion intégrée du littoral, assurant la cohérence entre la protection du milieu et les aménagements.

De part ses multiples qualités paysagère, environnementale et historique, la presqu'île de Sainte Anne a mobilisé de nombreux acteurs pour sa protection. Ainsi, plusieurs outils réglementaires ont été mis en place. Leur nombre important ne permet pas une lecture facile au moyen d'une carte unique. C'est la raison pour laquelle, ils sont présentés au moyen de plusieurs cartes pages suivantes.

I.2 Les sites classés

Les textes applicables :

- Loi du 2 Mai 1930 modifiée, codifiée au code de l'environnement (article L341 et suivants) ayant pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites à caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.
- Décret n°69-607 du 13 Juin 1969
- Décret n°88-1124 du 15 Décembre 1988.

Champ d'application :

Les sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque

Les objectifs

Les objectifs de classement d'un site sont la protection et la conservation d'un espace naturel ou bâti, quelle que soit son étendue. Cette procédure est beaucoup utilisée dans le cadre de la protection d'un paysage.

Les effets du classement peuvent se décliner en différents points :

- Tous travaux susceptibles de modifier ou détruire l'état ou l'aspect des lieux sont interdits, sauf autorisation expresse du ministre concerné, ou du préfet pour les travaux non soumis à permis de construire et pour la modification de clôtures (après avis de l'architecte des bâtiments de France et si le préfet le juge utile de la commission départementale des sites).
- Au cas où la décision comporte des prescriptions particulières, le propriétaire est mis en demeure de mettre les lieux en conformité avec celles-ci.
- Le camping, la création de villages de vacances, l'affichage, la publicité sont interdits, sauf dérogation du ministre.
- L'emplacement du site doit être reporté au PLU. en qualité de servitude d'utilité publique opposable aux tiers.
- Les effets du classement suivent le monument naturel, en quelque main qu'il passe.

Intérêts :

Le classement d'un site a pour objectif principal de maintenir les lieux en état et de garantir l'intégrité du site vis-à-vis d'opérations d'aménagement ou de travaux susceptibles de lui porter atteinte.
Les limites :
- Des autorisations de travaux peuvent être accordées. L'administration doit mesurer l'atteinte réelle au site.
- Le classement d'un site n'est pas une mesure permettant une gestion active d'un milieu naturel.

Définition de la zone d'étude

Pour tenir compte des solidarités paysagères et environnementales, nous avons étendu le périmètre d'étude au-delà des limites des sites inscrits. En effet, cette étude doit mener à une définition précise des entités paysagères identitaires de l'espace. Pour cela, il est nécessaire de ne pas s'arrêter aux actuelles limites «réglementaires» des sites inscrits, mais d'en vérifier la cohérence au moyen d'une analyse du territoire plus vaste et de proposer des nouvelles limites pour un classement.

La zone d'étude est présentée sur la carte ci-contre. Cette limite (fictive) correspond au territoire élargi de 500 à 1000 mètres par rapport à la limite des sites inscrits. Nous la visualisons également sur cette carte.

Carte des protections : Reserve de chasse, Cantonnement de pêche, Reserve naturelle, ZNIEFF

Légende

Réserves de chasse, ZNIEFF, réserves naturelles, réserves ornithologiques, acquisitions du conservatoire du littoral, sites inscrits

La zone d'étude est concernée par des protections distinctes qui sont présentées au moyen des deux cartographies ci-contre.

Nous constatons que ces protections sont multiples, et se superposent parfois, témoignant ainsi de la richesse du territoire.

Nous constatons que le sud de la presqu'île dispose de 4 **réserves de chasse,** allant du sud du bourg de Sainte Anne jusqu'à la baie des Anglais. Une réserve est également présente au Nord de la zone d'étude, depuis la pointe Macré jusqu'au grand Macabou.
Ces réserves sont cartographiées en vert foncé.

De nombreuses **Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF)** sont présentes sur la zone étudiée :
- Une au nord-est, entre la pointe Macré et le Grand Macabou ; Elle comprend la petite anse et grande anse de Macabou, l'anse Grosse Roche et la pointe Macré ; (répertoriée Zone 0010 – Le site inscrit n'englobe que partiellement la ZNIEFF)
- Plus au sud, depuis la pointe Baham jusqu'au morne Crapaud, en incluant la baie des Anglais (répertoriée Zone 0028 – en partie incluse dans le site inscrit)
- Plus à l'ouest, les mornes Marguerite, Manioc, et Malgrè-Tout (répertoriée Zone 003/004 – en partie incluse dans le site inscrit)
- Au sud-ouest, les mornes Bellevue, Cantan et Joli-Cœur (ZNIEFF répertoriée Zone 0005 – non comprise dans le site inscrit)
- A l'Ouest, le morne Belfond (ZNIEFF répertoriée 0015, non comprise dans les sites inscrits).

Les ZNIEFF sont représentées en vert clair, avec un contour surligné en rouge pour les distinguer des réserves de chasse. Les ZNIEFF proche de notre périmètre d'étude, ou en partie incluses dans ce dernier, seront décrites plus loin.

La **réserve naturelle** des îlets de Sainte Anne, classée par décret le 11 Août 1995, est également représentée sur la première carte, en rouge. Elle comprend les îlets Hardy, Percé, Burgeaux et Poirier. Ils se situent à l'Est de la pointe de Baham, entre la baie des Anglais et l'anse Trabaud. Créée à l'initiative du Parc Naturel Régional, elle est cogérée par l'Office National des Forêts.

Une zone de **cantonnement de pêche** s'étend depuis ces îlets, jusqu'à la pointe Ferré. Elle est représentée en bleu sur la première carte. Ces îlets constituent également des **réserves ornithologiques,** matérialisées sur la deuxième carte en marron.

Les **propriétés foncières du Conservatoire du Littoral et des rivages lacustres** sont représentées en bleu. Une zone se situe au Nord de la zone d'étude, entre la grande anse de Macabou et la pointe Macré. L'étang des salines et l'anse Meunier ont été acquises par le CEL.

Les 5 **sites inscrits** de la presqu'île de Sainte Anne sont matérialisés en jaune sur la deuxième carte : le site inscrit du Piton Crève-Cœur, des savanes de Pétrifications, de la baie des Anglais, de la zone des Caps, et enfin du cul de sac Ferré.

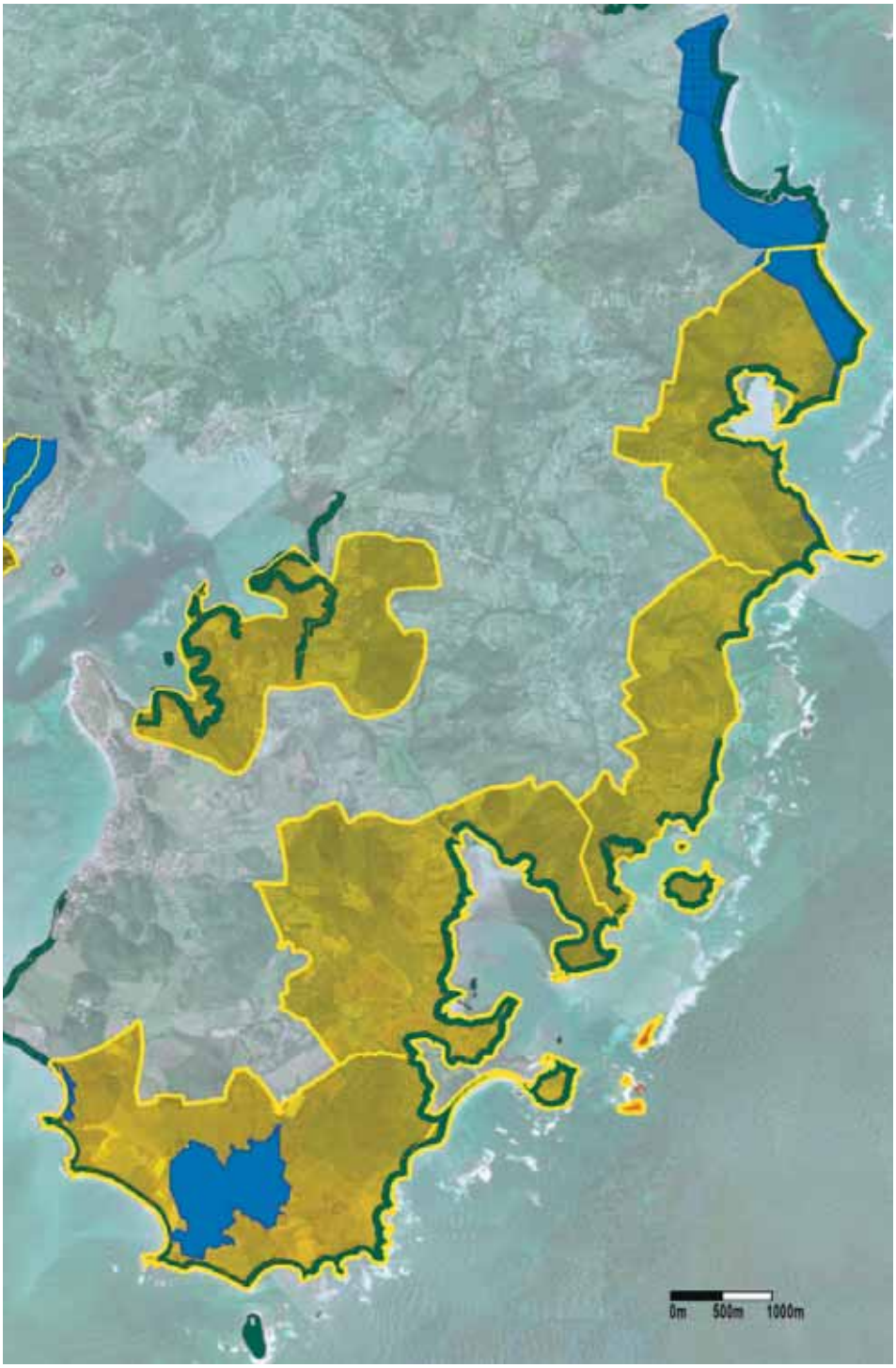

Carte des protections : Site inscrit, Acquisition du Conservatoire du littoral, Reserve ornithologique, Forêt Domaniale du Littoral

Légende

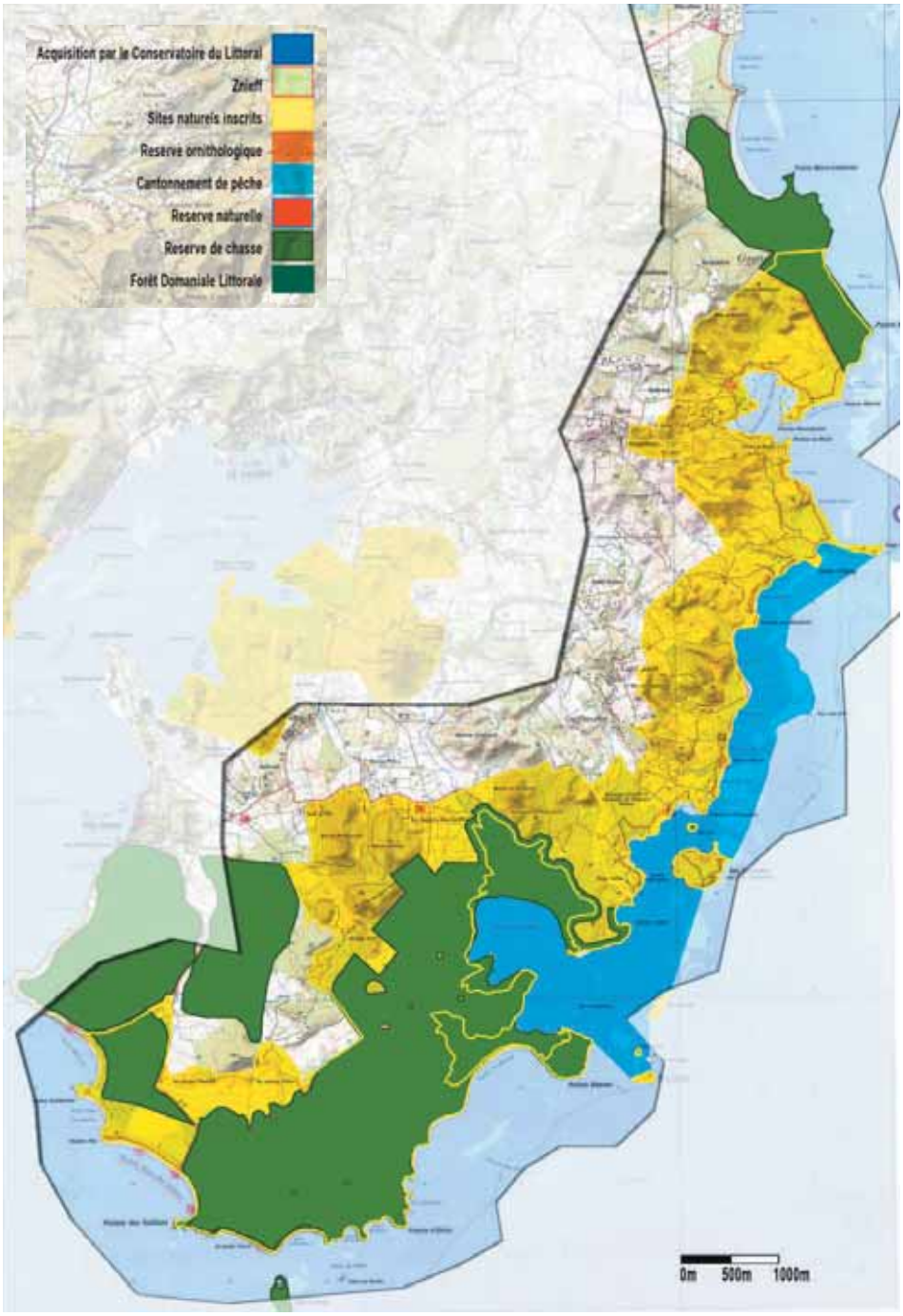

Carte des protections : Site inscrit,réserve de chasse, cantonnement de pêche, réserve naturelle

I.4 Hiérarchisation des protections et lecture réglementaire de la zone d'étude :

La lecture réglementaire de la zone peut se déclinée suivant trois axes :

- l'outil de connaissance national : la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF)
- les outils réglementaire nationaux : les réserves de chasse et de faune sauvage, les réserves naturelles, les sites inscrits et classés
- les outils fonciers nationaux : Terrain du Conservatoire de l'espace Littoral et des rivages lacustres

Les cartes présentées sur la page ci-contre mettent en avant les protections concernées par notre zone d'étude. Nous constatons que les zones de **réserves de chasse** sont largement présentes au sud. Un espace au nord de la zone est également concerné. Cette protection vise à préserver et protéger les espèces chassables, et leurs habitats.

Au centre de la zone d'étude, nous notons la présence de plusieurs **ZNIEFF** : autour de la baie des Anglais, et sur les mornes Marguerite, Manioc et Magrè-tout. Au nord de la zone d'étude, nous notons également la présence de la ZNIEFF du domaine du grand Macabou.
Le classement d'une zone en ZNIEFF ne lui confère pas de protection réglementaire à proprement parler. Néanmoins, il permet une prise en compte du caractère remarquable de la zone par les différents acteurs et aménageurs du territoire.

Les **terrains du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres** sont situés au niveau de l'anse Meunier, au sud. De plus, le Conservatoire est en cours d'acquisition des terres autour de l'Etang des Salines. Une zone a également été acquise par le Conservatoire au Nord, dans le domaine du grand Macabou. Il s'agit ici d'une mesure de protection forte, par acquisition foncière, opérée par le conservatoire.

On note la présence d'une zone de **cantonnement de pêche**, sur une grande partie du littoral de la zone d'étude. Cette mesure de protection vise à maintenir, protéger et préserver le milieu aquatique.

Les **réserves naturelles** des îlets de Sainte Anne permettent une gestion et une préservation de la qualité des ces espaces. Créées par le PNRM et cogérées avec l'ONF, elles bénéficient d'une forte protection du milieu naturel et de la faune qu'elles abritent.

La loi du 2 Mai 1930 a pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Elle correspond à une protection forte, qui s'articule autour de l'inscription et du classement.
Les **sites inscrits** correspondent aux zones « savane des Pétrifications », BNaie des Anglais », « Zone des Caps » et « Cul de sac Ferré ». Toute modification de ces espaces est soumise à l'examen de l'architecte des Bâtiments de France.

L'ensemble des ces outils réglementaire révèle les qualités environnementales du site. En effet, leur nombre et leur diversité mettent en exergue la richesse du milieu, qui est variée : richesse de la faune, de la flore, des milieux naturels, du milieu aquatique, des sites et paysages, etc. …

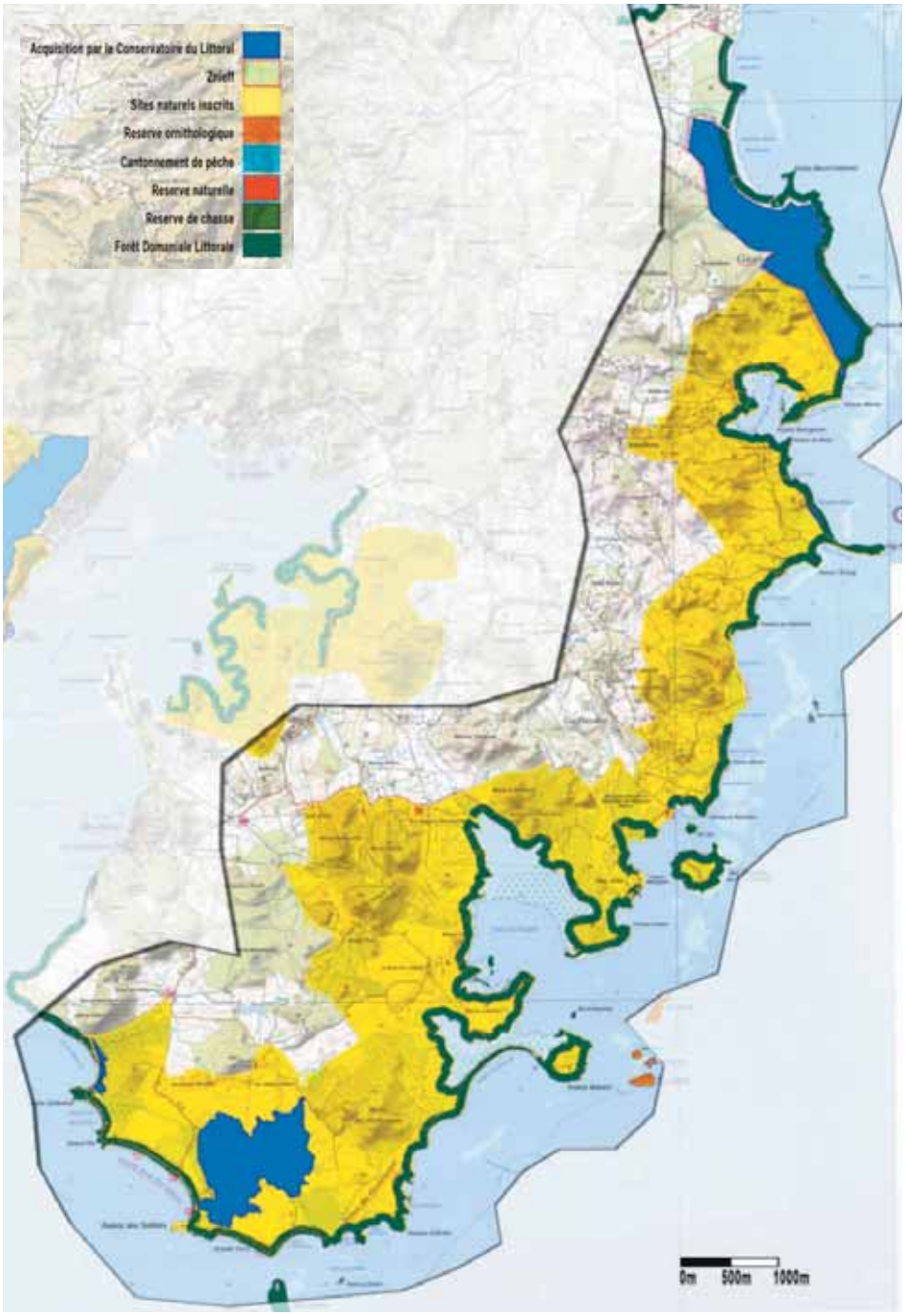

Carte des protections : Site inscrit, Acquisition du Conservatoire du littoral, Reserve ornithologique, fdl

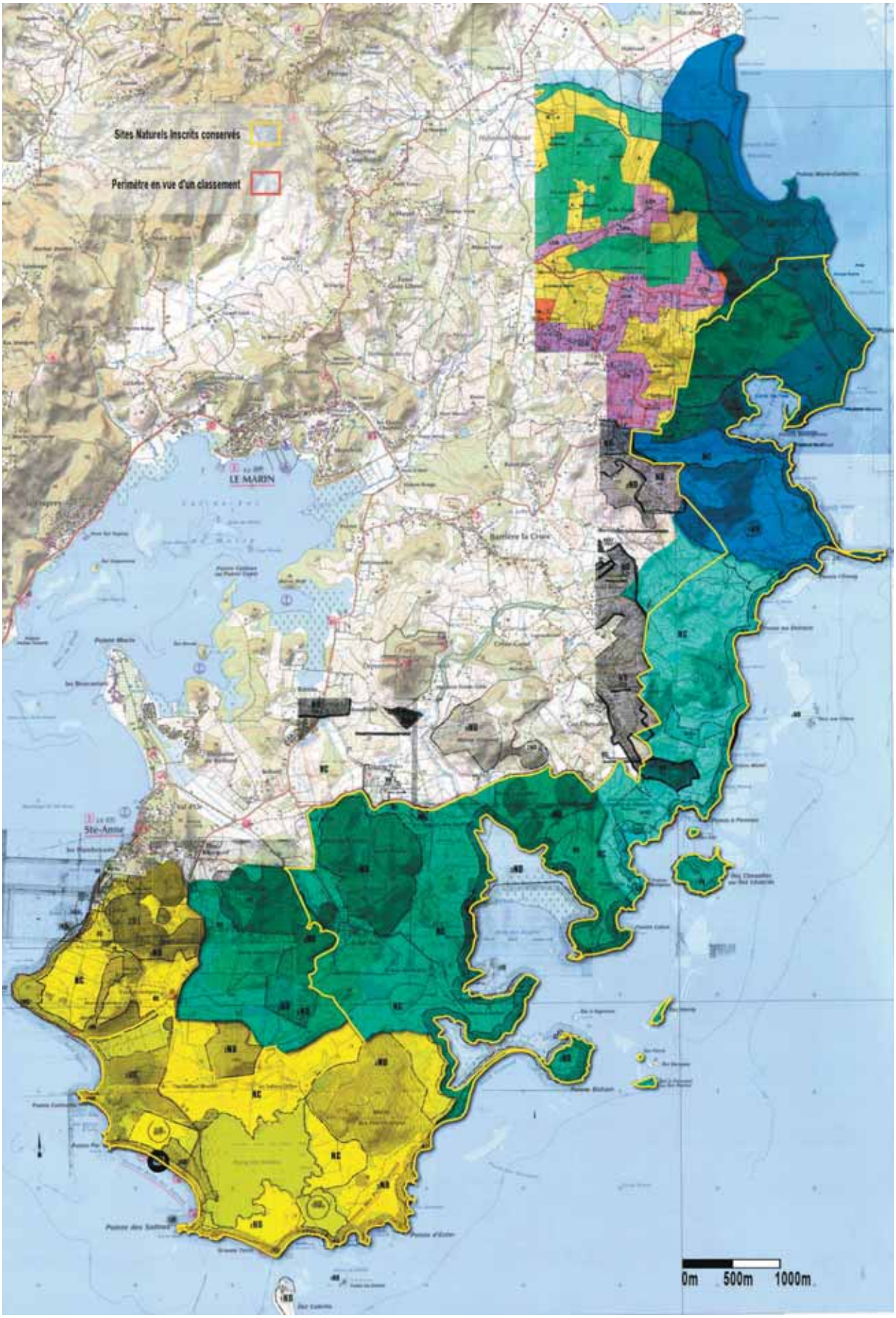

Extrait du POS superposé avec les limites des sites inscrits

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) représente pour la commune un outil essentiel lui permettant de planifier son développement urbain. Il s'agit d'un document de prévision de l'occupation de l'espace, il est donc appelé à être modifié.

Aujourd'hui, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) étant en cours d'élaboration pour la commune de Sainte Anne, il est tout à fait possible que certains espaces du POS soient modifiés. Il conviendra alors d'intégrer les différentes composantes en terme de réglementation, de qualité et intérêt des milieux au PLU. Néanmoins, le POS reste aujourd'hui le document applicable.

Les zones naturelles inscrites aux POS sont des espaces préservés de toute modification ou urbanisation (classement en zone ND). Il s'agit donc d'une protection réglementaire pour la préservation des espaces naturels.

Les espaces boisés classés viennent compléter ces zones protégées dans le POS. Ce classement permet en effet d'assurer la conservation des bois dans tout type d'espace, même urbanisé. Il empêche tout travaux qui réduirait le couvert forestier.
Le déclassement des espaces boisés classés n'est possible que dans le cadre d'une procédure de révision du plan (identique à la procédure d'élaboration). La mise en oeuvre d'une « simple » procédure de modification est insuffisante. Les zones boisées classées sont donc des espaces fortement protégés par le document d'urbanisme de la commune de Sainte Anne, et doivent continuer à l'être dans le cadre de l'élaboration du PLU.

Dans le secteur d'étude, les zones sont classées en :

- Zone 2ND en grande majorité : zone naturelle non équipée qu'il faut protéger pour sauvegarder son caractère propre, ainsi que sa faune et sa flore. Ainsi, toute construction, travaux ou dégradation y sont interdits, permettant de garantir l'équilibre écologique et la qualité du site. Elles correspondent aux espaces littoraux, aux mornes et aux îlets.

- Zone 1 ND trouvée ponctuellement : région naturelle non équipée qu'il est important de protéger pour y conserver l'équilibre écologique. On distingue les zones : 1 NDa située sur le littoral peut accueillir des aménagements dans le but d'améliorer la fréquentation du public (anse à prunes), 1 NDb réservé aux site archéologiques (habitation les Anglais des Grottes), 1NDc pour les installations aquacoles (étang des salines), 1NDd réservé aux villages vacances (anse Caritan).

A noter que les zones 1ND et 2 ND sont largement placées en zones boisées classées sur le territoire de Sainte Anne (représentées avec une hachure composée de cercles sur le POS). Ce classement procure une protection complémentaire aux zones naturelles 1 et 2 ND. Il s'agit d'une protection forte des espaces boisés.

- Zone NC largement présente : terrains non équipés, réservés à l'exploitation agricole ou à l'élevage. Sont interdits toute occupation du sol pouvant nuire à l'équilibre économique des exploitations ou dégrader les paysages.

- Zone NB présente entre Cap Chevalier et le cul de sac Ferré : zone d'écart peu équipée, relativement peuplée, à caractère rural très prononcé qui peut recevoir un habitat de faible densité. Cette zone est généralement en dehors des sites inscrits, mais une « entaille » est présente à proximité de l'anse Michel.

- Zone NAUC présente très ponctuellement : zone destinée à recevoir une urbanisation dans le cadre d'une opération d'ensemble visant l'équipement de celle-ci pour y accueillir des logements sociaux et collectifs, ou des lotissements. Cette zone doit être protégée d'une urbanisation diffuse pouvant interdire l'opération future. Deux zones NAUC se trouvent au Cap Chevalier (face à l'îlet Chevalier) et à proximité de l'anse au Bois.

Les zones naturelles ND sont largement représentées sur le territoire de la presqu'île de Sainte Anne. Ces espaces de qualité couvrent une grande partie de la zone d'étude : les mornes boisés, les espaces littoraux, les îlets et les zones d'intérêt particulier (archéologique, installations aquacoles…). Les zones boisées classées sont également largement répandues sur la presqu'île, protégeant ainsi les boisements des mornes et du littoral.

Les zones agricoles NC viennent compléter les zones ND, marquant ainsi le territoire. Elles forment la liaison entre les mornes boisés et les espaces littoraux. L'analyse du POS met en exergue une exception à cette composition : la zone de Cap Chevalier comporte trois espaces urbanisables entre les mornes et le littoral. Ce classement vient également au-delà des limites du site inscrit, en arrière plan du cul de Sac Ferré et de Cap Chevalier.

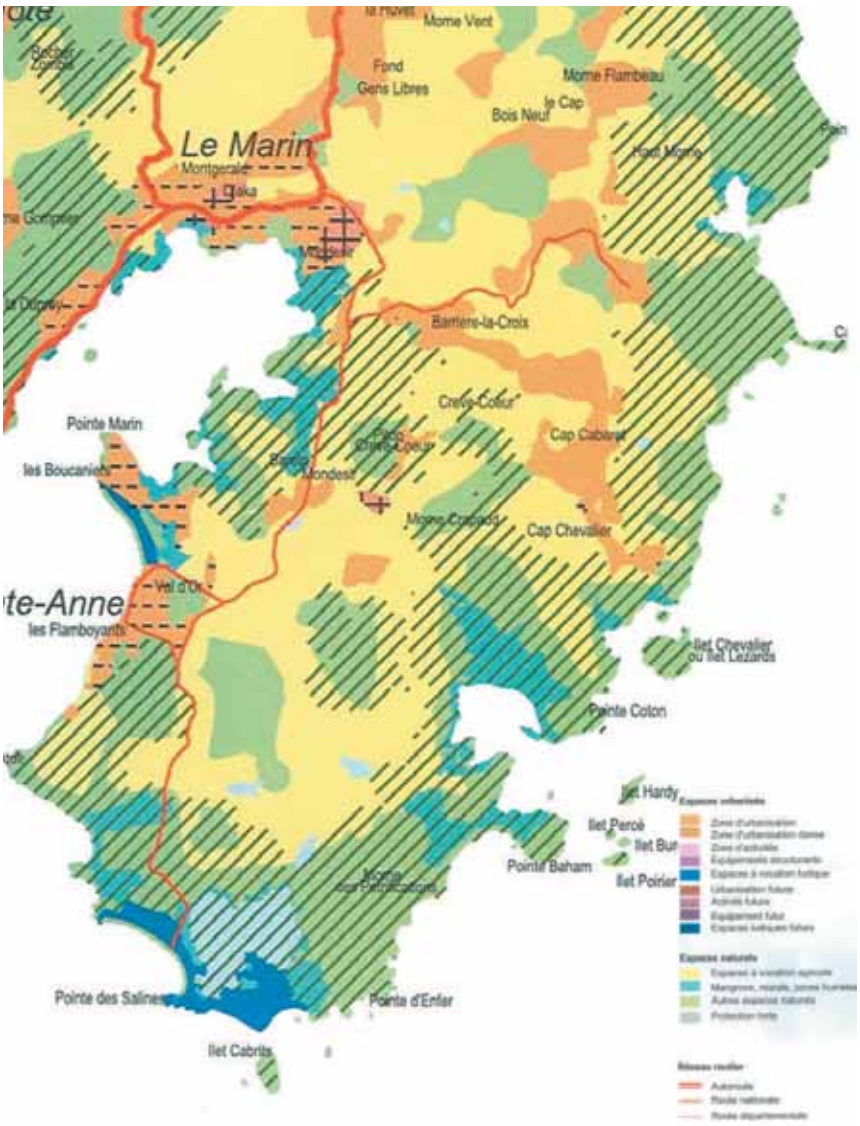

Extrait du SAR

Extrait du SMVM

Le Schéma d'Aménagement Régional

Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR), approuvé par décret en Conseil d'État le 23 décembre 1998, est un véritable outil de planification dans une stratégie globale de développement durable.
A ce titre, il est primordial de s'y conformer. Les documents d'urbanisme doivent également être compatibles avec ce dernier.

Il fixe les orientations fondamentales sur le territoire martiniquais en matière de développement, de mise en valeur du territoire, de protection de l'environnement. Il prend en compte trois enjeux majeurs du territoire pour les 20 prochaines années : humain et social, écologique, et économique.

Le parti d'aménagement retenu fixe trois orientations majeures :

1. Le développement d'une armature urbaine forte pour accueillir, sans dilapider les espaces naturels, la croissance démographique forte de la Martinique ;

2. La préservation et l'organisation des espaces nécessaires pour permettre l'exploitation optimale de toutes richesses potentielles de l'île : agriculture, pêche, tourisme, art, etc.

3. La nécessité de rationaliser et d'étendre le réseau de communication, pour le fonctionnement optimum de l'armature urbaine et des activités économiques.

Le SAR précise que l'agriculture martiniquaise fait partie des enjeux majeurs. Aussi, le SAR prévoit de protéger 40000 hectares de terres agricoles, pour assurer l'avenir de l'agriculture de l'île. La protection de ces zones permet de prévenir tout changement de destination de ces zones qui pourraient intervenir à l'occasion des remaniements des documents d'urbanisme locaux. Ceci garanti le maintien de leur exploitation à des fins de production agricole. Les terres agricoles de la presqu'île de Sainte Anne font parties de ces espaces à protéger.

Les espaces naturels protégés par le SAR bénéficient d'une valeur patrimoniale et paysagère forte qu'il convient de préserver. Les documents d'urbanisme locaux permettent d'assurer le maintien et la protection de ces espaces, en les classant de manière appropriée.
D'autre part, le PNRM mènent des actions pour la mise en valeur de ces espaces. Des aménagements légers peuvent ainsi être autorisés pour l'accueil du public par exemple. On trouve également sur ces espaces des ZNIEFF, qui pourront évoluer vers des outils de protection stricte. Les mornes calcaires de Sainte Anne sont cités dans le SAR comme espace faisant l'objet de protection forte.

La lecture de l'extrait du SAR pour notre zone d'étude (présenté page ci-contre) met en avant les points suivants :

- **Omniprésence des espaces naturels** sur notre zone d'étude (y compris pour les îlets – en vert sur la carte), avec des protections fortes (hachures sur l'extrait) ; l'espace s'étend depuis la pointe Dunkerque jusqu'au grand Macabou ; il comprend ponctuellement des zones humides (en bleu clair) ;

- **Des espaces à vocation agricole** à l'intérieur des terres (en jaune sur la carte), soumis pour la plupart à une protection forte ;

- **Des espaces ludiques futurs pour les Salines** (en bleu), soumis à une protection forte;

- **Une zone d'urbanisation** qui s'étend au niveau du Cap Chevalier (en orange).

Ce document de planification va donc dans le sens d'une préservation et d'un large maintien des espaces naturels de notre zone d'étude. **Un classement des sites aux paysages remarquables est donc en accord avec le Schéma d'Aménagement Régional.**

Le Schéma de Mise en Valeur de la Mer

Le **Schéma de Mise en Valeur de la Mer de la Martinique (SMVM),** approuvé par décret en Conseil d'État le 23 décembre 1998, constitue un instrument de planification du littoral et de l'espace marin. Une spécificité des régions d'outre-mer dans le domaine de l'aménagement du territoire tient à ce que le SAR vaut Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM). Le SMVM, tout comme le SAR, s'impose aux documents d'urbanisme.

Le SMVM vise à définir et justifier les orientations retenues en matière de développement, de protection et d'équipement à l'intérieur du périmètre qu'il définit.
Il porte sur les zones du territoire, notamment littorales, constituant une unité géographique et présentant des intérêts liés (activités complémentaires ou concurrentes). Il détermine la vocation générale des différentes zones de l'espace littoral.

Le périmètre définit comprend :
• Zones terrestres :
- Les plages et arrières plage
- La bande littorale des 50 pas géométriques
- Un bande de terre de largeur variable en arrière des 50 pas géométriques, constituant une unité géographique et présentant des intérêts liés ; Cette bande inclut le terrains du CEL, ainsi que les forêts et zones boisées proches du rivage, les parties naturelles des sites inscrits et classés, - Les espaces agricoles complémentaires des ensembles cités ci avant (constituant avec eux des unités paysagères remarquables), certains espaces urbanisés et quartiers littoraux.

• Zones marines :
- Les espaces maritimes jusqu'à l'isobathe – 200 mètres
- Les îlets cayes, récifs coralliens, milieux naturels aux grandes qualités paysagères et lieu de nidification d'espèces aviaires rares
- La mangrove et les marécages salés (environ 1 850 Ha).

L'analyse du SMVM pour notre zone d'étude met en avant les points suivants :

- Les espaces naturels terrestres à protéger, sur une bande assez large, depuis l'anse Caritan jusqu'à l'anse de grand Macabou ;

-En fond de scène, les espaces agricoles à préserver ;

-Les espaces à vocation ludique : la grande anse des salines, l'anse à prune, l'anse de petit Macabou ;

-Les zones marines de la baie des Anglais à protéger.

Un classement des sites aux paysages remarquable est donc en accord avec les orientations du SMVM.

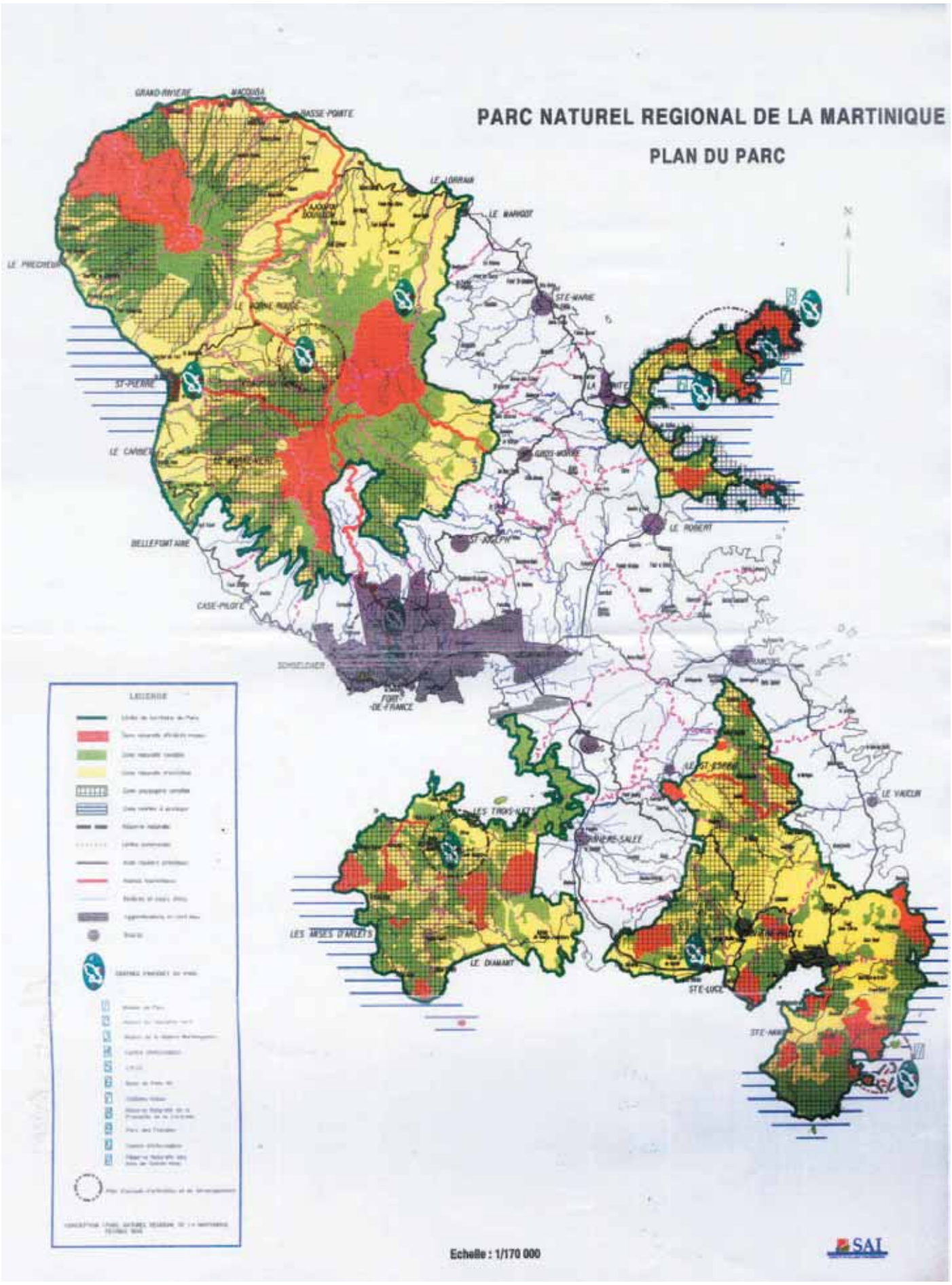

Charte du Parc Naturel Régional de la Martinique

La charte du Parc Naturel Régional de la Martinique

La sauvegarde et la pérennisation des paysages remarquables et milieux naturels martiniquais dépendent étroitement de l'évolution harmonieuse de l'île : du maintien et du développement de ses activités agricoles, rurales et forestières, d'une meilleure maîtrise de son urbanisation et du respect des zones sensibles.

Dans ce but, le PNRM a élaboré une charte sur son territoire : signée par les communes de Sainte Anne, du Marin, et Rivière Pilote notamment, ces dernières d'engagent à en respecter le contenu et orientations.

Le zonage du Parc contribue concrètement à l'élaboration contractuelle d'une politique de protection et de gestion du patrimoine naturel et paysager des secteurs les plus remarquables, de ce point de vue, de la Martinique.

Trois zones ont été définies, graduellement, en fonction de leur intérêt patrimonial :

- zone naturelle d'intérêt majeur
- zone naturelle sensible
- zone naturelle d'activité

Etant donné l'enjeu que constitue le paysage dans le cadre de vie des Martiniquais et dans le développement du tourisme, les zones paysagères sensibles ont également été définies.

Définitions et prescriptions des zones de la charte :

Les zones naturelles d'intérêt majeur :

Il s'agit de zones à très haute valeur biologique, écologique et paysagère sur lesquelles s'appliqueront prioritairement des mesures de protection réglementaire et de gestion des milieux naturels et des paysages.

Ces zones comprennent les espaces de l'inventaire ZNIEFF et l'ensemble des espaces naturels actuellement protégées réglementairement, situés sur le territoire du Parc : réserves naturelles, terrain du conservatoire du Littoral ; où faisant l'objet de projet de protection : arrêtés de biotope, réserves biologiques domaniales...

Prescriptions et engagements contractuels :

1 - Les procédures de protection réglementaires (classement, acquisition) pour les espaces qui ne sont pas encore protégés, sont privilégiées ;
2 - L'établissement d'un plan de gestion est associé à cette protection ;
3 – Les aménagements sont strictement limités aux équipements légers d'accueil du public, pour observation et la compréhension de la nature ;
4 – L'ouverture au public et la fréquentation sont réglementées ;
5 - Les activités forestières sont limitées à l'entretien, voire à la restauration des milieux sous contrôle scientifique ;
6 - Les grands travaux d'infrastructures ne seront pas autorisés ;
7 - L'ouverture de carrière ne sera pas autorisée ;
8 - La circulation des véhicules à moteur ne sera pas autorisée saufaiix ayant droits - gestionnaires et services publics ;
9 - Les zones naturelles d'intérêt majeur seront incluses dans les documents d'urbanisme (P.O. S) comme zones protégées, ce qui nécessitera parfois une révision de ces documents.

Les zones naturelles sensibles

Il s'agit des grands secteurs d'intérêt écologique (massifs forestiers, zones littorales, mangroves ...) soumis aux pressions de l'urbanisation ou des activités touristiques non maîtrisées, sur lesquelles s'appliqueront prioritairement des mesures de protection et de gestion contractuelles.

Ces zones comprennent à l'exclusion des zones d'intérêt majeur précédemment définies, les espaces naturels sensibles du Département, les sites inscrits et classés au titre de la loi de 1930, les forêts de protection, les espaces boisés classés ainsi que l'ensemble des zones naturelles du SAR présentes sur le territoire du Parc.

Prescriptions et engagements contractuels :

1 - Les procédures de protection et de gestion contractuelles, en concertation avec les propriétaires et les collectivités, sont privilégiées
2 - Les forêts publiques et privées sont gérées avec le souci de préserver, voire de restaurer la biodiversité des stations et la qualité des paysages : une convention sera négociée dans ce sens avec l'Office National des Forêts.
3 - La cession de son droit de préemption par le Département pour certaines zones
4 – Le défrichement est soumis à autorisation
5 – Les projets de routes ou de pistes forestières sont soumis à l'avis du Parc
6 - Les aménagements, ouvrages ou travaux, soumis à la procédure de l'enquête publique ou des études et notices d'impact, sont soumis à l'avis du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.
7 - Les communes s'engagent à ne pas déclasser les zones ND des POS.
8 - La circulation des véhicules à moteur ne sera pas autorisée en dehors des voies classées dans le domaine routier de l'Etat, au Département et des Communes.
Les communes s'engagent à interdire par arrêté la circulation des véhicules terrestres à moteur en dehors du domaine routier dans les zones naturelles sensibles définies dans le plan du Parc, sauf aux ayant droits, riverains et services publics habilités.
9 - Les activités sportives de plein air sont conditionnées au respect total de l'environnement
10 - L'affichage et la publicité ne seront pas autorisés.
11 - L'ouverture de carrière ne sera pas autorisée.

Les zones naturelles d'activité :

Cela comprend les secteurs naturels plus anthropisés compris dans le territoire du Parc dans lesquels sont développés des activités liées à l'agriculture, l'artisanat et au tourisme.
Sont également comprises les zones d'urbanisation dense et d'urbanisation future du S.A.R sur lesquelles seront appliquées des mesures d'ordre qualitatif.

Prescriptions et engagements contractuels :

1 - Les zones nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles et forestières sont préservées en tant que telles ;
2 - Le Parc s'engage, avec les partenaires concernés à négocier auprès des agriculteurs la mise en place de programme d'action visant à maîtriser les effets de l'activité agricole sur l'environnement, notamment dans le cadre des mesures agri-environnementales ;
3 – Les aménagements touristiques sont soumis à l'avis du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional ;
4 - Les extensions d'urbanisation sont réalisées en continuité avec les bourgs et les quartiers existants. La restructuration et la densification du tissu urbain des bourgs est prioritaire ;
5 – Les communes s'engagent à ne plus autoriser de nouvelles constructions le long des routes publiques en dehors des bourgs et des quartiers existants, de manière à conserver un équilibre entre les espaces urbains et naturels ;
6 - Les communes s'engagent à ne plus autoriser de nouvelles constructions dans les zones à risques : proximité du lit des rivières, forte pente, domaine public maritime ;
7 - Les communes s'engagent à négocier avec le Parc la mise au point de prescriptions architecturales simples applicables aux nouvelles constructions ;
8 - Le branchement en eau et en électricité des constructions est conditionné à l'obtention préalable du permis de construire ;
9 - Les aménagements, ouvrages ou travaux soumis à la procédure de l'enquête publique ou des études et notices d'impact, sont soumis à l'avis du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.
10 - Le Parc s'engage à négocier l'enfouissement systématique des nouveaux réseaux aériens et la programmation de l'enfouissement des anciens réseaux à basse tension et des réseaux téléphoniques, en priorité dans les zones paysagères sensibles.
11 - Les nouveaux projets de carrière sont soumis à l'avis du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional
La réhabilitation des carrières enfin d'exploitation est prise en charge par l'exploitant sur la base d'un cahier des charges établi contractuellement avec les communes concernées et le Parc.
12 ~ Les communes s'engagent à résorber progressivement les décharges non autorisées (dépôts d'ordures, carcasses de voitures...) en référence au Plan Départemental des Déchets Ménagers et Assimilés.

Les zones paysagères sensibles

Ce sont les zones à forte identité naturelle et culturelle aujourd'hui menacées par une urbanisation diffuse et banalisée. Ces zones paysagères constituent un enjeu réel par leur perception immédiate tant au niveau du cadre de vie des Martiniquais que de leurs qualités propres vis à vis du tourisme.

Ces zones paysagères se superposent cartographiquement aux zones naturelles.
La prescription et les engagements contractuels qui suivent s'ajoutent à ceux qui s'appliquent déjà dans les zones naturelles concernées.

Prescriptions et engagements contractuels

1 - Les constructions ne seront pas autorisées en zone de crête ;
2 - Les communes s'engagent à conditionner l'obtention du permis de construire à l'insertion réelle des constructions dans le paysage et au respect de prescriptions architecturales particulières préalablement contractualisées avec le Parc ;
3 - L'ouverture de carrière ne sera pas autorisée ;
4 - Les grands travaux d'infrastructures ne seront pas autorisés ;
5 - La publicité ne sera pas autorisée.

Le **site d'étude est composé de nombreuses zones naturelles d'intérêt majeur** : morne Caritan, baie des Anglais, Morne Crapaud, quartier crève cœur, domaine du grand Macabou.
Les zones naturelles sensibles sont également nombreuses : l'anse meunier, les salines, morne des pétrifications, morne beauregard, fond de scène de la baie des anglais, depuis l'îlet chevalier jusqu'au cul de sac ferré.
Les zones naturelles d'activités mettent en avant les terres agricoles du site. Elle sont nombreuses et font le lien entre les mornes et le littoral. Il s'agit souvent de l'intérieur des terres.
Enfin, **les zones paysagères sensibles couvrent un large territoire** : Elles viennent se superposer depuis l'anse Caritan, les salines, jusqu'à l'anse grosse roche, en couvrant également les mornes.

L'identification des différentes zones naturelles par le Parc révèle la qualité du site et les enjeux de préservation du territoire de Sainte Anne. Ces zones couvrent l'ensemble de notre zone d'étude.

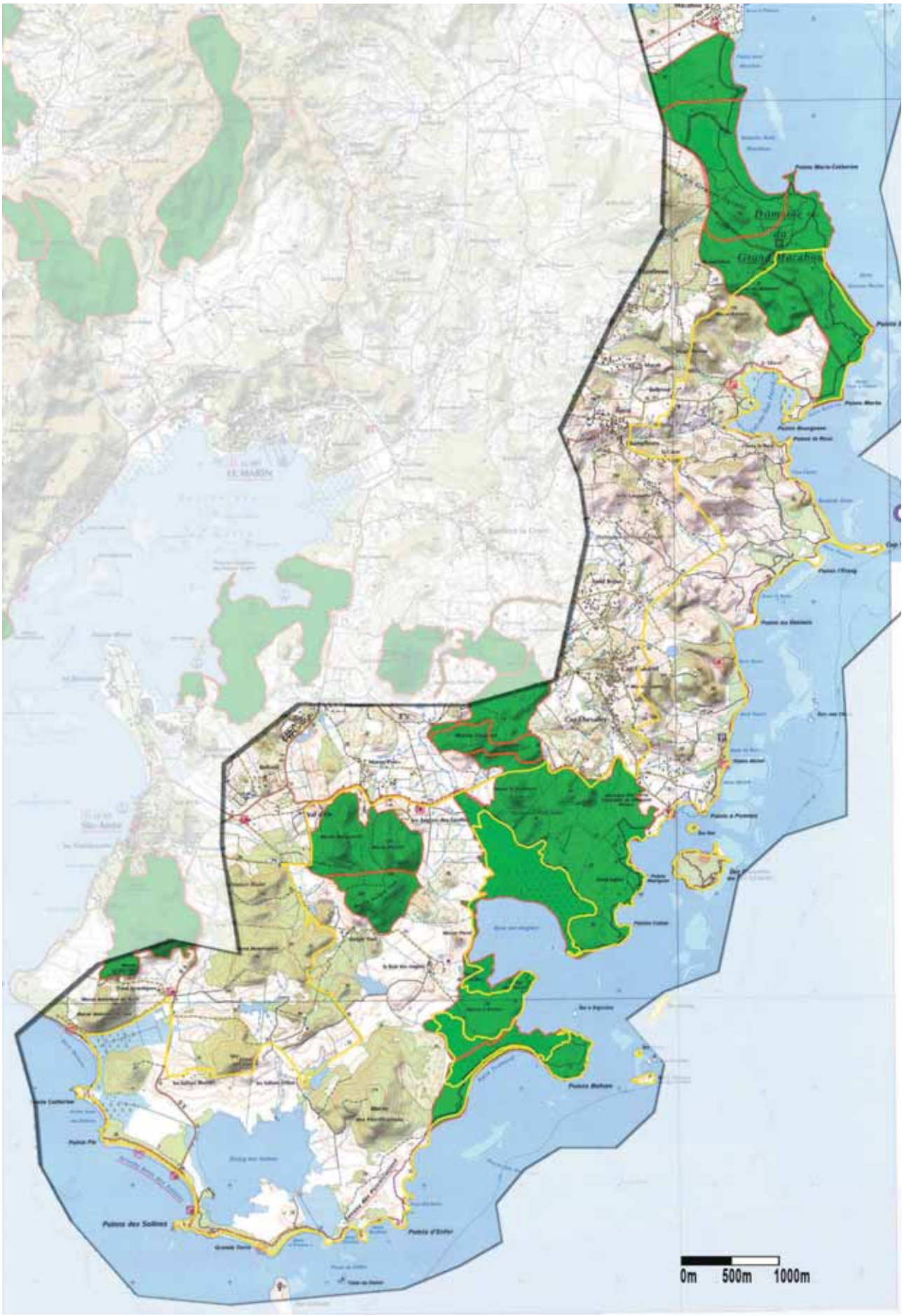

Carte des ZNIEFF sur la zone d'étude

I.5 Synthèse des ZNIEFF à proximité ou incluses dans la zone d'étude (Source DIREN)

I.5.1 ZNIEFF Petite Anse et Grande Anse de Macabou ; Anse Grosse Roche – Pointe Macré

« Conclusions et recommandations des Scientifiques »

Description
Ensemble de milieux naturels littoraux de superficie relativement importante (274 ha), caractérisée par une grande diversité biologique comprenant : des zones humides (étang, mangroves, marigots, rivières temporaires, milieux marins) ; des formations boisés d'arrière plage (les plus remarquables de l'île) ; des forêts secondaires de mornes, riches de potentialités futures.
Certaines de ces forêts sont installées sur des formations calcaires, lesquelles ne représentent que 5 % de la surface de la Martinique. Cette diversité de milieux entraîne une grande biodiversité, en particulier au niveau de la faune aviaire sédentaire et migratrice, et de la faune entomologique.

Intérêts :
Intérêt biologique : Grande diversité de milieux naturels et d'espèces végétales et animales. Site de ponte de Cheloniens migrateurs.

Intérêt paysager : Secteur regroupant plusieurs des plus belles anses du Sud de la Martinique, couronnées d'un ensemble de mornes boisés verdoyants.

Intérêt pédagogique : Sentier de randonnée pédestre balisé en arrière du Grand Macabou, permettant la découverte des différents milieux.

Intérêt hydrologique : La rivière Massel constitue un collecteur très important des eaux pluviales avoisinantes, et est indispensable à l'alimentation et au fonctionnement des étangs et de la mangrove.

Intérêt scientifique : Compte tenu de l'hétérogénéité des milieux et de la diversité des niveaux dynamiques, c'est un terrain privilégié pour l'observation et le suivi des populations botaniques et faunistiques (dulçaquicoles et marins).

Mesures de Protection
Mesures importantes à réaliser :
- Révision du POS : classement en zone 2 ND, pour tout le territoire inventorié et délimité.
- Engager la procédure d'acquisition par le Conservatoire du Littoral de cet espace dans son entier.
- Mesures concrètes de protection
- Information préventive à mettre en place sur tous les sites, et actuellement inexistante.
- Surveillance plus active surtout pendant les vacances et la saison sèche.
- Une protection spécifique, par un gardien de l'environnement, doit être mise en place pour préserver ces lieux de nidification et de passage de la faune migratrice, pendant une période précise (du 15 avril au 15 novembre).
- Eradication rapide et totale de la Citronnelle Batard (Triphasia Trifolia) espèce introduite comme ornementale mais présentant un comportement accusé et marqué de peste végétale, inhibant la régénération des espèces d'avenir, en particulier du Calophyllum calaba (Galba), et de bien d'autres espèces d'avenir.

I.5.2 ZNIEFF Baie des Anglais - Pointe de Baham - Morne Crapaud

« Conclusions et recommandations des Scientifiques »

Description
Assez vaste ensemble (477,68 ha) comprenant une baie fermée, une très large ceinture de mangrove (une des plus belles de la Martinique), une portion de côtes sableuses et rocheuses, et enfin un arrière-pays de petits mornes densément boisés et disséminés dans une campagne vallonnée à fourrés de Croton flavens (Ti Baum) et de jeunes Poiriers Tabebuia heterophylla. Cette diversité de milieux induit en particulier une faune aviaire abondante et variée.

Intérêts
Intérêt écologique. Grande diversité de milieux, avec une végétation à des stades dynamiques différents, le tout favorisant une faune riche et variée, surtout celle des oiseaux. De l'arrière-pays jusqu'au littoral, il y a un continium sans rupture ni construction, formant une belle unité biologique. Rôle fondamental de protection des sols contre l'érosion par la végétation en place.

Intérêt paysager. Fondamental et original pour la zone, car les mornes sont englobés dans un continium boisé.

Proposition de protection
- Compte tenu des menaces imminentes de construction (traces de bulldozer en novembre 94), tout est à faire pour une protection immédiate.
- Classement de ce site déjà inscrit, et acquisition par le Conservatoire du Littoral.
- Impératif : Un système de surveillance efficace et permanente.

I.5.3 ZNIEFF Le Morne Marguerite et le Morne Manioc

« Conclusions et recommandations des Scientifiques »

Description
Mornes, Plateaux, vallées, versants sur calcaires, recouvert d'une forêt tropicale semi-décidue secondaire localement d'îlots sub-climacique.
Forêt tropicale semi-décidue à Poiriers (Tabebuia Heterophylla) et Gommiers Rouges (Bursera Simaruba). Ilots à Acomats.
Série tropicale sèche inférieure.
Petites falaises et blocs rocheux sur les flancs Est et Ouest de ces mornes.

Intérêts
Biologique : Ces biotopes particuliers et rares en Martinique abritent une faune méconnue. Sont présentes plusieurs espèces forestières de grande valeur, dont certaines, sont en voie de disparition et sont protégées par arrêté ministériel (Acomat Franc, Gaïac, Petit Bouis).
Esthétique : Le paysage karstique du sous-bois est peu commun en Martinique.

Propositions de protection
- PLU : classement et maintien de l'ensemble en 2ND
- Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope souhaitable
- Les actions anthropiques directes et indirectes (élevage, divagation de caprins, chasse), doivent être supprimées.
- Secteur à inclure dans le périmètre des zones sensibles à acquérir par la puissance publique

I.5.4 ZNIEFF Le Morne Malgré tout

« Conclusions et recommandations des Scientifiques »

Description
Plateaux, mornes et versants sur calcaires anciens, recouvert d'une forêt tropicale semi-décidue secondaire localement âgée et élevée.
Forêt tropicale semi-décidue à Poiriers (Tabebuia Heterophylla) et Gommiers Rouges (Bursera Simaruba)
Série tropicale sèche de la zone inférieure.
Ravine entre le Morne Malgré Tout et le Morne Marguerite constituant un îlot de végétation plus humide et d'arbres plus puissants.

Intérêts
- Biologique : Ces biotopes particuliers et rares en Martinique abritent une faune méconnue. Sont présentes plusieurs espèces forestières de grande valeur, dont certaines, sont en voie de disparition et sont protégées par arrêté ministériel (Acomat Franc, Gaïac, Petit Bouis).
- Esthétique : Le paysage karstique du sous-bois est peu commun en Martinique.

Propositions de protection
- PLU : classement et maintien de l'ensemble en 2ND
- Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope souhaitable
- Les actions anthropiques directes et indirectes (élevage, divagation de caprins, chasse), doivent être supprimées.
- Secteur à inclure dans le périmètre des zones sensibles à acquérir par la puissance publique

Palette végétale

Cartes de la sole agricole et de la végétation ou comment «lire le paysage»

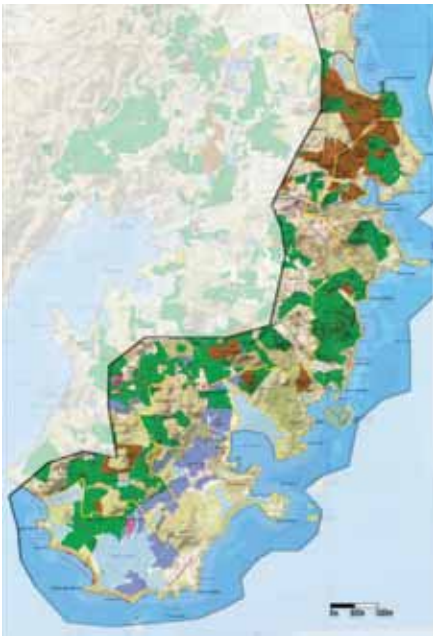

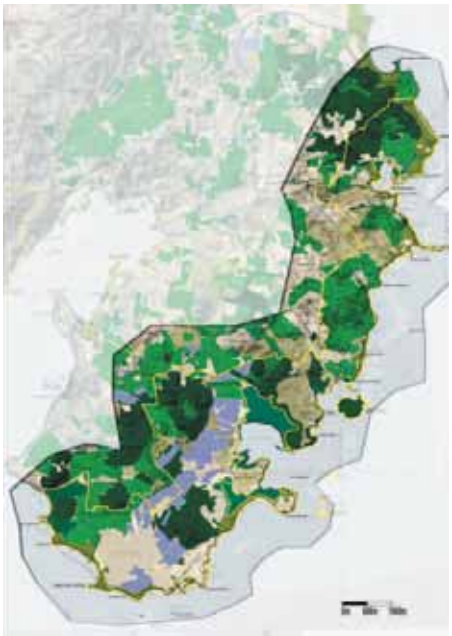

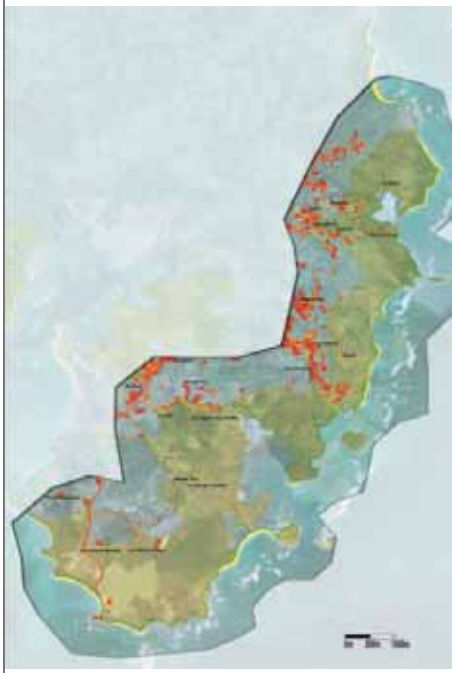

Carte de l'urbanisation du paysage ou comment «voir le paysage»

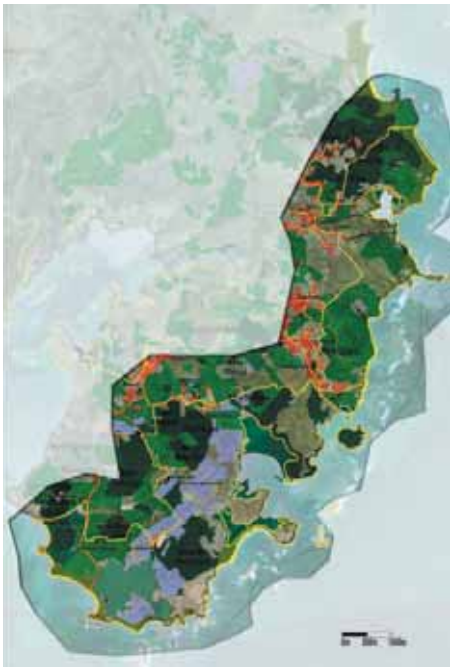

Carte des éléments identitaires du paysage ou comment «lire le paysage»

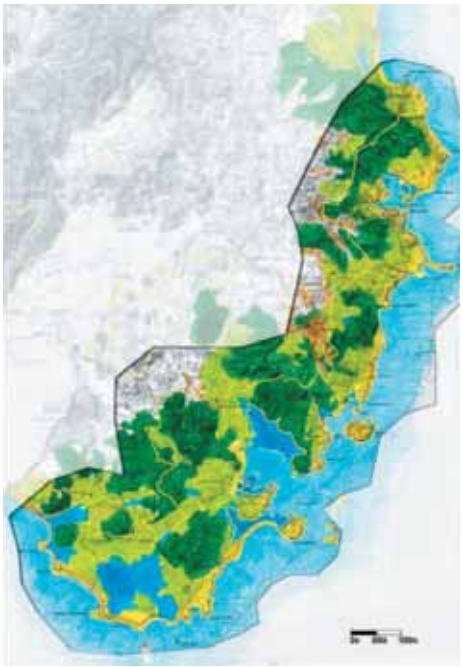

Carte de la structure du paysage comment «définir le paysage»

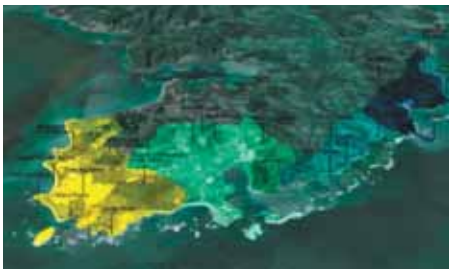

Carte des entités paysagères ou comment «définir le paysage»

II. Qu'est ce que le Paysage

Il est important et nécessaire dans cette étude d'explorer les différentes notions autour du Paysage et particulièrement de mettre en parallèle les définitions de l'interprétation du paysage avec les phases d'analyse de cette étude territoriale.

Le paysage : une difficile définition
Pas facile de mettre tout le monde d'accord ! Si on demande une définition du paysage à un géographe, ou à un spécialiste de parcs et de jardins ou encore à un architecte, on se rend compte qu'ils ne disent pas la même chose ! De la même manière, les habitants d'une région ne perçoivent pas les paysages de leur territoire comme un touriste qui est seulement de passage.
Alors, peut-on se mettre d'accord ?
Oui, il y a comme «un consensus commun» car on a pour habitude de dire qu'un paysage est une étendue d'espace qui se présente à notre regard. C'est peut-être banal, mais cela permet déjà de poser les limites d'un paysage. Cela signifie également que l'étendue d'un paysage change avec le lieu de l'observation.

On peut distinguer deux grandes catégories de paysages :

- Les paysages dits « naturels «. Il s'agit de paysages peu marqués par l'activité des hommes.. Ce type de paysage est rare en Europe : quelques sommets de montagnes ou des forêts difficilement accessibles

- Les paysages « aménagés par l'homme « mais aussi « aménagés pour l'homme « ! C'est bien sûr, la catégorie la plus importante. Elle comprend pratiquement tous les paysages actuels : ce sont ceux où nous vivons. Le diaporama présente quelques exemples de ces paysages.
Les paysages donnent l'image de territoires occupés par des hommes et des femmes. Ce sont des endroits où des habitants travaillent, où ils se déplacent, où ils trouvent des ressources pour vivre comme l'eau ou le sol à cultiver. Les paysages sont donc le reflet des activités des habitants de ces lieux de vie. On peut distinguer des paysages urbains, des paysages ruraux, des paysages agricoles…

Voir le paysage : C'est le recevoir par le sens de la vue. Notre oeil ne faisant que retranscrire en «images objectives», ce qui est vu. Le récepteur sensoriel de la vue est de loin le plus important puisqu'il capte à lui seul la grande majorité des messages sensoriels perçus par le spectateur.

Nous étudierons ainsi, le relief, l'eau, l'agriculture, la végétation, l'urbanisation, le patrimoine, etc.

Lire le paysage : C'est une technique toujours en évolution. Elle a pour but de repérer les lignes maîtresses en analysant la présence humaine et ses activités, ainsi que la nature et son développement.

Nous étudierons les éléments identitaires marquants et les composantes paysagères majeures

La structure du paysage : est analysée par le spectateur comme étant des rapports entre les différentes masses d'une part et entre celles-ci et les espaces ouverts d'autre part. Ces rapports sont créés par les dimensions, les formes respectives et la localisation des masses dans l'espace. C'est une notion où un lien se crée un lien entre le spectateur et le paysage.

Nous étudierons les éléments communs et les regrouperons par analogie

Percevoir le paysage : Beaucoup plus complexe, ce processus met en jeu nos émotions. La perception est propre à chaque individu et dépend de multiples facteurs, socio-culturels, personnels, etc.

Nous étudierons les dimensions du «ressenti» et du sensible afin de caractériser les paysages et d'identifier les lieux exceptionnels et remarquables.

L'entité paysagère : est défini comme une partie du territoire limitée par le relief ou par des éléments, et à l'intérieur de laquelle, la grande majorité des points sont mutuellement visibles. Il s'agit d'une perception purement visuelle.

L'unité paysagère : compose l'entité. Elle se présente comme un élément du paysage à part entière avec ses particularités et son ambiance. A titre d'exemples, les unités de la Savane des Pétrifications et de l'étang des Salines font partie intégrante de la même entité, mais restent pour autant tellement différentes.

Palette photographique des extraits des paysages observés sur le vaste territoire d'étude

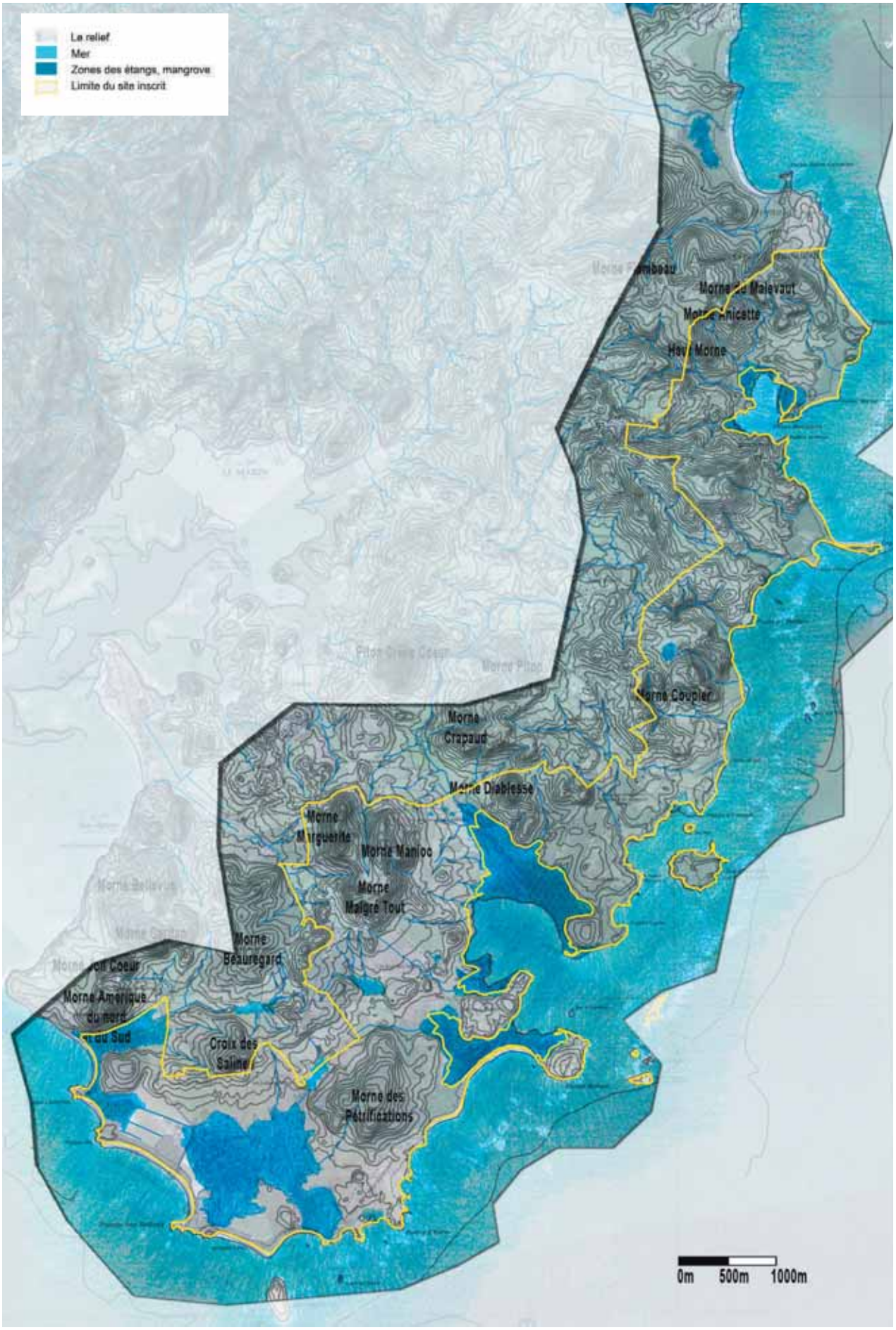

Carte schématique de l'eau

III. Analyse physique et biologique ou comment «voir le paysage»

Situé à l'extrême Pointe Sud de la Martinique, la presqu'île de Saint-Anne bénéficie de **trois façades maritimes** : à l'Ouest, la mer des Antilles baignant la pointe du Marin, au Sud le canal de Sainte Lucie baignant la plage des Salines et à l'Est l'Océan Atlantique baignant la baie des Anglais et l'anse Trabaud.

Comparé au reste de l'île le **relief est doux mais vallonné**. Avec la presqu'île de la Caravelle, celle de Ste Anne constituent **géologiquement une des parties les plus anciennes de l'île**. La présence de roches sédimentaires, absentes ailleurs, renforce encore sa particularité.

Le climat est aussi un des plus sec de la Martinique. «Le soleil brille toujours à Sainte-Anne».

III.1 Le climat

Le climat est de type tropical à saison sèche marquée.
Le régime des pluies est lié à la présence des vents alizés de secteur Est-Nord/Est qui soufflent régulièrement depuis les hautes pressions subtropicales (anticyclone des Açores) vers les basses pressions équatoriales.

La température, toujours chaude, est un des éléments les plus uniformes du climat. **Elle varie entre 25.3° et 27.7°** (moyennes mensuelles).

Malgré l'importance des précipitations entre 1250 et 1500 mm/an, la température, l'ensoleillement et le vent contribuent à l'apparition d'un déficit hydrique important durant les six premiers mois de l'année. Les variations pluviomètriques inter-annuelles sont importantes.

L'humidité de l'air est forte tout au long de l'année. Cependant, si la nébulosité reste importantes sur les hauteurs, celle-ci diminue rapidement dans la zone littorale, particulièrement vers le Sud. L'insolation quotidienne, toujours forte, varie en moyenne de 7 heures/jour en Septembre à 8h30/jour en Mars-Avril.

III.2 Relief et hydrographie, des mornes qui rythment le territoire

III.2.1 Le relief et géomorphologie

La presqu'île de Ste-Anne présente un relief peu accidenté, orienté Nord-Sud, formé d'un plateau situé à environ 50 m d'altitude sur lequel se dresse une multitude de mornes et de buttes isolées, dont les hauteurs varient entre 100 et 200m. Tous ces édifices paraissent posés sur des tufs argileux plus ou moins latérisés de Fond Moustique.

Les buttes de Caritan et de Malgré Tout sont les témoins d'un complexe récifal post-aquitanien qui s'étend surtout au Nord de la Presqu'île.
L'édifice le plus élevé est le piton Crêve Coeur (200 m) qui domine au Nord de son dôme d'andésite, un lambeau de coulée. Enfin, au Sud, certains mornes, comme celui des Pétrifications (119 m) sont apparemment liés à des coulées répertoriées dans le complexe de base.

Le littoral, relativement déchiqueté, repose sur une plateforme prélittorale érodée lors de la régression préflandrienne. Le modèle actuel de cette côte résulte de la transgression flandrienne qui a modelé cette région, formant des îlets au niveau des dômes et des lambeaux de coulée et des baies profondes à la place des anciennes vallées.

III.2.2 L'hydrographie

La sécheresse générale du climat de la presqu'île a pour corollaire la faible densité des cours d'eau. On ne relève qu'une rivière digne de ce nom : celle du Crêve Coeur. Pour pallier au manque d'eau, de nombreuses mares ont été creusées au 19ème siècle. Un arrêté gubernatorial de 1923 porte sur la création d'une caisse spéciale pour le curage des mares de Sainte-Anne. Puis, deux petits barrages ont été construits, l'un à Baréto, l'autre au cap Ferré, assurant aux animaux, à l'époque du carême, l'eau indispensable à leur alimentation.

Pendant longtemps, la population s'est alimentée grâce aux réserves d'eau de pluie recueillie dans de vastes citernes municipales ; les eaux ménagères étaient celles des puits. Maintenant, la commune ne souffre pratiquement plus du manque d'eau grâce au captage de la rivière Blanche qui alimente tout le Sud. Des barrages ont été construits pour retenir l'eau et irriguer les cultures.

Les eaux de la presqu'île, la mer de l'Anse Trabaud à la Baie des Anglais (Sourec : Philippe Bastin)

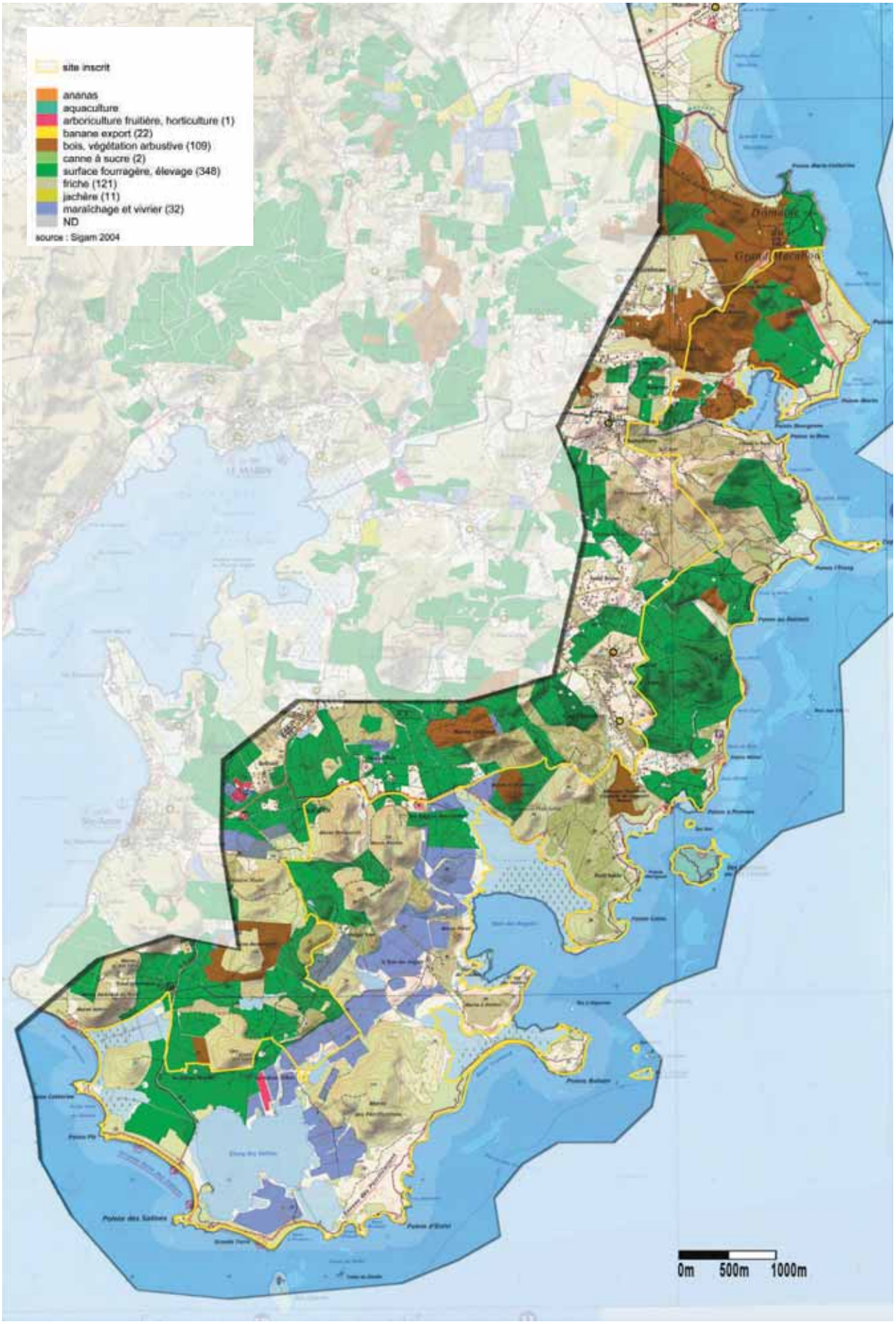

Carte de la Sole agricole sur les commune de Sainte-Anne et du Marin

III.3 La sole agricole du territoire

Le territoire agricole étudié est relativement **riche et varié**. L'agriculture, composante intégrale du grand paysage, était importante à distinguer sur cette cartographie, au niveau des éléments présents suivants :

- **2 zones d'arboriculture fruitière ou horticulture** autour des quartiers : Salines Dillon (dans le site inscrit) et Belfond (en dehors du site inscrit)

- **11 zones de bois et forêt arbustive** autour des sites : Morne la Diablesse, Chevalier de Villarçon, Anse Michel, Pointe les Ebichets, Bellevue, Le Macré et Grand Macabou (dans le site inscrit), et Ferré, Morne Crapaud, Morne Beauregard, Salines Blondel (en dehors du site inscrit).

- **De nombreuses zones de surfaces fourragères et d'élevage**, avec pour principales autour des sites : Salines Blondel et cap Cabaret

- **De nombreuses zones de maraîchage et cultures vivrières**, avec pour uniques sites: Salines Blondel et la baie des Anglais jusqu'au morne la Diablesse.

- **Des zones en friche** sont répertoriées autour des sites comme : morne à Vache, morne Persil, morne Malgré Tout, Petit sable, et les quartiers de Cap Chevalier et l'Anse la Rose.

D'autres espaces végétalisés sont présents sur ce site et contribue également à l'identité paysagère de ce grand territoire. Voisins des surfaces agricoles, ils se développent principalement sur le littoral (mangrove) ou sur les mornes (boisements).

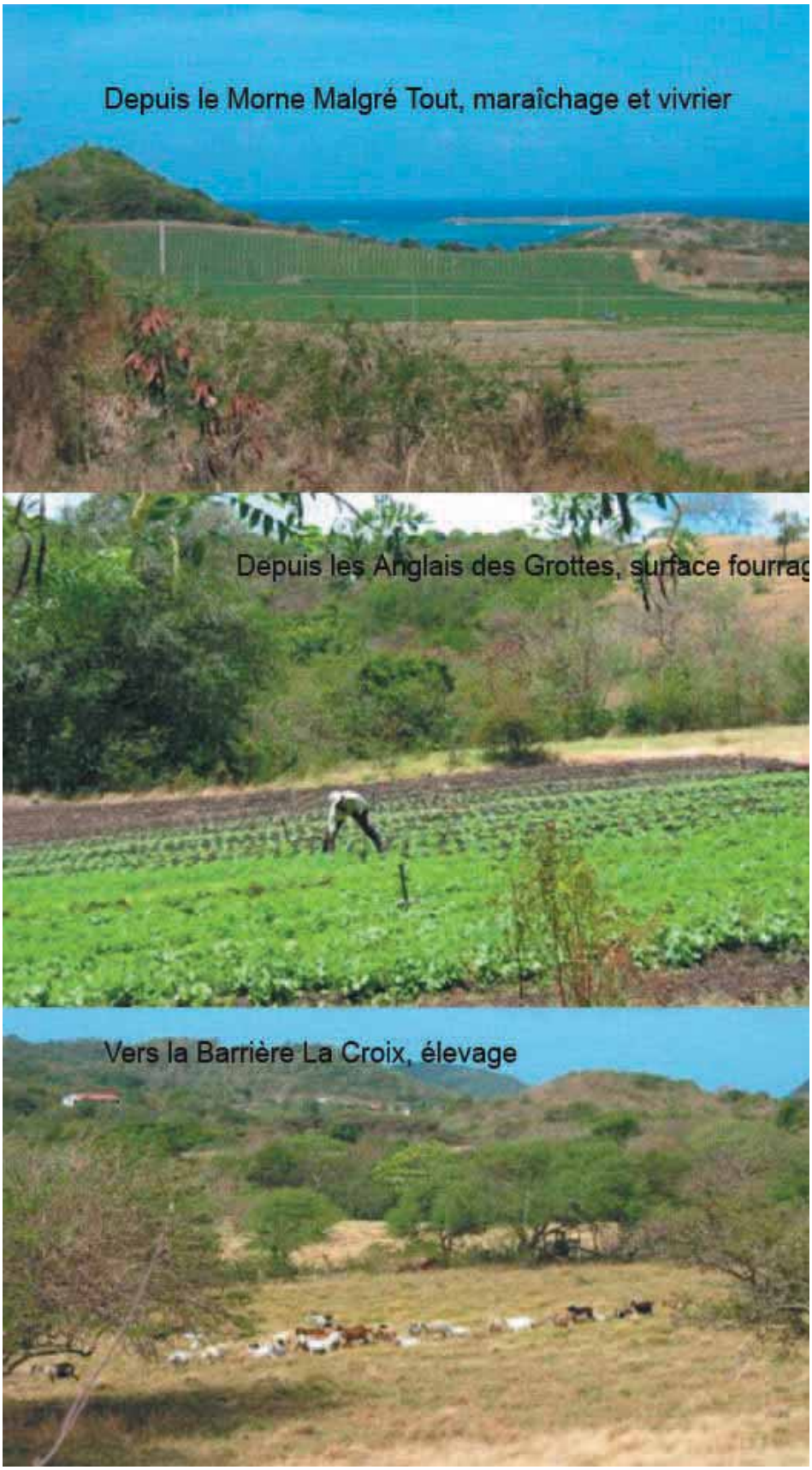

Photos des différents paysages agricoles (extrait de l'Atlas de la sole agricole, CNASEA)

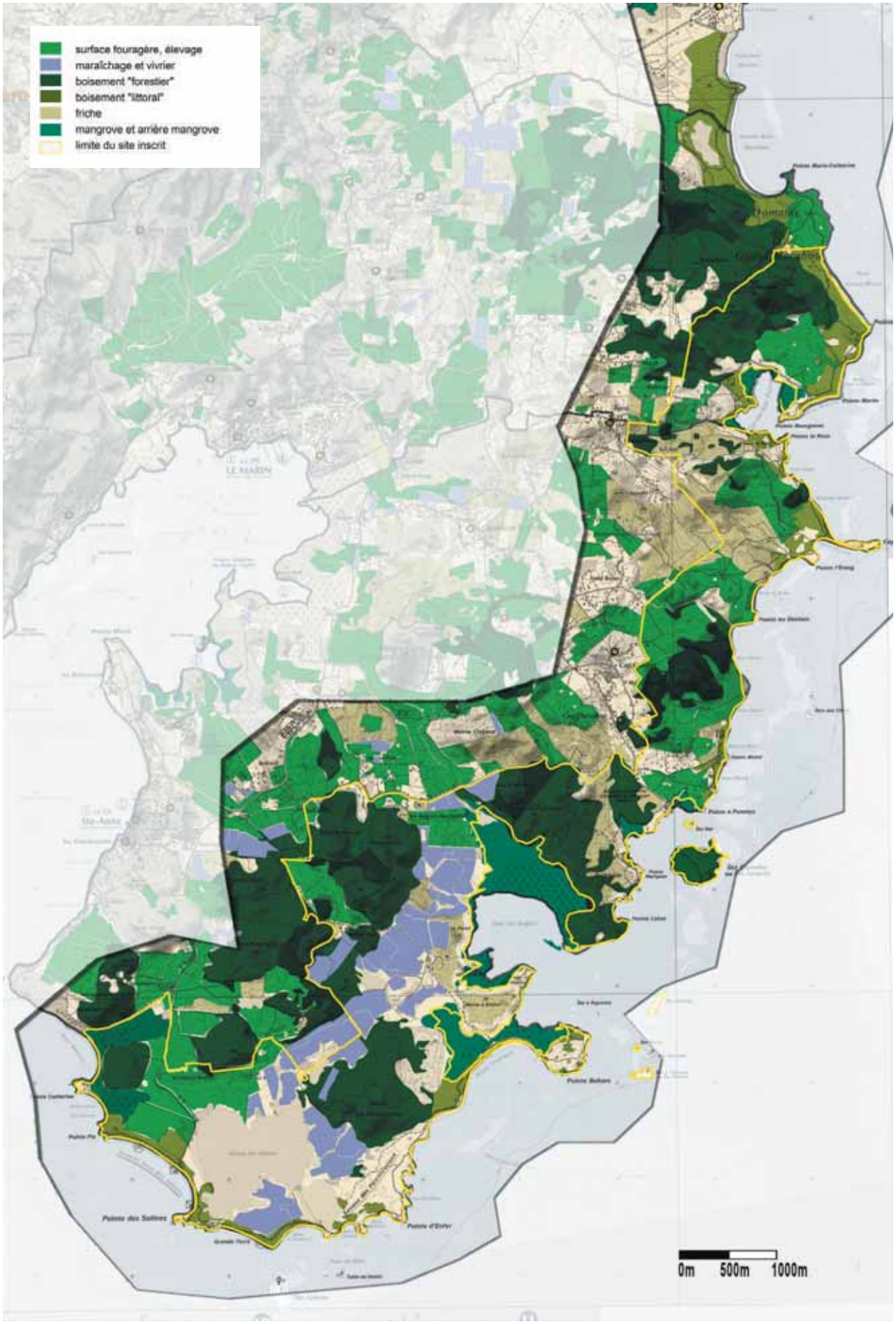

Carte schématique de la végétation sur le territoire global ou comment «voir le paysage»

III.4 Végétation, de la mangrove aux boisements

L'occupation végétale du sol du territoire est, d'une part, agricole comme décrit précédemment, mais également formée de boisements (sur le relief ou sur la côte littorale). Il est important de distinguer ces types de boisements puisque ceux-ci participeront **à l'ambiance paysagère et à la composition végétale des espaces étudiés. Et c'est par la-même que nous apprenons à «voir le paysage», par ses masses végétales, les lumières qu'elles créent, les pleins et les vides qu'elles définissent.**

Nous retrouvons ainsi principalement :
- **la forêt sèche** : principalement sur le relief et à l'intérieur des terres
- **la mangrove** : sur le littoral, principalement autour des baies
- **le boisement littoral et les savanes** : sur la côte, sur des zones assez planes.

Nous retrouvons également, des éléments décrits dans la carte précédente, mais qui ont un impact fort en terme de « volume », « masse », « écran » végétal et ambiance paysagère :

- **les friches et zones arbustives** : principalement entre les mornes et le littoral, sur les zones de savane
- **les champs voués au fourrage et à l'élevage** : sur l'ensemble du territoire, à l'image « prairial »

III.4.1 La forêt sèche

Elle est un **élément capital dans la beauté et l'équilibre du paysage**.Son rôle hydrologique est certain : la végétation en place assure la protection des sols et un maintien de la réserve en eau disponible. sur ce type de substrat un déboisement conduirait inévitablement à la désertification.

Le substrat calcaire ne couvre que 3 % de l'ensemble de l'île. La forêt qui les couvre constitue des biotopes particulièrement rare en Martinique. Il ne s'agit pas de forêts exploitées mais de forêts relictuelles parfois proches du climax. Son intérêt est aussi scientifique puisqu'elle constitue un observatoire biologique pour suivre l'évolution de ces reliques forestières et les comparer avec des stations similaires présentes ailleurs dans les petites Antilles.

La forêt dégradée à tendance xérophile des mornes calcaires de Sainte-Anne présente plusieurs espèces forestières de grande valeur : Petit Bouis (Sideroxylon obovatum), le bois d'Inde (Pimenta racemosa). On y rencontre aussi le Poirier pays (Tabebuia heterophylla), les Gommiers rouges (Bursera simaruba), le bois noir (Capparis cynophallohora) et quelques fougères épiphytes. **En cela, les mornes Marguerite, Manioc et Malgré Tout constituent un patrimoine forestier à préserver.** Certaines de ces zones avaient d'ailleurs fait l'objet d'une étude sur les arbres rares menacés de Martinique et avaient été qualifiées ainsi (voir illustration suivante de l'étude de J.P.Fiard).

La forêt âgée xéro-mésophile du morne Caritan et Joli Coeur présente quant à elle de nombreuses espèces caractéristiques du climax, notamment le gaïac (Guaiacum officinale). Ce dernier présente une abondante régénération naturelle. On rencontre aussi le Petit Bouis, le bois de fer blanc (Krugiodendron ferreum), le bois pelé (Myrcianthes fragans) et également des espèces hémihéliophiles dont deux rares : la Prune bord de mer (Ximenia americana) et le Rochefortia. Les parties âgées de la forêt présentent une canopée élevée (20 m) avec des gommiers rouges aux diamètres exceptionnels (50 à 60 cm).

III.4.2 La mangrove

Ce sont avant tout des espaces boisés. Ils sont privilégiés car en saison sèche, ce sont les seuls à conserver leur feuillage intact.

Les mangroves ont un rôle de protection physique contre l'érosion marine du littoral grâce à la densité de la végétation et de son type d'enracinement. c'est aussi un milieu riche du point de vue écologique.

Les prairies sous-marines relient les mangroves à la barrière de corail. Les vases constituent le substrat des mangroves et sont le siège d'une vie intense.

Située dans une baie très refermée, **la mangrove de la baie des Anglais constitue un vaste ensemble de 70 hectares et certainement un des plus beaux de l'île**. Elle fait d'ailleurs l'objet d'une ZNIEFF. Principalement composée de **palétuviers blancs** (Avicenia nitida) aux racines aériennes dressées, on y retrouve aussi la **mangle rouge** (Rhizophora mangle) en bordure de mer. Remarquable par ses racines en échasses, ce palétuvier aime la submersion salée ce qui explique sa présence sur la frange littorale et les canaux. Enfin, le **mangle blanc** (Laguncularia racemosa) et le **palétuvier gris** (conocarpus erectus), moins abondants, complètent cette végétation de zones salées. En arrière des palétuviers blancs, on trouve une arrière mangrove (zone de transition entre la forêt marécageuse et les terres agricoles) de type «plage» nue d'une superficie impressionnante.

On retrouve également quelques zones de mangrove assez denses en face de l'îlet Chevalier et autour du Cul de Sac Ferré.

III.4.3 Le boisement littoral et les savanes

La frange littorale de la presqu'île présente un cordon presque ininterrompu sur les portions de côte sableuse, on retrouve **les groupements caractéristiques de la forêt littorale : raisinier bord de mer, catalpa, poirier pays, mancenillier, gommier rouge**. En pourtour des anses les plus sauvages, on retrouve un bouclier végétal encore parfaitement constitué (association végétale permettant aux plantes de se protéger mutuellement contre les embruns et le vent).

La forêt domaniale littorale gérée par l'ONF présente par endroit de beaux exemples de régénération surtout dans les zones peu fréquentées (mahogany à petites feuilles à l'anse Caritan, poirier pays à l'anse Trabaud). **On note une très belle futaie de poiriers pays et mancenilliers également à l'anse Trabaud.**

La savane constitue aussi une part importante du paysage de ce grand territoire, surtout dans la partie Sud Est. On y rencontre des fourrrés à ti-baum (crotons flavens), des poiriers au port en drapeau, des raisinniers sculptés par le vent, des frangipaniers et des cactus dans les zones les plus sèches. La pointe Baham est un très bel exemple de Savane, elle fait d'ailleurs partie de la ZNIEFF 0028 baie des Anglais - pointe Baham - morne Crapaud.

Gaïac

Petit buis

Bois d'Inde

Rhizophora mangle

Bois ti-baum

Raisinier bord de mer

Catalpa

Mancenillier

Poirier Pays

Bois noir

Gommier rouge

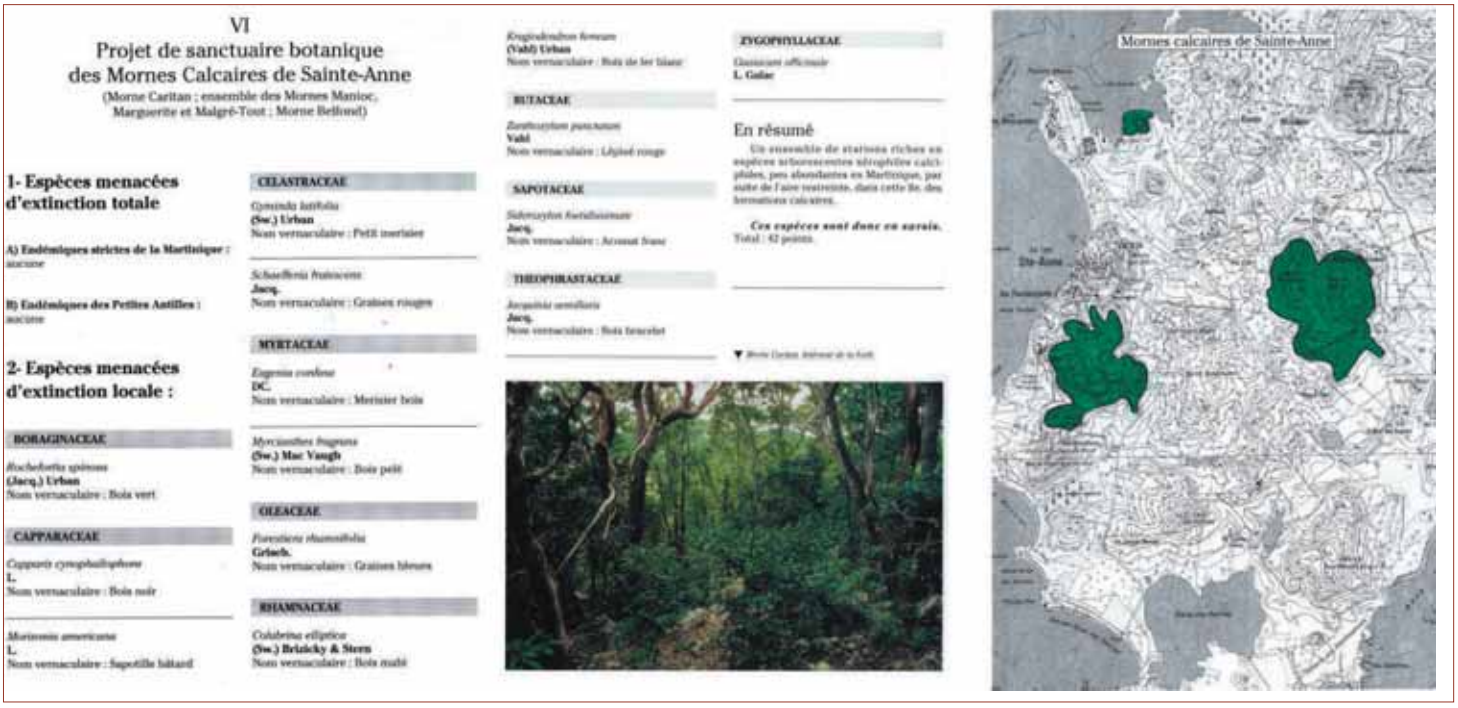

VI

Projet de sanctuaire botanique des Mornes Calcaires de Sainte-Anne

(Morne Caritan ; ensemble des Mornes Manioc, Marguerite et Malgré-Tout ; Morne Belfond)

1- Espèces menacées d'extinction totale

A) Endémiques strictes de la Martinique : aucune

B) Endémiques des Petites Antilles : aucune

2- Espèces menacées d'extinction locale :

BORAGINACEAE

Bochefortia spinosa
(Jacq.) Urban
Nom vernaculaire : Bois vert

CAPPARACEAE

Capparis cynophallophora
L.
Nom vernaculaire : Bois noir

Morisonia americana
L.
Nom vernaculaire : Sapotille bâtard

CELASTRACEAE

Gymnoda latifolia
(Sw.) Urban
Nom vernaculaire : Petit merlaier

Schaefferia frutescens
Jacq.
Nom vernaculaire : Graines rouges

MYRTACEAE

Eugenia confusa
DC.
Nom vernaculaire : Meriner bois

Myrciantes fragrans
(Sw.) Mac Vaugh
Nom vernaculaire : Bois pété

OLEACEAE

Forestiera rhamnifolia
Griseb.
Nom vernaculaire : Graines bleues

RHAMNACEAE

Colubrina elliptica
(Sw.) Brizicky & Stern
Nom vernaculaire : Bois nubé

Krugiodendron ferreum
(Vahl) Urban
Nom vernaculaire : Bois de fer blanc

RUTACEAE

Zanthoxylum punctatum
Vahl
Nom vernaculaire : Lilpisé rouge

SAPOTACEAE

Sideroxylon foetidissimum
Jacq.
Nom vernaculaire : Acoumat franc

THEOPHRASTACEAE

Jacquinia armillaris
Jacq.
Nom vernaculaire : Bois bracelet

ZYGOPHYLLACEAE

Guaiacum officinale
L. Gaiac

En résumé

Un ensemble de stations riches en espèces arborescentes sérophiles calcicoles, peu abondantes en Martinique, par suite de l'aire restreinte, dans cette Br. des formations calcaires.

Ces espèces sont donc en sursis.
Total : 42 points.

▼ Morne Caritan, frênaie de la forêt

Mornes calcaires de Sainte-Anne

Extrait de l'ouvrage «Arbres rares et menacés de la Martinique» par Jean-Pierre Fiard, Société des Galeries de Géologie et de Botanique de Fort de France, 1992

Mangrove vers le Cap Macré : présence d'un terrain de foot sur site

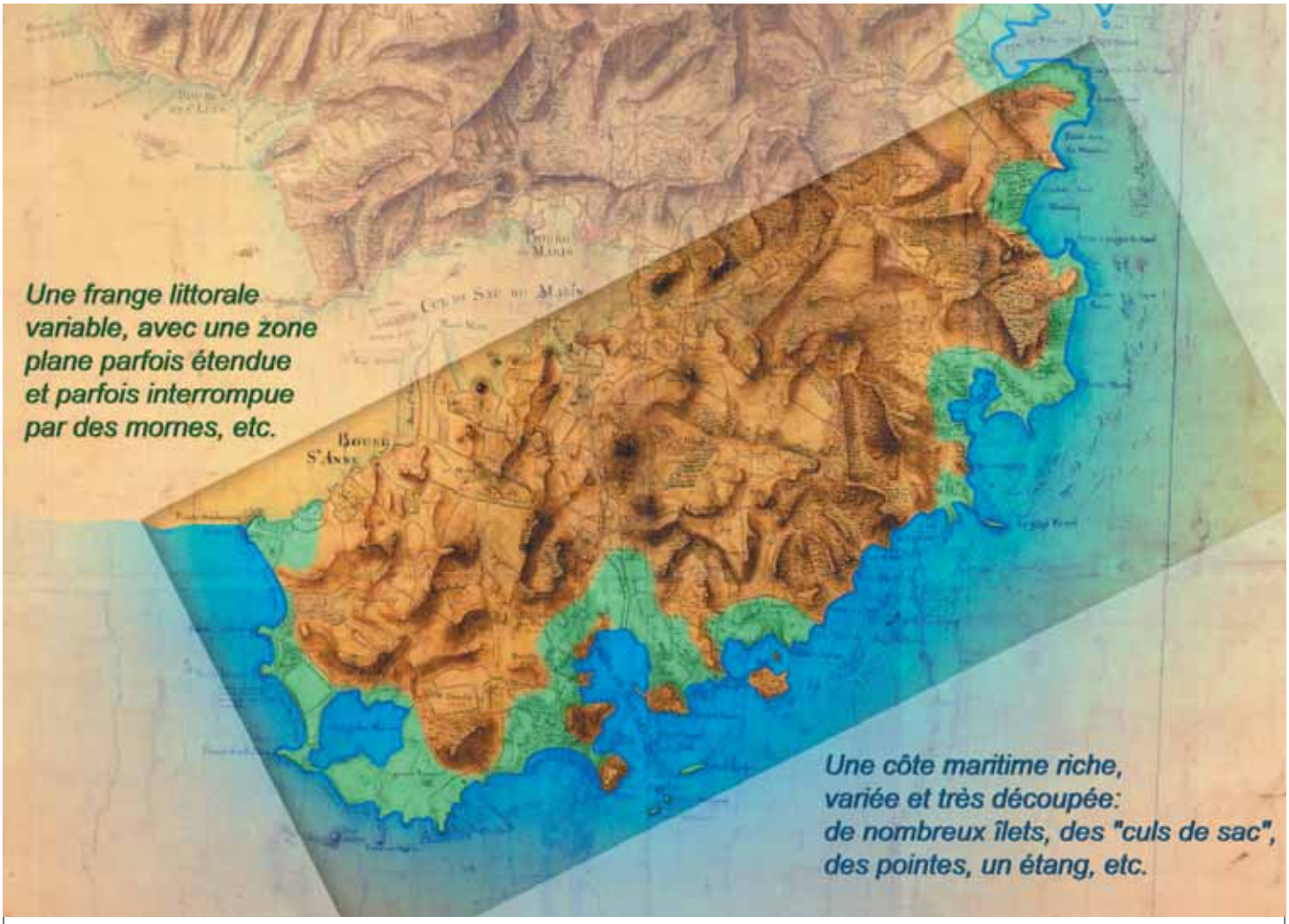

Analyse de la carte de Moreau du Temple, 1770

Carte du patrimoine

Les moulins en Martinique
(source www.moulins-de-martinique.asso.fr)

IV. Pratiques et usages ou comment «lire le paysage»

IV.1 Evolution des cultures, histoire

Naissance de l'île et de la presqu'île

D'origines volcaniques, les presqu'îles de la Caravelle et de Sainte-Anne sont les terres les plus anciennes de l'île de la Martinique, apparues il y a quelques 18 millions d'années.

Apparaissent ensuite la montagne du Vauclin, le Morne Jacob et les Pitons du Carbet. Point culminant de l'île, la Montagne Pelée est âgée de 400.000 ans, jeune volcan dont les éruptions sont rares mais violentes.

Evolution de la presqu'île de Sainte-Anne

Autrefois...

Les batailles pour la conquête des territoires de l'Est de la Caraïbe touchent à leur fin à l'issue du 17ème siècle. La Martinique connaît de nombreuses guerres, entre Anglais, Hollandais et Français ; les Indiens Caraïbes y sont exterminés.

Des recherches et fouilles effectuées notamment à la pointe de Baham ont révélé la présence d'un site Caraïbe important, au sud est de Sainte Anne, à cinquante mètres de la plage. Il s'agit d'un véritable témoin de l'histoire de la Martinique.

Au début de la colonisation, les territoires actuels de la commune de Sainte Anne font en fait partie de la paroisse du Marin, qui s'étend au Nord jusqu'à la rivière Pilote, et au sud, à la Pointe des salines.

La position stratégique de la Pointe dunkerque lui offre le contrôle de l'entrée de la baie de Sainte Anne, au moyen d'une batterie possédant un canon.

La culture de la canne à sucre s'installe, et on voit apparaître une dizaine d'habitations. A la fin du 17ème siècle, une chapelle est construite en lieu et place de l'actuelle église du bourg. Elle prend le nom de Sainte-Anne-les-Salines, et donne ainsi son nom au quartier. Le bourg n'existait pas à cette époque, seules quelques habitations eparses occupaient le quartier.

Aux 18ème et 19ème siècle, la Martinique prospère, par l'industrie du sucre ; Saint Pierre, sa capitale, compte 20 distilleries dans ses murs et 13 dans ses environs. Sainte Anne, dont les conditions climatiques et géographiques sont fortement propices à la culture de la canne à sucre, compte près de 18 sucreries sur son territoire. En 1817, 1322 hectares sont couverts de cannes à sucre, ce qui permet de rapporter 3190 barriques de sucre et 105 080 gallons de sirop. 38 hectares sont consacrés à la culture du coton. En revanche, ni le cacao, ni le café ne sont cultivés.

L'élevage est également bien présent à Sainte Anne. Le cheptel est l'un des plus important de la région, avec 1132 bêtes, dont 668 mulets et 464 bovins.

Certaines habitations comptent plusieurs moulins, on en relève près de vingt deux, dont deux à vapeur (très rare à cette époque).

En 1827, les terres plantées en canne à sucre augmentent, et les prairies s'étendent sur 1082 hectares pour nourrir le bétail. On note également que 837 hectares sont composés de bois et de forêt.

A la fin du 19ème siècle, plusieurs habitations changent de propriétaire à cause de leur endettement auprès des banques, et de la création de la nouvelle usine du Marin.

En 1900, la commune compte une population de 2 791 habitants. A cette époque, le bourg est toujours modeste. Mais des systèmes de transport par bateau à vapeur sont organisés, et ils permettent de se rendre chaque jour à Saint-Pierre et au Marin.
Le territoire de Sainte Anne est alors un des plus riche en gibiers de l'île de la Martinique. La chasse est alors très active.

Entre les années 1900 et 1946, la population fluctue. Elle connaît une baisse pendant la période de la première guerre mondiale, où trente-neuf Saintanais moururent pour la France. Pendant la seconde guerre mondiale, l'usine du Marin a construit et exploité les marais salants de Fond Moustique ; mais une fois la prospérité revenue, la consommation de sel local chute fortement et l'exploitation doit s'arrêter. Les marais sont encore visibles aujourd'hui.

A cette époque, la commune est peu fréquentée, les plages des salines et de la pointe Marin sont parcourues par les enfants qui récoltent leurs nombreux coquillages.

Pour la période d'après guerre, Saint Anne apparaît comme un lieu aux paysages variés et remarquables, mais la région est considérée comme assez arriérée, et reste peu propice au développement touristique. Elle connaît alors de larges affluences à la St-Christophe ou les pèlerins défilent sur les chemins du Calvaire.

Aujourd'hui, la commune est résolument tournée vers le tourisme. Ses plages sont considérées comme les plus belle de l'île, les infrastructures hôtelières sont présentes, et les touristes affluent.

IV.2 Patrimoine existant

La commune de Sainte Anne dispose de monuments historiques protégés :

Eglise Sainte-Anne : sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, les façades et la toiture, à l'exception du clocher de l'église de Sainte-Anne, situées sur les parcelles 324 et 325 figurant au cadastre section H, d'une contenance de 4 a 20 ca, 6 a 93 ca, arrêté du 12 novembre 1990.

Habitation Les Anglais des Grottes : sont inscrites à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, les ruines de l'habitation les Anglais des Grottes, situées sur les parcelles 19, 20, 21 figurant au cadastre section C, 54 a 20 ca, 11 a 50 ca et 14 a 30 ca, arrêté du 31 décembre 1991.

Habitation Crève Coeur : sont inscrites à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, les ruines de l'habitation Crève Coeur dans leur totalité situées sur les parcelles 128 et figurant au cadastre section K, d'une contenance de 4 ha (parcelle K 128 : 3 hectares dans sa partie Nord Est et parcelle K 134 : 1 ha dans sa partie Nord Est) délimitées par le chemin communal de Cap Chevalier à Baréto, arrêté du 02 juin 1992.

Habitation Val d'Or : est inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, l'habitation Val d'Or, dans sa totalité, située sur les parcelles 149, 152, 137 (extrême ouest), figurant au cadastre section C, et les parcelles 602 (partie nord est) et 603 (partie Nord Ouest), figurant au cadastre Section E d'une contenance totale : 80 a 90 ca, arrêté du 31 décembre 1991.

De nombreux moulins sont présents sur le territoire de Sainte Anne, témoins de l'histoire et du passé de la presqu'île (carte page ci-contre et photos ci-dessous) :

Moulin de Mallevault

Moulin de Barrière Lacroix

Moulin des Anglais Des Grottes

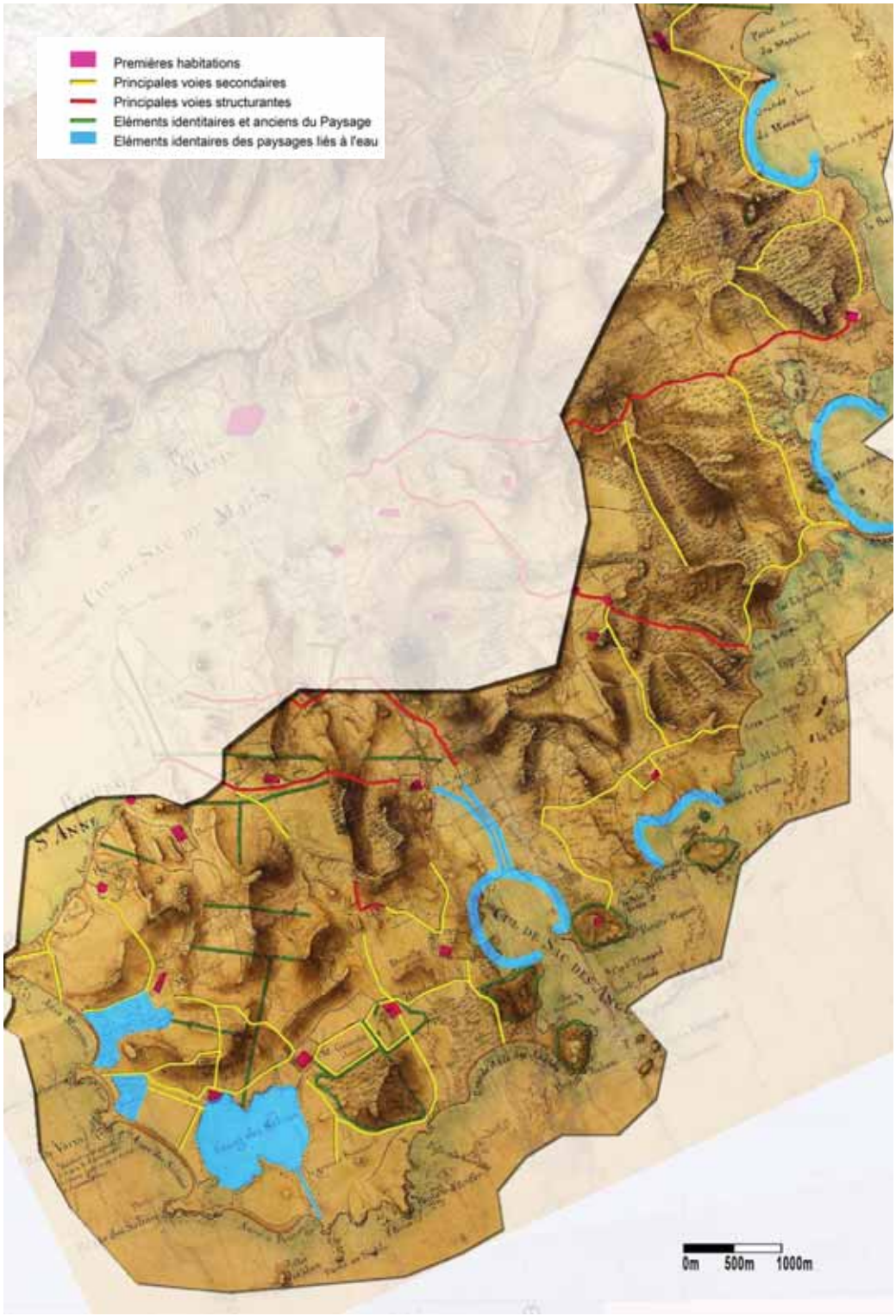

Carte schématique des traces des paysages d'antan : chemins principaux, secondaires, habitations et éléments liés à l'eau et au végétal

IV.3 Les traces du Paysage d'antan

Les paysages d'antan peuvent être perçus à partir de l'analyse de la carte de Moreau des Temples. Ainsi, les principales composantes du paysage d'autrefois peuvent être mises en exergue afin de montrer les pratiques et les usages anciens encore présents pour certains aujourd'hui. On pourra retrouver ainsi les principaux chemins, les premières habitations, les éléments identitaires liés à l'eau, etc.

Il est cependant important de préciser d'un point de vue pratique et cartographique que la superposition de la carte de Moreau des Temples avec la carte IGN actuelle n'est pas exacte. En effet, elles n'ont pas les mêmes dimensions d'origine (ni les mêmes relief, formes du littoral, etc.). Nous les avons donc superposées et avons extrapolé sur les éléments communs au niveau de notre analyse avec mesure et précions sur le terrain.

De manière générale, nous pouvons donc observé qu'autour des Salines, l'anthropisation était déjà très forte et que le paysage est historiquement agricole depuis très longtemps et que les principaux axes de développement et d'accessibilité étaient déjà présents.

Particulièrement :
- au niveau des éléments identitaires liés à l'eau, ils sont tous conservés,

- au niveau des éléments identitaires du paysage, ils sont parfois conservés ou même développés comme chemins et voies diverses (au Nord du Morne Beauregard, au niveau du Morne Pois, etc.),

- au niveau des voies structurantes, elles sont parfois conservées et développées (Val d'Or, Mondésir, Fond Repos, Férré).

Les paysages d'antan sont donc encore présents en terme de structure et d'éléments identitaires.

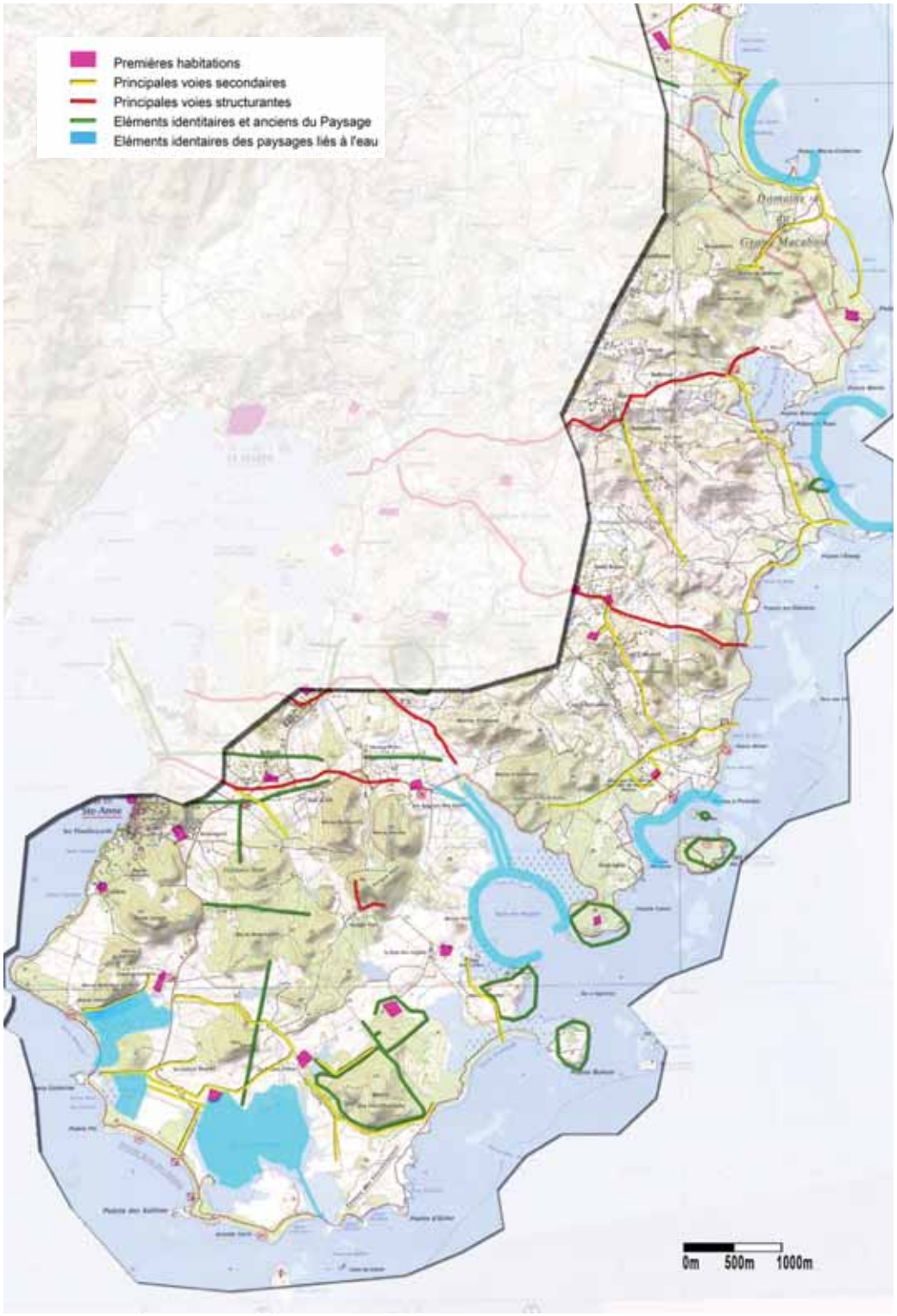

Carte schématique des traces et rémanences des paysages d'antan encore présents aujourd'hui

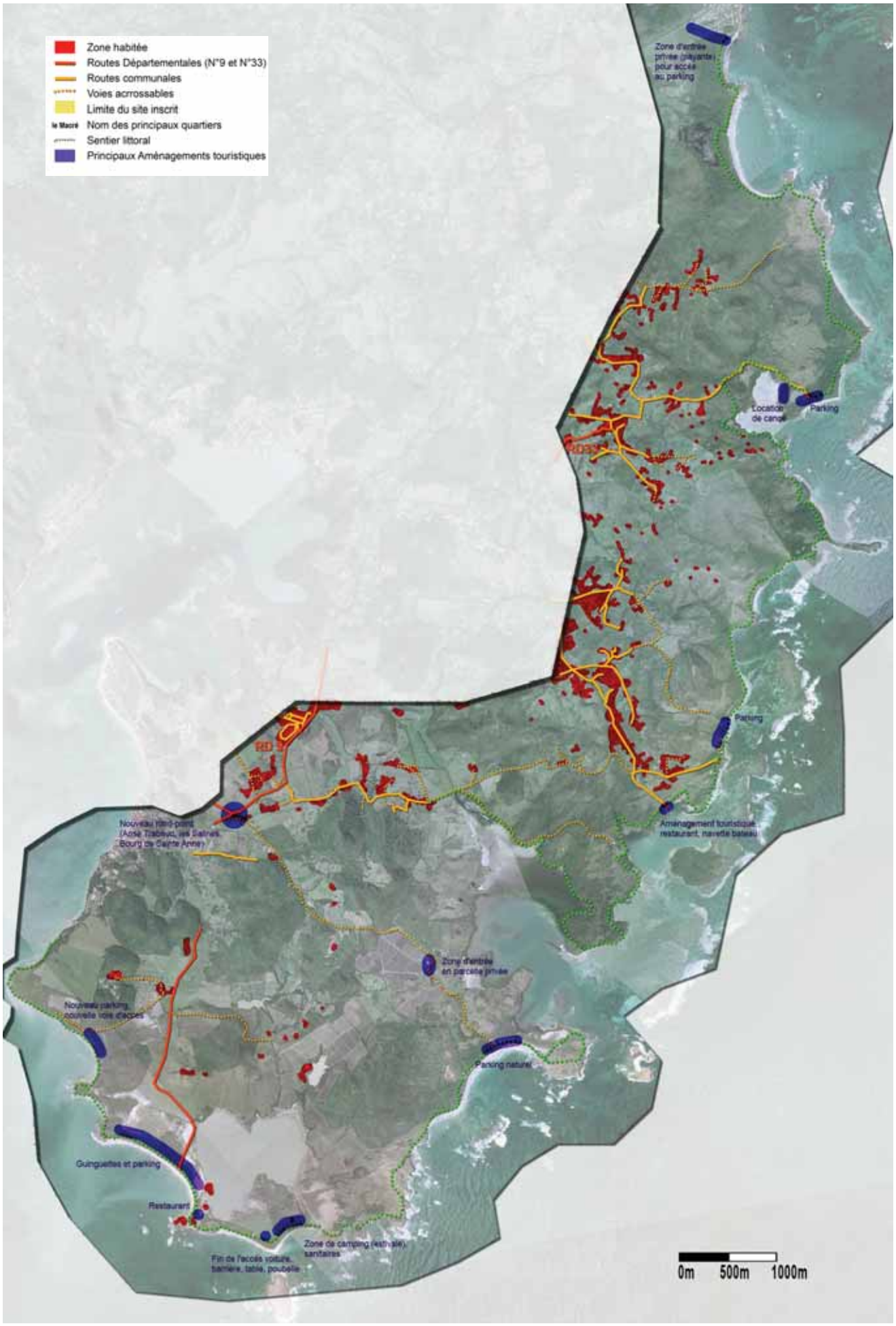

Carte schématique des réseaux viaires et des quartiers habités et comment pouvons nous «voir le paysage»

IV.3 Réseaux viaires, quartiers et sentiers

Le territoire d'étude est aujourd'hui encore principalement «végétal». Les espaces « urbanisés » ou « minéraux » sont en proportion, largement inférieurs aux espaces « verts » ou « maritimes ».

Les zones habitées sont concentrées en frange de la limite du site inscrit et le long des axes routiers majeurs. Les principaux sites bâtis (dans les limites du site inscrit ou en frange voisine) sont du sud au nord :

- Les quartiers Morne Pois et les Anglais des Grottes
- Les quartiers de Cap Chevalier, Cap Cabaret et fonds repos
- Les quartiers de Ferré, Champfleury, Bellevue, l'Anse La Rose

On remarque cependant une avancée :
- En limité ouest du morne Flambeau et morne du Malevaut

Le réseau national est inexistant sur le territoire étudié. Le réseau départemental est présent et couvre environ 16 km. En dehors de cette catégorie de route, il existe peu d'infrastructure de liaison. Deux routes départementales sont présentes et des voies communales et rurales :

- **la RD 9** reliant le bourg de Saint-Anne au reste de l'île et, **la RD 33** formant un axe Est/Ouest entre les quartiers Poirier et champfleury en limite Sud/Est de la commune du Marin.

- **Les axes routiers communaux**, les plus importants, sont ceux qui relie Cap Chevalier au Marin, ceux qui relie les quartiers Férré et Le Macré, ceux qui relie les quartiers Belfond au quartier des Anglais des grottes.

- **La partie des communes de Ste-Anne et du Marin, comprise dans notre zone d'étude, ne propose que des chemins ruraux et des pistes** (exemples du Sud au Nord : Les Salines Dillon, le morne Malgré Tout et la baie des Anglais, les anglais des Grottes à la pointe Marignan, le Cap Cabaret à Nanon, la Casse à l'Anse La Rose, le morne Flambeau à l'anse Grosse Roche).

Des sentiers de découverte permettent de traverser et d'appréhender les lieux. Ces sentiers sont réputés, et de nombreux randonneurs les empruntent. Les illustrations page ci-contre offrent les images des paysages traversés.

IV.4 Fréquentation, tourisme, usages des lieux

Fréquentation des sites :

La plage des salines connaît une fréquentation record. En effet, on l'estime à environ 2 500 000 visiteurs par an (cette fréquentation est proche de celle du château de Versailles).
Considérée comme « la plus belle plage de l'île », elle attire de nombreux visiteurs, touristes ou locaux, pour une visite ponctuelle ou répétée.

Les infrastructures routières permettent un accès aisé au site. Sur place, les visiteurs peuvent très facilement organiser leur journée, les véhicules étant garés en bord de plage.

Ce formidable attrait pour ce lieu engendre des dégradations. En effet, la présence humaine souvent disproportionnée par rapport au site engendre des déchets, des problèmes de sécurité, et également des dégradations via les véhicules trop proches de la végétation. Bien que des équipements aient été mis en place (matériel : poubelles, plots de stationnement, douches, WC, etc. … Humain : poste de gendarmerie), l'affluence demeure trop importante pendant certaines période de l'année, ce qui abouti à une détérioration du lieu.
Cela vient considérablement dégrader le paysage et le cadre de vie des occupants des lieux.

En plus du cas particulier des Salines, il faut préciser que le littoral étudié est dans l'ensemble bien fréquenté. Plusieurs parkings et accés en témoignent. Sur la carte ci à gauche, les principaux aménagements touristiques sont répertoriés. Ils sont directement associés aux axes de développement urbains, d'antan et d'aujourd'hui.

Le rond-point récent du Val d'Or témoigne à la fois d'un noeud de fréquentation, du départ de trois axes majeurs (vers l'Anse Trabaud, vers les Salines, vers le bourg). Il est donc important de pressentir que l'axe de développement vers l'Anse Trabaud pourra être important et rapide, et donc à mesurer. De même, pour les Salines, le développement risque d'être accentué.

IV.5 Projets

Les projets et orientations :

Le flux des personnes est concentré vers l'anse des salines, c'est pourquoi les dégradations sont largement visibles. Néanmoins, il est à souligner que d'autres sites connaissent également des dégradations (Cap Macré, Anse Meunier, Anse Grosse Roche, etc. …). Nous pouvons mettre en avant la présence de déchets, et des problèmes de sécurité.

Le PDDS de Sainte Anne oriente le projet global de développement suivant 4 axes et 4 lieux géographiques :
- le tourisme : aménagement de l'anse Meunier, des Salines et de l'anse Trabaud
- la culture : Cap chevalier
- le commerce : le bourg de Sainte Anne
- l'écotourisme : l'arrière pays.

La Savane des pétrifications, vers l'Anse Trabaud

vers l'Anse Trabaud

Cap Chevalier

L'Anse Grosse Roche, vers le Grand Macabou

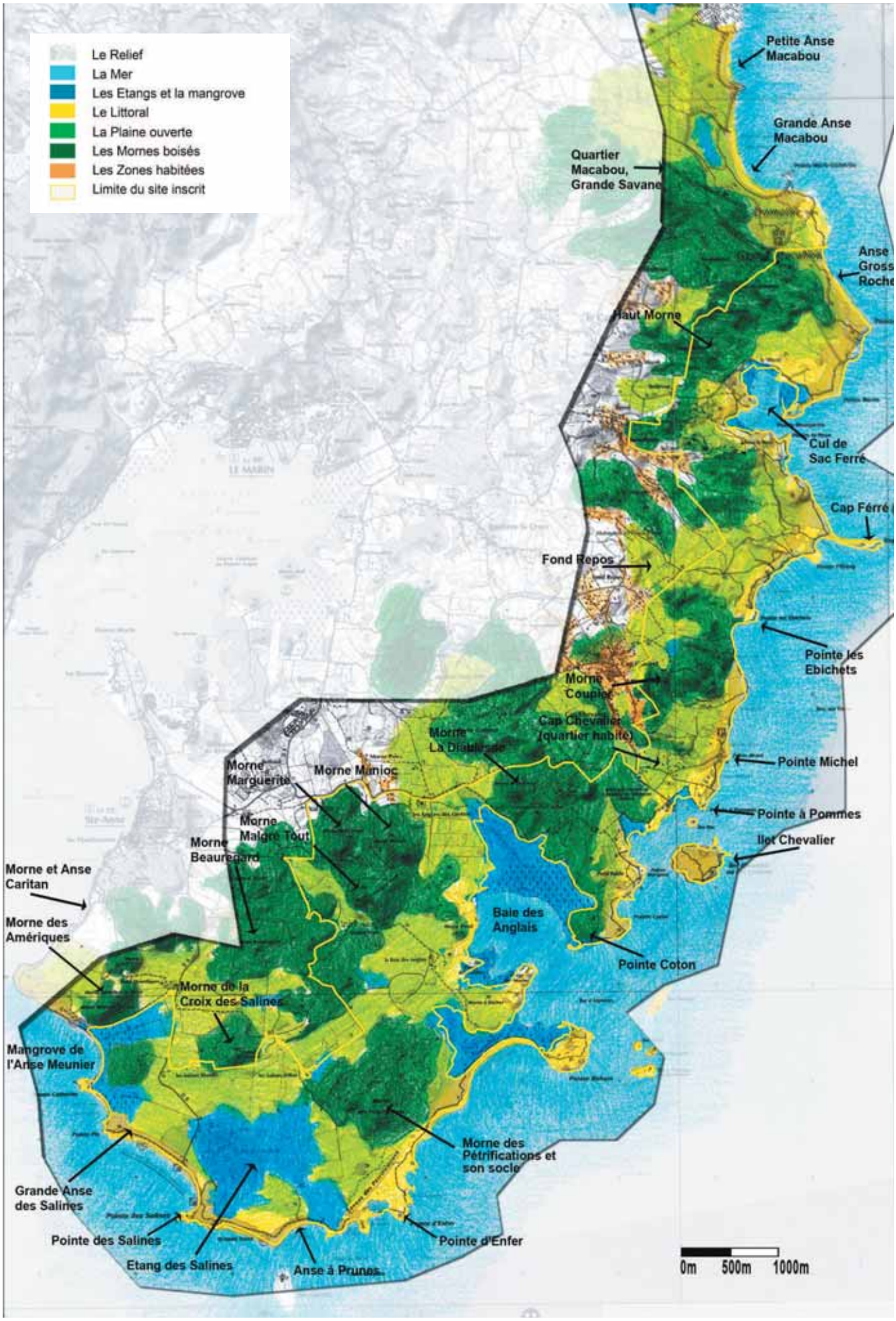

Carte schématique de la structure du paysage ou comment «hierarchiser le paysage par sa structure»

V. Structure du paysage

Définir la structure paysagère, c'est cartographier des zones du territoire qui ont des points communs en terme de formes respectives, de masses, de dimensions dans l'espace. Cette notion détermine ce qui crée les liens entre le spectateur et le paysage (voir carte ci-à gauche).

Ainsi notre territoire se structure autour de 6 « morceaux de territoire » :

1 : La mer : une eau de baignade, une eau aux couleurs riches et variées, une eau perçue depuis de nombreux sites.

2 : Les étangs et les mangroves : une eau moins pratiquée par l'homme, composée pour les premiers d'une grande étendue d'eau calme dans des « cirques » et pour les secondes de bois denses.

3 : Le littoral : composé de ses plages, de sa côte escarpée, de sa végétation identitaire (raisinier de bord de mer, mancenillier, etc), riche en lumière, orientée vers la mer et l'horizon, sur des surfaces planes.

4 : La plaine « ouverte » : habillée de ses champs cultivés, de son élevage ou de ses zones de savanes et de friches, lumineuse et relativement plane, adossée aux mornes et reliée au littoral.

5 : Les mornes boisés : au relief marqué et à la végétation identitaire des forêts sèches, ils permettent l'ouverture sur le paysage avec l'ouverture sur de nombreux points de vue.

6 : Les zones « habitées » : à dominante bâtie, ces zones se composent d'un tissu viaire largement plus présent que sur le reste du territoire d'étude, avec des habitations et une ambiance « naturelle et sauvage » bien moins marquée.

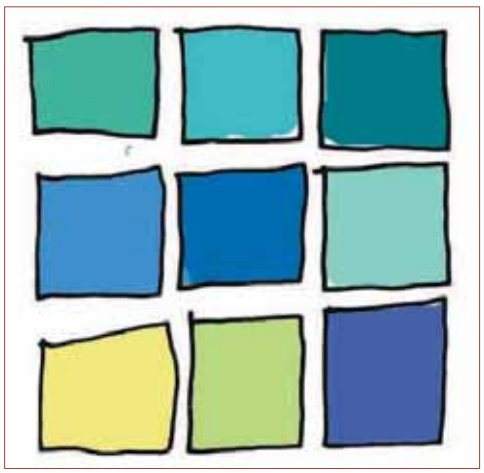

L'eau : couleur - texture - embruns

VI. Analyse sensible, ou comment «percevoir le paysage»

Presqu'île, car circonscrite par la mer, le territoire étudié est limité au Nord par le quartier Macabou, au sud par le canal de Sainte-Lucie, à l'est par l'Océan atlantique et à l'ouest par la mer des Caraïbes. Cette bordure littorale très arborée, l'une des plus importantes de la Martinique, possède de nombreuses plages dont l'une emblématique du tourisme martiniquais (voir carte ci-à droite).

La diversité des paysages terrestres et maritimes, le caractère remarquable et exceptionnel de ce patrimoine naturel offrent à ce territoire un caractère unique, magnifique, qui reste dans la mémoire de chacun après sa découverte.
Les unités paysagères nommées sont celles définies lors des études pour l'inscription des sites. Il est nécessaire pour faciliter la compréhension des cartographies de reprendre les mêmes termes. Cependant, différents sites n'avaient pas été qualifiés à cette époque :

- Morne et Anse Caritan
- Morne des Amériques
- Morne Beauregard
- Morne de la Croix des Salines
- Quartier Macabou, Grande Savane
- Fond Repos
- Morne Coupier
- Quartier Macabou, grande Savane
- Grande Anse Macabou
- Petite Anse Macabou

Rappelons cependant que cette partie a pour but de définir et d'identifier quels sont les sites et les lieux ressentis comme les plus remarquables et les plus exceptionnels.

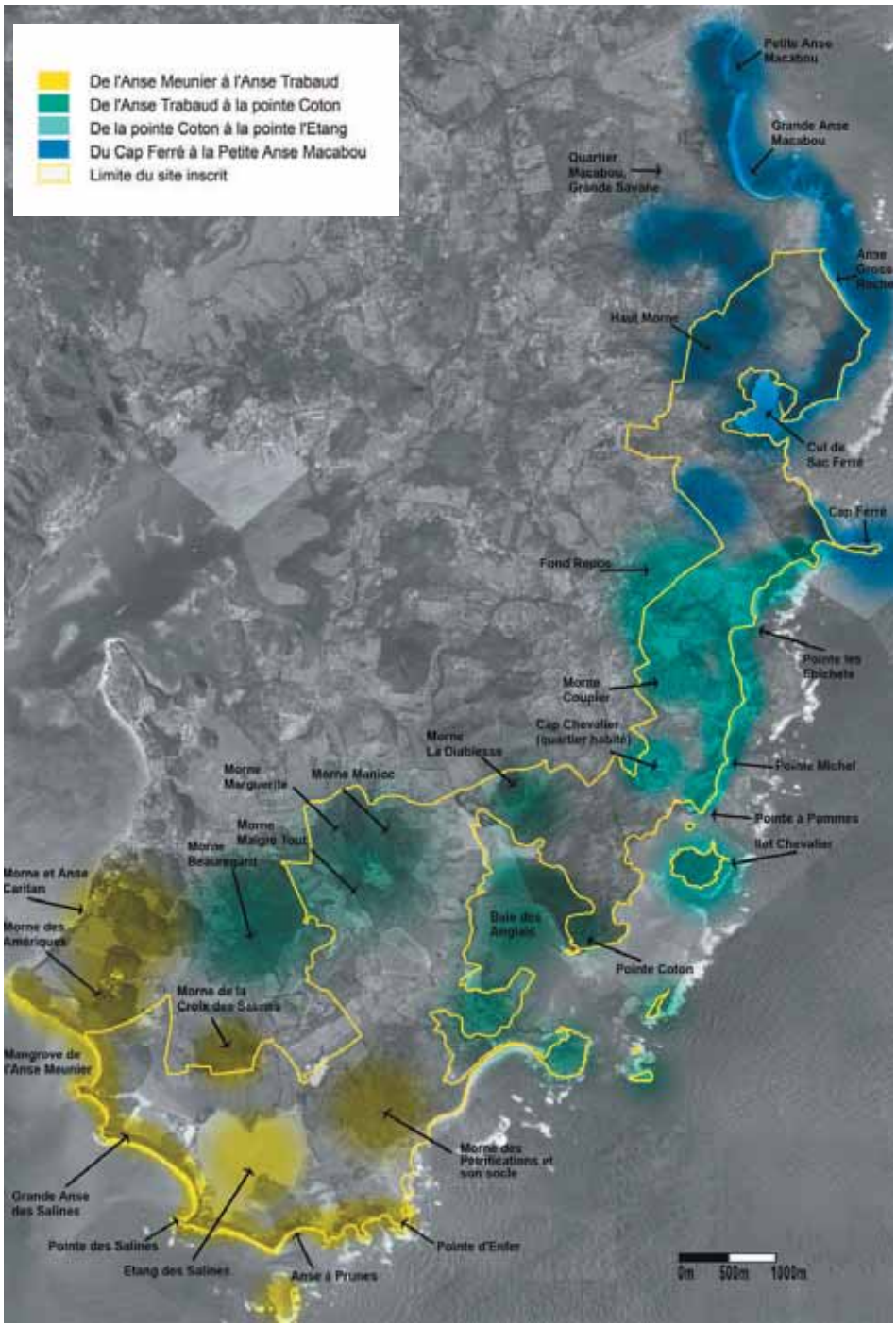

Carte schématique des unités paysagères remarquables et exceptionnelles ou comment «percevoir le paysage»

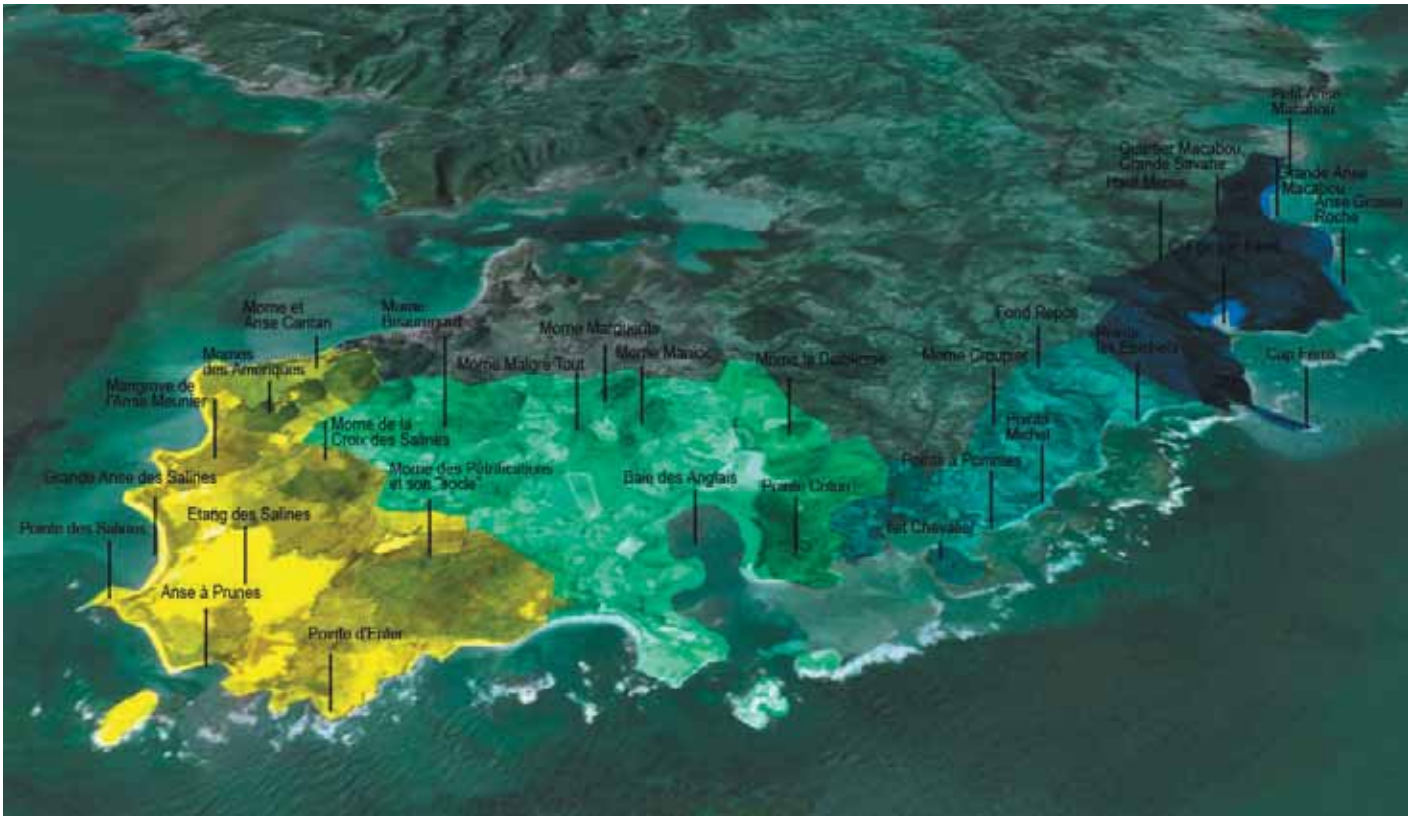

Schéma des entités paysagères ou comment «définir le paysage»

VI.1 Les entités paysagères

Le paysage est façonné par un équilibre étroit entre les activités humaines et l'évolution naturelle des milieux. A ce titre, la route, les extensions urbaines et chaque projet d'aménagement modèlent et créent de nouveaux paysages et de nouvelles interprétations.

Chaque territoire de vie définit son Paysage. Il se regarde, s'appréhende, répond à des usages nourriciers, touristiques, affectifs, etc.

Le paysage du sud-est de la presqu'île de Saint Anne et du Marin est donc ici considéré dans son ensemble, comme la synthèse de tous les éléments environnants vus et perçus.

La complexité de ce diagnostic vient sans nulle doute de la richesse des paysages traversés et donc de la volonté de leur traduction pour leur mise en cohérence.

Cette réflexion menée sur les entités paysagères est une application concrète du concept de l'Unité dans la Diversité.

Définir chaque entité paysagère, c'est essayer de classer, de différencier, et de distinguer plusieurs « typologies » de paysages sur ce même territoire :

- d'une part, celles-ci ont plusieurs dynamiques communes, comme leur situation (sur l'extrême sud-est de l'île), leur climat (du Sud Est de la Martinique), leur proximité, etc.
- d'autre part, elles s'identifient plus particulièrement entre elles, par l'image qu'elles offrent et les particularités qu'elles développent (à la croisée des précédentes analyses physiques et sensibles).

Quatre entités paysagères majeures ont été définies.

Afin de définir les différentes entités paysagères développées, nous avons qualifié chacun des éléments paysagers vécus et perçus par tous les habitants et visiteurs qui parcourent ces paysages régulièrement : le relief, la végétation, la densité du bâti, les perceptions sur la mer, le dynamisme de l'urbanisation, les pratiques et usages, l'ouverture au public et l'image sensible qu'elle peut nous offrir.

Cette cartographie joue donc le rôle de synthèse graphique de l'analyse paysagère.

- **Entité 1 : Les Salines** : de l'Anse Meunier à l'Anse Trabaud
- **Entité 2 : La baie des Anglais** : de l'Anse Trabaud à la Pointe Coton.
- **Entité 3 : Cap Chevalier :** de la Pointe Coton à la Pointe l'Etang.
- **Entité 4 : Férré et Macabou :**du Cap Férré à la Petite Anse Macabou.

VI.2 Lexique paysager

Un vocabulaire paysager a été employé dans les tableaux descriptifs qui utilisent et développent un vocabulaire identitaire des lieux (dans chacune des parties suivantes). A ce titre, il est important de présenter ces quelques définitions appropriées au paysage (source : Laboratoire d'Analyse et de Traitement Informatique de la Langue Française, Trésor de la Langue Française informatisé (version simplifiée) :

Bucolique : Qui prend pour thème la vie pastorale. Qui a rapport avec la campagne, la vie simple et paisible des gardiens de troupeaux.

Splendide : Qui brille d'un grand éclat ou qui est fortement illuminé. Qui se distingue par des coloris extrêmement vifs, chatoyants. Qui se caractérise par une beauté physique rayonnante et/ou une beauté morale qui transparaît dans le physique. Qui garde un caractère admirable malgré certains aspects négatifs.

Sublime : Qui, très haut dans la hiérarchie des valeurs esthétiques, morales ou spirituelles, suscite l'admiration ou provoque une émotion.

Majestueux : Qui est d'une beauté empreinte de grandeur et de noblesse. Qui a de la majesté.

Pittoresque : Qui produit un grand effet en peinture, dans un tableau par le contraste, la richesse des coloris. Qui est digne d'être peint, de fournir un sujet à un peintre, à un graveur; p.ext., qui plaît, qui charme ou qui frappe par sa beauté, sa couleur, son originalité. Qui a un aspect original, un caractère coloré, exotique bien marqué. Qui étonne, surprend par son caractère insolite et étrange; qui ne manque pas de saveur ni de piquant. Qui dépeint particulièrement bien; qui a de la couleur, du relief, du mouvement, une originalité qui captive l'attention.

Sensible : Qui est capable de nous faire ressentir profondément des émotions et des sentiments. Qui relève, vient des sens; qui provient de la sensibilité.

Remarquable : Susceptible d'attirer l'attention, d'être signalé (en bien ou en mal). Qui se distingue par ses qualités.

Original : Qui s'exprime d'une manière qui n'appartient qu'à elle.

Charme : Attrait puissant, fascination qu'exerce sur nous une personne ou une chose; qualité qui le produit . Qualité de grâce, de beauté, de rêve, de noblesse qui a pouvoir de plaire extrêmement.

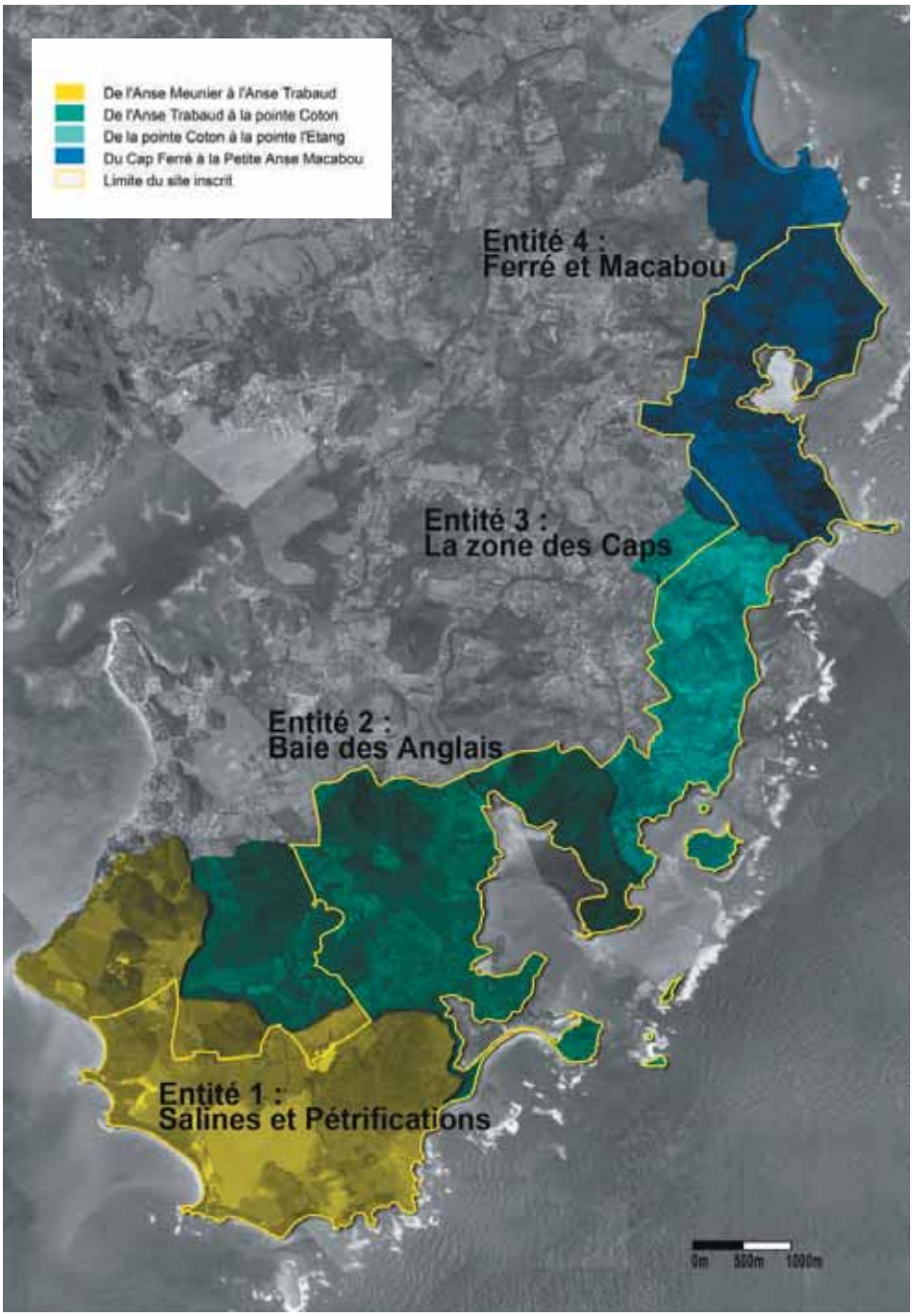

Carte des entités paysagères ou comment «définir le paysage»

Vues aériennes sur les paysages de l'entité 1, photos PH.Bastin

V.3 1 Entité 1 , Salines et Pétrifications

Cette entité se compose de plusieurs espaces majeurs, riches et diversifiés, en parfaite harmonie et organisation spatiale.

L'anse Caritan est un site typique des paysages du Sud, le paysage est splendide. L'ambiance y est calme et paisible ; la plage étroite, ombragée, au parfum fort et au bruit de la mer très apaisant. Les vues offertes sur la mer sont nombreuses. Cette anse offre à la côte littorale depuis le bourg de Sainte Anne une extrémité de qualité et une transition avec les espaces préservés en descendant vers le Sud.

Le morne caritan offre un décor végétalisé en fond de scène depuis le bourg et depuis la RD9. Il est l'amorce de la "chaîne des mornes", limite entre les habitations et les espaces ouverts (cultures et bord de mer).

Les mornes des Amériques permettent, avec le Morne Caritan, une continuité végétale luxuriante et en relief. Les courbes douces enrichissent l'ensemble du site et permettent au coucher du soleil un spectacle grandiose. Les flans et les formes de ces mornes sont valorisés et accompagnent notre découverte le long de la RD9.

Le morne de la croix des Salines joue le rôle de « maître de cérémonie » du spectacle majestueux où la nature nous prouve ses talents…Il orchestre le témoignage de la richesse des eaux à travers son étang, sa mangrove, sa mer, etc ; On y observe aussi la richesse des lumières, éblouissant entièrement l'étang et mettant en valeur l'étendue des sables blancs.

Sur le littoral, se développe un espace de mangrove autour de l'anse Meunier. Les aspects sombres et mystérieux de ces palétuviers confèrent à ces espaces une image de « nature authentique». La mangrove crée aussi, par son sol sableux, une ambiance de «sable mouvant» animée par les nombreux crabes qui l'habitent.
Par ailleurs, la forme spécifique «haut perchée» le tronc du palétuvier et ses branches accentue la curiosité des visiteurs.

La grande anse des Salines est l'image emblématique de la Martinique. Sa douceur, son image idyllique représentent pour les visiteurs les « Antilles « dans toute leur splendeur. Par sa courbure parfaite, sa cocoteraie qui borde le littoral et ses vues offertes su le Diamant, cette anse est spectaculaire.

La pointe des Salines se caractérise par son avancée vers la mer, ainsi elle permet d'offrir aux randonneurs une vue d'ensemble sur l'anse et aux navigateurs un bout de territoire précieux.

L'étang des Salines reste encore très naturel malgré une pression touristique permanente. Elle offre aux spectateurs par ses vastes étendues, de multiples sensations de bien être, activé par ses récepteurs sensoriels de l'ouïe, de l'odorat et principalement de la vue. Lisse, ouvert, perçu comme un oasis au milieu de sa savane, cet étang intrigue et donne une originalité aux lieux par sa forme, son étendue et les reflets qu'il crée.

L'anse à Prunes est un espace plus confiné, plus étroit et moins connu que la grande anse des Salines. La plage et l'arrière plage son remplis de charme. Cette anse est le « pendant » de l'anse des Salines, celle-ci développe la notion de « pittoresque » alors que la seconde celle du « sublime ».

La pointe d'enfer se compose de paysages presque « lunaires » où la roche volcanique affleure et où la mer très souvent se déchaîne. Cette pointe annonce la fin de cette entité et baigne dans ce site de pétrifications. Lepassage vers de nouveaux paysages commence à se faire sentir et le rapport à la mer devient différent. On la contemple davantage pour sa force et sa grandeur, et non plus comme auparavant pour sa douceur et son caractère infini.

Le morne des pétrifications s'aperçoit davantage que les précédents. Il est identitaire par ces boisements et son socle très étendu. Il marque un réel contraste avec les pointes rocheuses précédentes.

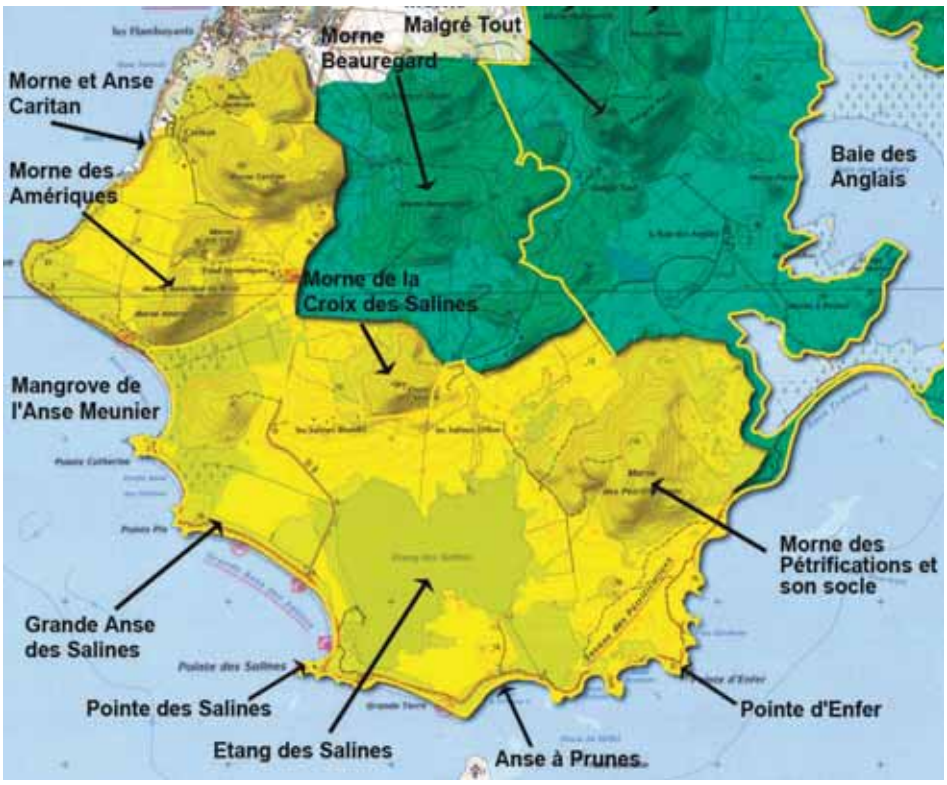

Situation entité 1

La plage des Salines

La grande plage des Salines

L'étang des Salines

Vers les Mornes des Amériques

L'étang des Salines

SITES INSCRITS	UNITES / CARACTERES	artistique	historique	scientifique	légendaire	pittoresque
Salines et Pétrifications	Morne et anse Caritan		Four à chaux	ZNIEFF du Morne Caritan et Joli Cœur Forêt Domaniale du Littoral Zone boisée classée Protection forte des espaces naturels du SAR Réserve de chasse Zone d'intérêt majeur (Charte PNRM)		Paysage d'élevage et fourager Zone paysagère sensible (charte PNRM)
	Morne des Amériques			Zone boisée classée (en partie) Protection forte des espaces naturels du SAR Réserve de chasse Zone d'intérêt majeur (Charte PNRM)		Boisement forestier et relief doux et harmonieux Zone paysagère sensible (charte PNRM)
	Morne de la Croix des Salines	Comme une peinture illuminée		Zone boisée classée Protection forte des espaces naturels du SAR Zone naturelle sensible (charte PNRM)	Religieux	Fond de scène du "tableau de l'étang des Salines", il est plein de charmes Zone paysagère sensible (charte PNRM)
	Mangrove de l'Anse Meunier		Les anciens marais salants à proximité	Intérêt écologique de la mangrove Forêt domaniale du littoral Zone boisée classée Réserve de chasse Protection forte des espaces naturels du SAR Terrain du conservatoire du littoral Zone naturelle sensible (charte PNRM)		Ambianceparticulière, ombragée, sombre, de palétuviers sur leurs échasses… Paysages sensibles (Charte PNRM)
	Grande Anse des Salines	Paysage de référence, idyllique		Forêt domaniale du littorale Zone boisée classée Réserve de chasse Espaces à vocation ludique du SAR Zone naturelle sensible (charte PNRM)	Connue comme étant une plage phare des Antilles	Pittoresque et sublîme à la fois, cette anse est d'une rare pureté Paysages sensibles (Charte PNRM)
	Pointe des Salines	Paysage de référence, idyllique		Forêt domaniale du littoral Zone boisée classée Réserve de chasse Espaces à vocation ludique du SAR Zone naturelle sensible (charte PNRM)	Connue comme étant une plage phare des Antilles	Pointe du "bout du monde" Paysages sensibles (Charte PNRM)
	Etang des Salines			Terrain du Conservatoire du Littoral Réserve de chasse Protection forte des espaces naturels du SAR Zone naturelle sensible (charte PNRM)		Surprenant par ses paysages innattendus, cet étang fait parti du "Sublîme" Paysages sensibles (Charte PNRM)
	Anse à Prunes			Forêt domaniale du littoral Zone boisée classée Réserve de chasse Espaces à vocation ludique du SAR Zone naturelle sensible (charte PNRM)		Par sa forme et son orientation, cette plage participe au paysage pittoresque du territoire, Paysages sensibles (Charte PNRM)
	Pointes d'Enfer	Parcours autour des Pétrifications et sur un site remarquable		Forêt domaniale du littoral Zone boisée classée Réserve de chasse Protection forte des espaces naturels du SAR Zone naturelle sensible (charte PNRM)		Tournant paysager entre les Salines et les pétrifications, Paysages sensibles (Charte PNRM)
	Morne des Petrifications et son socle	Parcours autour des Pétrifications et sur un site remarquable		Forêt domaniale du littoral Zone boisée classée Réserve de chasse Protection forte des espaces naturels du SAR ZNIEFF de la pointe Baham Zone naturelle sensible (charte PNRM)		Paysages rares et originaux autour des bois pétrifiés, Paysages sensibles (Charte PNRM)

Vues aériennes sur les paysages de l'entité 2, photos PH.Bastin

V.3 2 Entité 2 , Baie des Anglais

Cette entité est orientée vers les paysages de baie, et composée de mornes en arrière plan, de champs ouverts en second plan et de mangrove et mer en cœur de scène…

Le Morne Beauregard fait partie du maillon de la chaîne des Mornes. Identitaire de ce grand territoire, cette «chaîne » devrait être conservée pour l'harmonie du grand paysage. De plus, à son socle se développent des images et des ambiances agricoles de grande poésie… Il est un élément majeur de cette entité et annonce depuis la RD 9 un paysage riche et surprenant, « agricole et littoral », de mornes et de champs, d'ombres et de lumières, etc.

Le Morne Malgré Tout est un des repères visuels boisés de cette zone. Il est le morne le plus proche du littoral et participe à la composition harmonieuse des mornes Marguerite et Manioc avec son environnement de baie et de mangrove.

Le Morne Marguerite est à l'extrémité de cette entité, il est à la limite de zones un peu plus habitée et beaucoup plus planes. Lorsqu'on parcourt le territoire sur la D 9, il est visible et marquant. Au même titre que le morne Caritan, il joue le rôle de seuil de découverte et de gardien de la baie avec ces mornes voisins.

Le Morne Manioc s'ouvre sur les paysages fourragers en activité. Sa végétation luxuriante lui confère une qualité paysagère à l'ambiance fraîche, douce et pleine de senteur…

Le Morne La Diablesse permet à la baie d'être protégée. Il est le gardien de la mangrove et offre de belles vues sur l'ensemble de la baie et sur les surfaces fourragères qui l'entourent. Composé essentiellement de boisement forestier, il se détache et se remarque par son contraste sombre sur ces champs lumineux alentours.

Presque comme une boucle, la baie se resserre par ce face à face terrestre entre la pointe Baham et la pointe Coton. La pointe coton est un élément fondamental du paysage de cette entité, elle détermine également l'amorce de nouvelles ambiances paysagères de l'autre côté, plus au Nord…

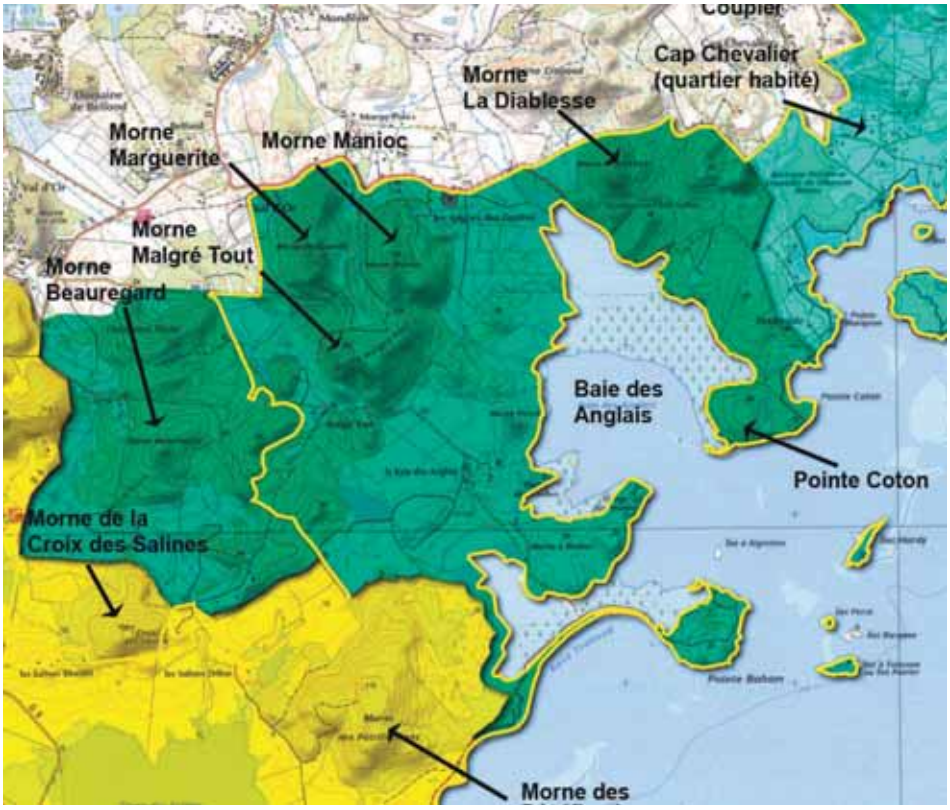

Situation entité 2

Paysage autour de la baie des Anglais

La plage de l'Anse Trabaud

Vers les champs agricoles de Beauregard

SITES INSCRITS	UNITES / CARACTERES	artistique	historique	scientifique	légendaire	pittoresque
Baie des Anglais	Morne Beauregard			Zone boisée classée (en partie) Réserve de chasse Espaces naturels du SAR Zone naturelle sensible (charte PNRM)		Paysage boisé, espace naturel, Paysage agricole de grande poésie, Paysage bucolique autour du morne Paysage sensible (charte PNRM)
	Morne Malgré Tout			ZNIEFF Zone boisée classée Réserve de chasse (faible partie) Protection forte des espaces naturels du SAR Zone naturelle d'intérêt majeur (charte PNRM)		Paysage boisé, espace naturel et repère visuel, Paysage bucolique autour du morne Paysage sensible (charte PNRM)
	Morne Marguerite			ZNIEFF Zone boisée classée Protection forte des espaces naturels du SAR Zone naturelle d'intérêt majeur (charte PNRM)		Paysage boisé, espace naturel, Gardien de la baie avec ses voisins, Paysage bucolique autour du morne Paysage d'intérêt majeur (charte PNRM)
	Morne Manioc		Habitation les Anglais des Grottes (monument historique)	ZNIEFF Zone boisée classée Réserve de chasse (faible partie) Protection forte des espaces naturels du SAR Zone naturelle d'intérêt majeur (charte PNRM)		Paysage boisé, espace naturel, Ouvert sur les paysages fourragers en activité Paysage d'intérêt majeur (charte PNRM)
	Morne La Diablesse			ZNIEFF Zone boisée classée Protection forte des espaces naturels du SAR Forêt domaniale du littoral Mangrove Baie des Anglais Zone naturelle d'intérêt majeur (charte PNRM) Réserve de chasse (Zone de cantonnement de pêche)		Paysage boisé, espace naturel, Gardien de la mangrove et offre de nombreux points de vues Paysage d'intérêt majeur (charte PNRM)
	Pointe Coton			ZNIEFF Zone boisée classée Protection forte des espaces naturels du SAR Forêt domaniale du littoral Mangrove Baie des Anglais Zone naturelle d'intérêt majeur (charte PNRM) Réserve de chasse (Zone de cantonnement de pêche)		Paysage de "bout du monde" Face à face terrestre avec la pointe Baham Paysage d'intérêt majeur (charte PNRM)

Vues aériennes sur les paysages de l'entité 3, photos PH.Bastin

V.3 3 Entité 3 , Zones des Caps

L'ambiance dominante de ce littoral est orientée vers la mer, calme, sous le vent, aux plages de sable blanc, et au boisement côtier caractéristique des Caraïbes…

La pointe à Pommes amorce cette découverte sensible, face à l'îlet Chevalier, premier plan d'un tableau marin majestueux. A l'interface entre la mer et une zone d'habitation diffuse qui tend à se développer, l'intérêt de cette bande littorale est très particulier et suscite de nombreux enjeux. Comme un bijou précieux, cette pointe est visible et donne le « ton » à l'ambiance locale…

Dans la lignée, la pointe Michel continue cette harmonie douce entre végétation côtière, plage, mer et îlets. Elle est une des plages très fréquentée du littoral du Sud et très connue pour son eau claire au bleu turquoise paradisiaque.

Comme pour prolonger la continuité du bord de mer, la « chaîne des Mornes » se prolonge avec le Morne Coupier. Il est simplement là comme un « tampon boisé au relief animé » pour protéger le littoral. Ce morne participe à l'ambiance générale des lieux, il en est une des composantes clés et discrète.

Dans la lignée des pointes de cette entité, la pointe « les Ebichets » prolonge cette ambiance paysagère. Depuis les sentiers de randonnée, les paysages sur la mer sont grandioses, orientées vers le cap Férré ou orientées vers le Grand Bleu…

Le site de fond Repos se compose des mêmes caractères paysagers que les zones autour de Nanon et toutes celles qui sont parallèles au littoral. En ce sens, ce site est sensible et permet, lorsqu'on le voit dans la globalité des paysages de la presqu'île de Ste Anne, de prolonger la « bande paysagère identitaire » (Morne boisé, champs ouverts, littoral, mer et îlets).

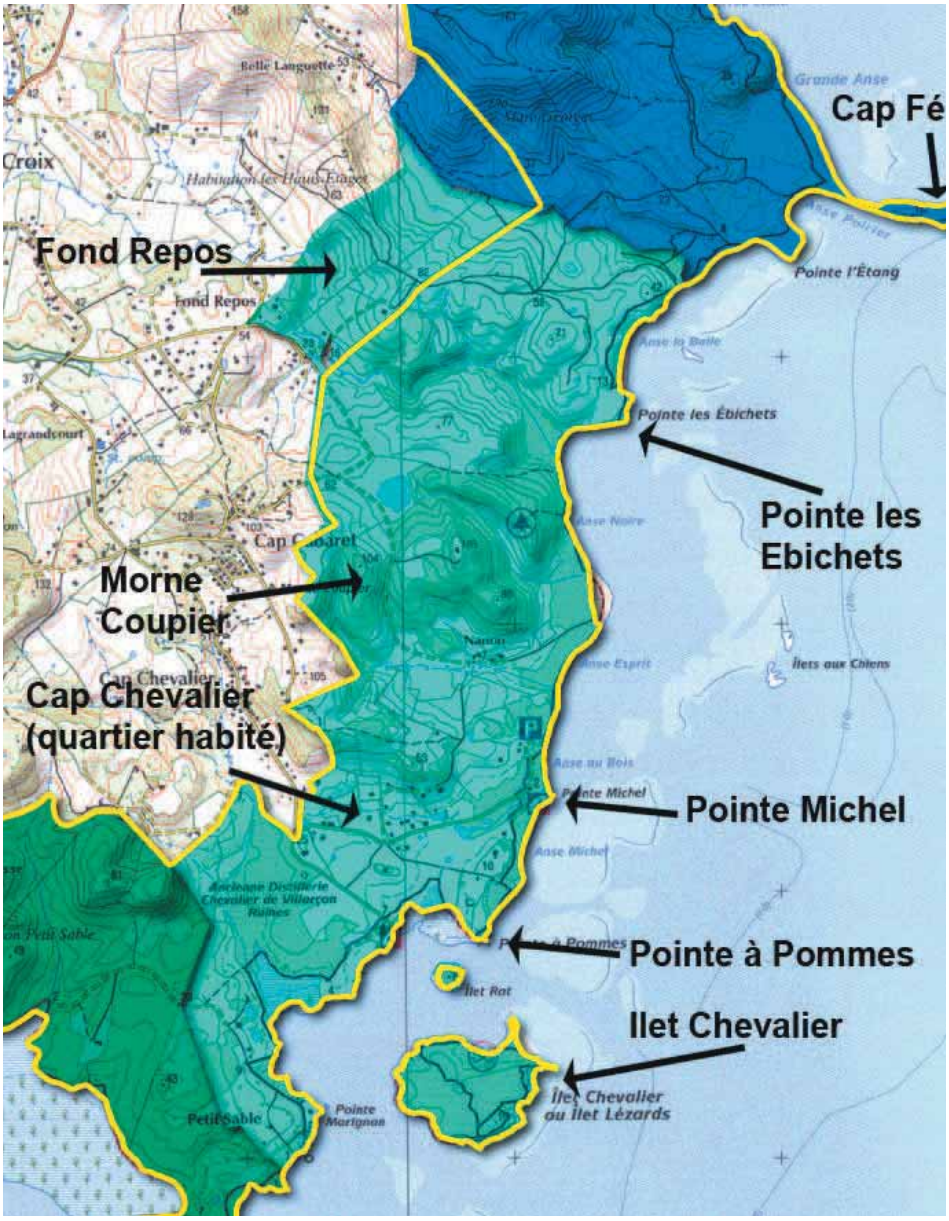

Situation entité 3

Paysage de calme, lumineux et ouvert sur le littoral et la mer

Sur la plage de l'Anse Michel

Analyse multicritères des sites inscrits de Sainte-Anne en vue d'un classement et d'une opération Grand Site

SITES INSCRITS	UNITES / CARACTERES	artistique	historique	scientifique	légendaire	pittoresque
La zone des Caps	Pointe à Pommes			Zone boisée classée Protection forte des espaces naturels du SAR Forêt domaniale du littoral Zone naturelle sensible (charte PNRM) (Zone de cantonnement de pêche)		Paysages littoraux étendus et majestueux Face à face splendide avec l'îlet Chevalier Paysage sensible (charte PNRM)
	Pointe Michel			Zone boisée classée Protection forte des espaces naturels du SAR Forêt domaniale du littoral Zone naturelle sensible (charte PNRM) (Zone de cantonnement de pêche)		Paysages littoraux étendus et majestueux Les paysages sous-marins sont très riches et la couleur de l'eau splendide Paysage sensible (charte PNRM)
	Morne Coupier			Zone boisée classée Protection forte des espaces naturels du SAR Forêt domaniale du littoral Zone naturelle sensible (charte PNRM) (Zone de cantonnement de pêche)		Paysage intermédiaire boisé au relief animé Paysage sensible (charte PNRM)
	Pointe les Ebichets			Zone boisée classée Protection forte des espaces naturels du SAR Forêt domaniale du littoral Zone naturelle sensible (charte PNRM) (Zone de cantonnement de pêche)		Plage de littoral grandiose Paysage sensible (charte PNRM)
	Cap Chevalier (quartier habité)			Zone d'habitat Protection forte des espaces naturels du SAR Zone d'intérêt majeur (charte PNRM)		Espace d'habitations diffuses au cœur des paysages splendides du littoral Paysage sensible d'intérêt majeur (charte PNRM)
	Fond Repos			Protection forte des espaces naturels du SAR (en partie) Zone naturelle sensible (charte PNRM)		Paysage identitaire de Ste Anne avec la chaîne des Mornes, Paysage bucolique autour du morne Paysage sensible (charte PNRM)

Vues aériennes sur les paysages de l'entité 4, photos PH.Bastin

V.3.4 Entité 4 , Ferré et Macabou

De plus en plus vers l'Atlantique, en remontant le parcours du littoral, cette dernière entité vient conforter l'ambiance de mer agitée, de côte escarpée, et de nature préservée…

Le cap Férré donne le « tempo » de cette entité. Identitaire de ces lieux, il est remarquable et perçu comme le « bout du monde ». Depuis cette pointe, on observe la côte jusqu'à la pointe Macabou. Elle est riche et « mouvante » !

Le Cul de Sac Férré est un noyau d'eau au cœur de ces paysages de mornes. Sa forme originale et unique lui confère un romantisme né. Perceptible depuis la route communale qui traverse Bellevue, il crée des scènes paysagères douces et harmonieuses.

Le haut morne prolonge la « chaîne » et joue également le rôle de « gardien du trésor Férré ». Avec sa végétation boisée dense il nourrit cette entité et favorise le contraste entre terre et mer, et entre bois et mangrove.

L'Anse Grosse Roche est un site romantique, mystérieux et nous rend curieux. Par son espace assez découpé sur la plage, son fond de scène sculpté par les raisiniers bord de mer et ses jeux de lumières.

La Grande Anse Macabou est comme une « bouffée » d'air ! On se promène sur ce littoral comme dans de très grands espaces. La plage épouse une courbe fine et délicate. Cette sensation nouvelle permet à ce littoral de se diversifier. L'ambiance de l' « Atlantique » se fait de plus en plus ressentir et le visage des bords de mer est à nouveau différent.

La Petite Anse Macabou prolonge son aînée. Elle véhicule les mêmes sensations avec un effet de surprise supplémentaire lorsqu'on vient du bourg Macabou. La proximité de cette anse avec les habitations est réellement très étonnante, le contraste est d'autant plus marquée entre l'urbain et le sauvage, l'habité et le désertique, le quotidien et l'exceptionnel.

Le quartier Macabou et particulièrement de l'habitation Grande Savane joue le rôle d'arrière plan sur cette scène de spectacle naturel. Elle continue avec harmonie la chaîne des mornes de l'ensemble de la presqu'île. Encore très préservée et très végétalisée, cette zone permet à l'ensemble du littoral d'être protégé et découvert avec joie et étonnement à chaque visite…

Cette entité vient terminer à l'extrémité Nord le parcours de la presqu'île de Ste Anne. L'ensemble de ces paysages aux points communs multiples nous révèlent les beautés de la mer, de sa végétation littorale, de ses mornes et de son « univers de décor Antillais ».

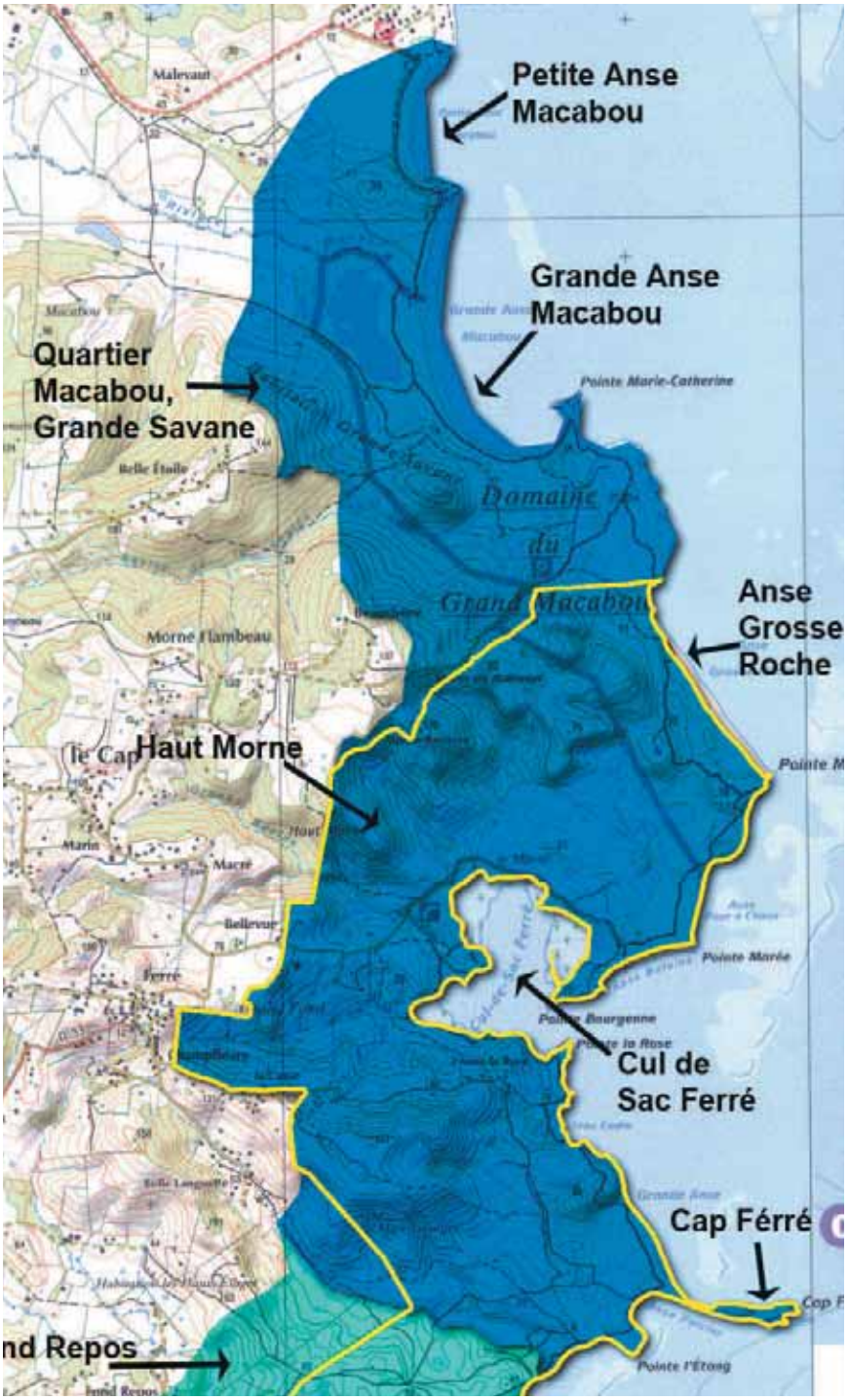

Situation entité 4

Grande plage de Macabou

Depuis les champs agricoles de Férré en regardant vers le Cul de Sac Férré

Depuis le sentier de randonnée qui longe la grande plage de Macabou

SITES INSCRITS	UNITES / CARACTERES	artistique	historique	scientifique	légendaire	pittoresque
Férré et Macabou	Cap Férré			Zone boisée classée Protection forte des espaces naturels du SAR Forêt domaniale du littoral Zone naturelle sensible (charte PNRM) (zone de cantonnement de pêche)		Paysages littoraux remarquables, points de vue Respiration paysagère vers la mer Paysage sensible (charte PNRM)
	Cul de Sac Férré			Zone boisée classée Protection forte des espaces naturels du SAR Forêt domaniale du littoral Zone naturelle sensible (charte PNRM)		"Noyau d'eau" au cœur des paysages de mornes Paysages fermés remarquables et paisibles, préservés Paysage sensible (charte PNRM)
	Haut Morne			Protection forte des espaces naturels du SAR Zone naturelle sensible (charte PNRM)		Gardien du "Trésor Férré" Boisement forestier doux, paysages de peturâge Paysage sensible (charte PNRM)
	Anse Grosse Roche			ZNIEFF Zone boisée classée Réserve de chasse Terrain du conservatoire du littoral Protection forte des espaces naturels du SAR Forêt domaniale du littoral Zone naturelle d'intérêt majeur (charte PNRM)	Religieux	Plage romantique inaccessible en véhicule Paysages littoraux remarquables, magnifiques Paysage sensible (charte PNRM)
	Grande Anse Macabou			ZNIEFF Zone boisée classée Réserve de chasse Terrain du conservatoire du littoral Protection forte des espaces naturels du SAR Forêt domaniale du littoral Zone naturelle d'intérêt majeur (charte PNRM)		Littoral magnifique, plage étendue, boisement doux du Littoral, harmonie des lieux
	Petite Anse Macabou			ZNIEFF Zone boisée classée Terrain du conservatoire du littoral Protection forte des espaces naturels du SAR Forêt domaniale du littoral Zone naturelle d'intérêt majeur (charte PNRM)		Littoral magnifique, plage étendue, boisement doux du Littoral, harmonie des lieux
	Quartier Macabou (Grande Savane)			Protection forte des espaces naturels du SAR Zone naturelle d'activités (Charte PNRM)		Savane et ambiance desertique Fond de scène paysager des anses

VI. Enjeu d'évolution et de préservation

Les différents enjeux de preservation des paysages parcourus sur l'ensemble de ce territoire sont déjà connus et participent à une démarche volontariste de la commune de Sainte Anne.

Conscients cependant des différentes recherches et justifications à décrire pour la mise en place d'une préservation «logique et concertée», le tableau suivant vise à synthétiser par ordre de valeur les différents critères physiques et sensibles analysés.

Premières conclusions du diagnostic comme étant un des «volets d'analyses», celles-ci sont complétées dans la phase suivante avec le «tableau de cohérence des limites» qui synthétise les éléments réglementaires appliquées et définies sur le territoire.

Analyse multicritères des sites inscrits de Saint-Anne en vue d'un classement et d'une opération Grand Site

SITES INSCRITS	UNITES / CARACTERES	artistique	historique	scientifique	légendaire	pittoresque
Salines et Pétrifications	Morne et anse Caritan		+++	+++++		+++++
	Morne des Amériques			+++++		+++++
	Morne de la Croix des Salines	+++		+++++		+++++
	Mangrove de l'Anse Meunier			+++++		+++++
	Grande Anse des Salines	+++++		+++++		+++++
	Pointe des Salines	+++++		+++++		+++++
	Etang des Salines			+++++		+++++
	Anse à Prunes			+++++		+++++
	Pointes d'Enfer	+++++		+++++		+++++
	Morne des Petrifications et son socle	+++++		+++++		+++++
Baie des Anglais	Morne Beauregard			+++++		+++++
	Morne Malgré Tout			+++++		+++++
	Morne Marguerite			+++++		+++++
	Morne Manioc		+++++	+++++		+++++
	Morne La Diablesse			+++++		+++++
	Pointe Coton			+++++		+++++
La zone des Caps	Pointe à Pommes			+++++		+++++
	Pointe Michel			+++++		+++++
	Morne Coupier			+++++		+++++
	Pointe les Ebichets			+++++		+++++
	Cap Chevalier (quartier habité)			++		+++++
	Fond Repos			++		+++++
Férré et Macabou	Cap Férré			+++++		+++++
	Cul de Sac Férré			+++++		+++++
	Haut Morne			+++		+++++
	Anse Grosse Roche			+++++	+	+++++
	Grande Anse Macabou			+++++		+++++
	Petite Anse Macabou			+++++		+++++
	Quartier Macabou (Grande Savane)			+++		+++++

PHASE 2 : DEFINITION DU PERIMETRE

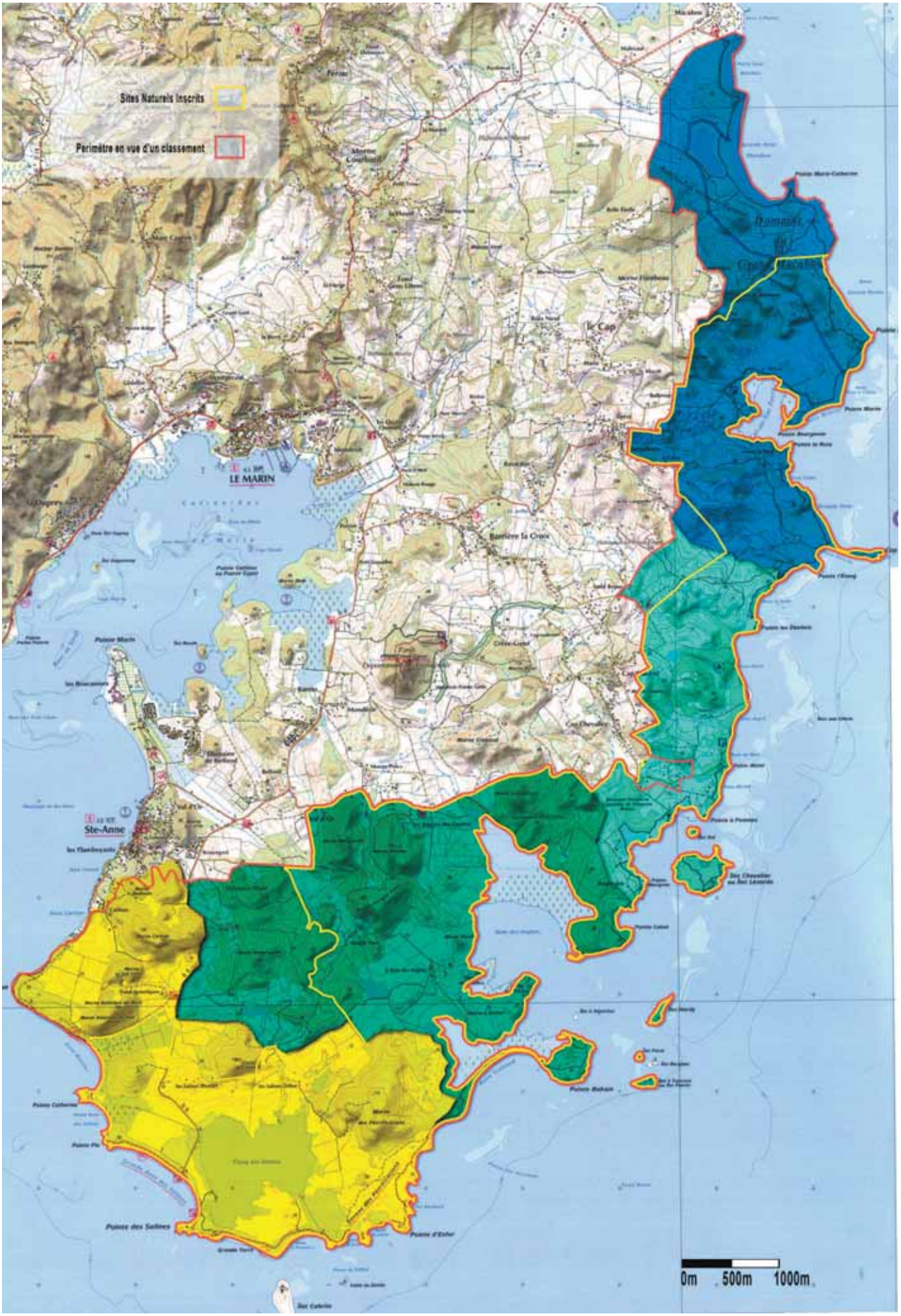

Perimetre des Sites inscrits actuels / Périmètre des Sites en vue de Classement / Entités paysagères

I. Mise en cohérence des limites

Le périmètre proposé en vue d'un classement de site englobe davantage de paysages que le périmètre des sites inscrits actuels. Ceci s'explique en partie, par la prise de conscience progressive de l'intérêt majeur de préservation de ce territoire traduite par la mise en place d'une réglementation complexe.

Dans cette partie, nous nous attèlerons à justifier avec précisions les différentes réglementations mises en place, les projets de protections en cours pour l'ensemble des zones qui ne sont pas dans le périmètre des sites inscrits actuellement ou les zones qui ne suivent pas le périmètre des sites inscrits :

Pour les sites de l'Entité 1 Salines et Pétrifications :
- Morne et Anse Caritan
- Morne des Amériques
- Croix des Salines (au Nord de l'Etang des Salines)

Pour les sites de l'Entité 2 Baie des Anglais :
- Morne Beauregard

Pour les sites de l'Entité 3 La zone des Caps :
- Fond Repos
- Cap Chevalier

Pour les sites de l'Entité 4 Férré et Macabou :
- Quartier Macabou Grande Savane

Ainsi, pour ces différentes zones paysagères, nous examinerons successivement les limites du périmètre de classement projeté avec les différentes réglementations et outils d'aménagement suivants :

- Acquisition par le Conservatoire du Littoral
- ZNIEFF
- Réserve Ornithologique
- Réserve Naturelle
- Réserve de Chasse
- Forêt Domaniale du Littoral

- SAR
- POS
- Cadastre
- Charte du PNRM sur le Littoral Est
- Projet de ZAP par la SAFER

Ces différents renseignements illustrées par des cartographies feront l'objet d'anlyse et de conclusions quand à la précision du périmètre de Classement à projeter. Ces conclusions sont d'ores et déjà synthétiser et présenter dans le tableau suivant.

SITES EN VUE DE CLASSEMENT	UNITES / COHERENCE	POS (cohérence réglementaire)	SAR (cohérence et planification)	Charte paysagère	ZNIEFF, réserves de chasses, ornithologiques	Site inscrit/site classé (cohérence des limites)
Salines et Pétrifications	Morne et anse Caritan	Cohérence avec les zones 2ND, NC, et les zones boisées classées	Cohérence avec la protection forte des espaces naturels du SAR	Cohérence avec la zone paysagère sensible et zone naturelle d'intérêt majeur	Cohérence avec la ZNIEFF du Morne Caritan et Joli Cœur et réserve de chasse	Proposition de site classé au-delà des limites du site inscrit. Les limites du site inscrit ne sont actuellement pas cohérentes avec les qualités (physiques et réglementaires) du site.
	Morne des Amériques	Cohérence avec les zones 2ND, NC, et les zones boisées classées	Cohérence avec la protection forte des espaces naturels du SAR	Cohérence avec la zone paysagère sensible et zone naturelle d'intérêt majeur	Cohérence avec la réserve de chasse	Proposition de site classé au-delà des limites du site inscrit. Les limites du site inscrit ne sont actuellement pas cohérentes avec les qualités (physiques et réglementaires) du site.
	Morne de la Croix des Salines	Cohérence avec les zones 2ND, NC, et les zones boisées classées	Cohérence avec la protection forte des espaces naturels du SAR	Cohérence avec la zone naturelle sensible et paysage sensible (charte PNRM)		Proposition de site classé
	Mangrove de l'Anse Meunier	Cohérence avec les zones 2ND, NC, et les zones boisées classées	Cohérence avec la protection forte des espaces naturels du SAR	Cohérence avec la zone naturelle sensible et paysage sensible (charte PNRM)	Cohérence avec la réserve de chasse	Proposition de site classé
	Grande Anse des Salines	Cohérence avec les zones 2ND, 1ND et les zones boisées classées	Cohérence avec l'espace ludique du SAR, et protection forte en arrière plan	Cohérence avec la zone naturelle sensible et paysage sensible (charte PNRM)	Cohérence avec la réserve de chasse	Proposition de site classé
	Pointe des Salines	Cohérence avec les zones 2ND, 1ND et les zones boisées classées	Cohérence avec l'espace ludique du SAR	Cohérence avec la zone naturelle sensible et paysage sensible (charte PNRM)	Cohérence avec la réserve de chasse	Proposition de site classé
	Etang des Salines	Cohérence avec les zones 1ND (terrain CEL)	Cohérence avec la protection forte des espaces naturels du SAR	Cohérence avec la zone naturelle sensible et paysage sensible (charte PNRM)	Cohérence avec la réserve de chasse	Proposition de site classé
	Anse à Prunes	Cohérence avec les zones 2ND, 1ND et les zones boisées classées	Cohérence avec l'espace ludique du SAR, et protection forte en arrière plan	Cohérence avec la zone naturelle sensible et paysage sensible (charte PNRM)	Cohérence avec la réserve de chasse	Proposition de site classé
	Pointes d'Enfer	Cohérence avec les zones 2ND, NC, et les zones boisées classées	Cohérence avec la protection forte des espaces naturels du SAR	Cohérence avec la zone naturelle sensible et paysage sensible (charte PNRM)	Cohérence avec la réserve de chasse	Proposition de site classé
	Morne des Petrifications et son socle	Cohérence avec les zones 2ND, NC et les zones boisées classées	Cohérence avec la protection forte des espaces naturels du SAR	Cohérence avec la zone naturelle sensible et paysage sensible (charte PNRM)	Cohérence avec la réserve de chasse	Proposition de site classé
Baie des Anglais	Morne Malgré Tout	Cohérence avec les zones 2ND et les zones boisées classées	Cohérence avec la protection forte des espaces naturels du SAR	Cohérence avec la zone naturelle sensible et paysage sensible (charte PNRM)	Cohérence avec la ZNIEFF du morne Malgré Tout	Proposition de site classé
	Morne Marguerite	Cohérence avec les zones 2ND et les zones boisées classées	Cohérence avec la protection forte des espaces naturels du SAR	Cohérence avec la zone paysagère sensible et zone naturelle d'intérêt majeur	Cohérence avec la ZNIEFF du morne Marguerite	Proposition de site classé
	Morne Manioc	Cohérence avec les zones 2ND et les zones boisées classées	Cohérence avec la protection forte des espaces naturels du SAR	Cohérence avec la zone paysagère sensible et zone naturelle d'intérêt majeur	Cohérence avec la ZNIEFF du morne Manioc	Proposition de site classé
	Morne La Diablesse	Cohérence avec les zones 2ND et les zones boisées classées	Cohérence avec la protection forte des espaces naturels du SAR	Cohérence avec la zone paysagère sensible et zone naturelle d'intérêt majeur	Cohérence avec la ZNIEFF de la baie des Anglais et la réserve de chasse	Proposition de site classé
	Pointe Coton	Cohérence avec les zones 2ND, NC et les zones boisées classées	Cohérence avec la protection forte des espaces naturels du SAR	Cohérence avec la zone paysagère sensible et zone naturelle d'intérêt majeur	Cohérence avec la ZNIEFF de la baie des Anglais et la réserve de chasse	Proposition de site classé
	Morne Beauregard	Cohérence avec les zones 2ND et les zones boisées classées (à confirmer car planche POS manquante)	Cohérence avec l'espace naturel du SAR	Cohérence avec la zone paysagère sensible et zone naturelle d'intérêt majeur	Cohérence avec la réserve de chasse	Proposition de site classé au-delà des limites du site inscrit. Les limites du site inscrit ne sont actuellement pas cohérentes avec les qualités (physiques et réglementaires) du site.
La zone des Caps	Pointe à Pommes	Cohérence avec les zones 2ND, NC et les zones boisées classées - incohérence avec les zones NB et NAUC	Cohérence avec la protection forte des espaces naturels du SAR	Cohérence avec la zone naturelle sensible et paysage sensible (charte PNRM)		Maintien des limites du site inscrit, proposition de limites de site classé
	Pointe Michel	Cohérence avec les zones 2ND, NC et les zones boisées classées - incohérence avec les zones NB et NAUC pour un site classé	Cohérence avec la protection forte des espaces naturels du SAR	Cohérence avec la zone naturelle sensible et paysage sensible (charte PNRM)		Maintien des limites du site inscrit, proposition de limites de site classé
	Morne Coupier	Cohérence avec les zones NC et zones boisées classées- incohérence avec les zones NB et NAUC pour un site classé	Cohérence avec la protection forte des espaces naturels du SAR	Cohérence avec la zone naturelle sensible et paysage sensible (charte PNRM)		Proposition de site classé
	Pointe les Ebichets	Cohérence avec les zones 2ND, NC et les zones boisées classées	Cohérence avec la protection forte des espaces naturels du SAR	Cohérence avec la zone naturelle sensible et paysage sensible (charte PNRM)		Proposition de site classé
	Cap Chevalier (quartier habité)	Cohérence avec les zones 2ND, NC et les zones boisées classées, incohérence avec les zones NB et NAUC pour le site classé	Cohérence avec la protection forte des espaces naturels du SAR	Cohérence avec la zone paysagère sensible et zone naturelle d'intérêt majeur		Maintien uniquement des limites du site inscrit. Les limites du site inscrit sont actuellement cohérentes avec les qualités (physiques et réglementaires) du site. Pas de proposition de site classé pour cette zone.
	Fond Repos	Cohérence avec les zones NC - incohérence avec les zones NB en limite	Cohérence avec la protection forte des espaces naturels du SAR (pour partie), et avec l'espace à vocation agricole	Cohérence avec la zone naturelle sensible et paysage sensible (charte PNRM)		Proposition de site classé au-delà des limites du site inscrit. Les limites du site inscrit ne sont actuellement pas cohérentes avec les qualités (physiques et réglementaires) du site.
Férré et Macabou	Cap Férré	Cohérence avec les zones 2ND, 1ND et les zones boisées classées	Cohérence avec la protection forte des espaces naturels du SAR	Cohérence avec la zone naturelle sensible et paysage sensible (charte PNRM)		Proposition de site classé
	Cul de Sac Férré	Cohérence avec les zones 2ND, NC, NB et zones boisées classées - Incohérence avec les zones NB en limite pour un site classé	Cohérence avec la protection forte des espaces naturels du SAR	Cohérence avec la zone naturelle sensible et paysage sensible (charte PNRM)		Proposition de site classé
	Haut Morne		Cohérence avec la protection forte des espaces naturels du SAR	Cohérence avec la zone naturelle sensible et paysage sensible (charte PNRM)		Proposition de site classé
	Anse Grosse Roche	Cohérence avec les zones 2ND et les zones boisées classées	Cohérence avec la protection forte des espaces naturels du SAR	Cohérence avec la zone paysagère sensible et zone naturelle d'intérêt majeur (charte PRNM)	Cohérence avec la ZNIEFF de l'anse Grosse Roche et la réserve de chasse, terrain du CEL	Proposition de site classé
	Grande Anse Macabou	Cohérence avec les zones 2ND et les zones boisées classées	Cohérence avec la protection forte des espaces naturels du SAR	Cohérence avec la zone naturelle d'intérêt majeur (charte PRNM)	Cohérence avec la ZNIEFF de grand macabou et la réserve de chasse, terrain du CEL	Proposition de site classé
	Petite Anse Macabou		Cohérence avec la protection forte des espaces naturels du SAR	Cohérence avec la zone naturelle d'intérêt majeur (charte PRNM)	Cohérence avec la ZNIEFF de petit macabou	Proposition de site classé
	Quartier Macabou (Grande Savane)		Cohérence avec la protection forte des espaces naturels du SAR	Cohérence avec la zone naturelle d'intérêt majeur (charte PRNM)		Proposition de site classé au-delà des limites du site inscrit. Les limites du site inscrit ne sont actuellement pas cohérentes avec les qualités (physiques et réglementaires) du site.

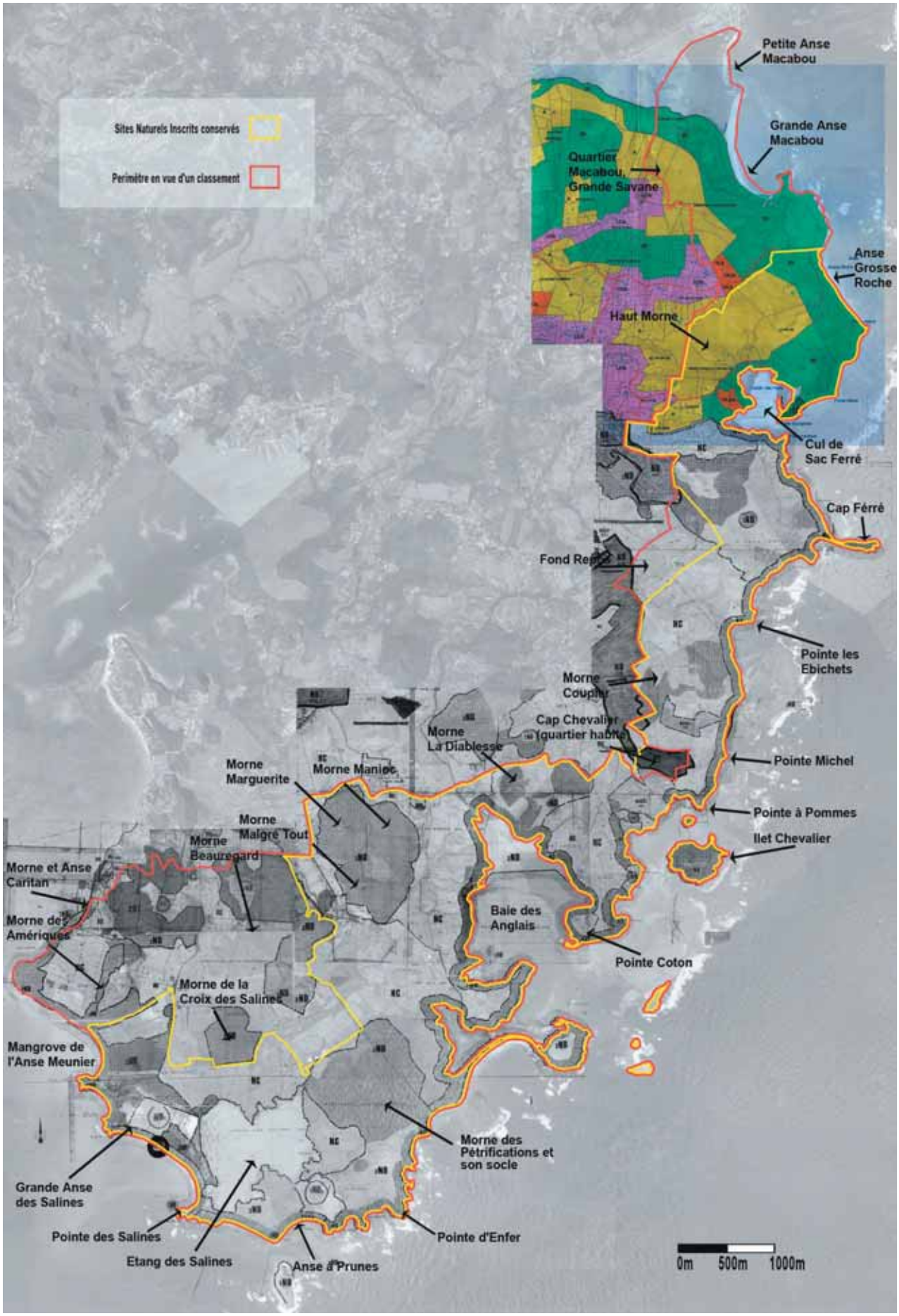

Cohérence des limites entre le POS, les sites inscrits et le périmètre de Classement projeté

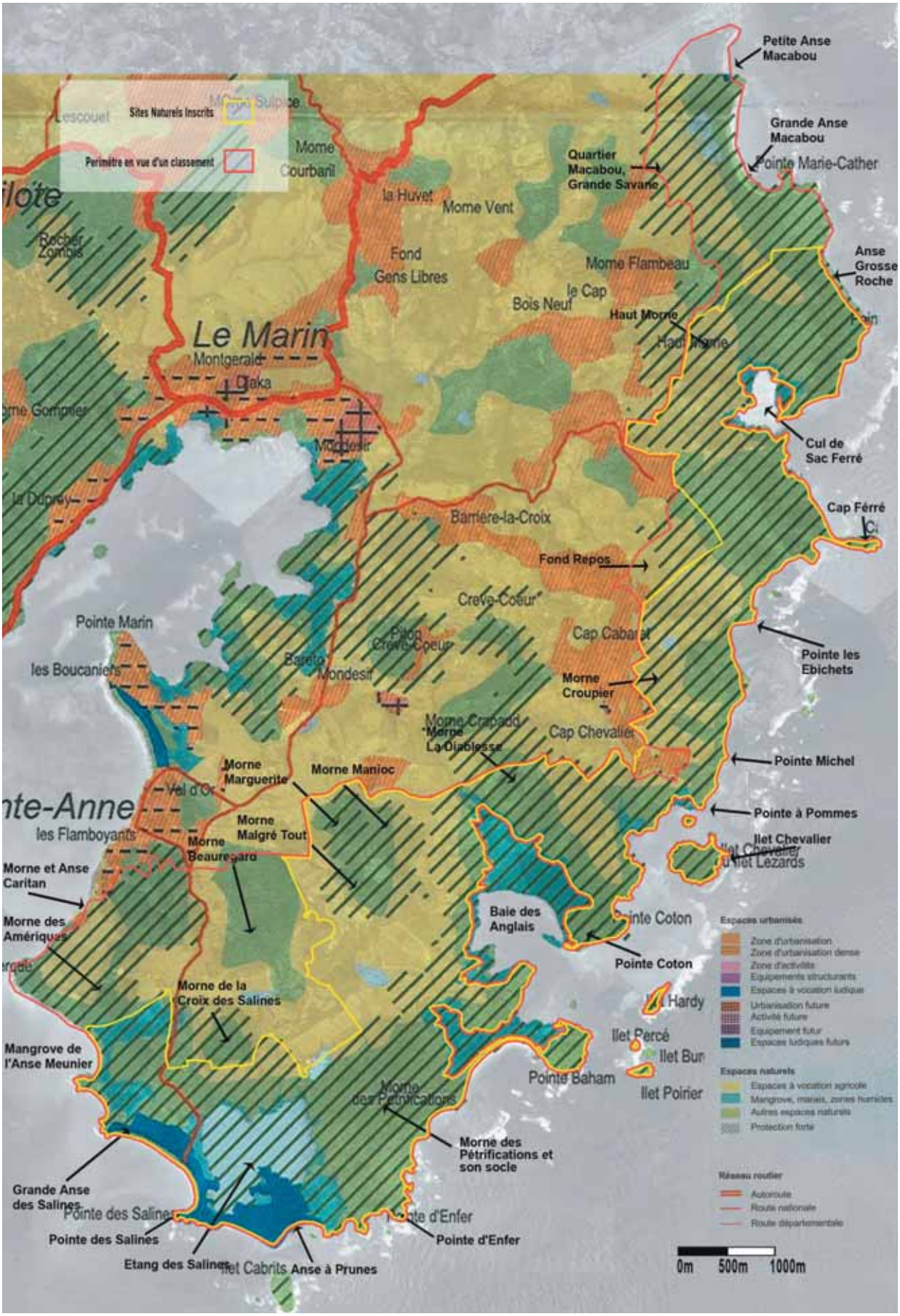

Cohérence des limites entre le SAR, les sites inscrits et le périmètre de Classement projeté

Cohérence des limites entre le cadastre et le périmètre de Classement projeté

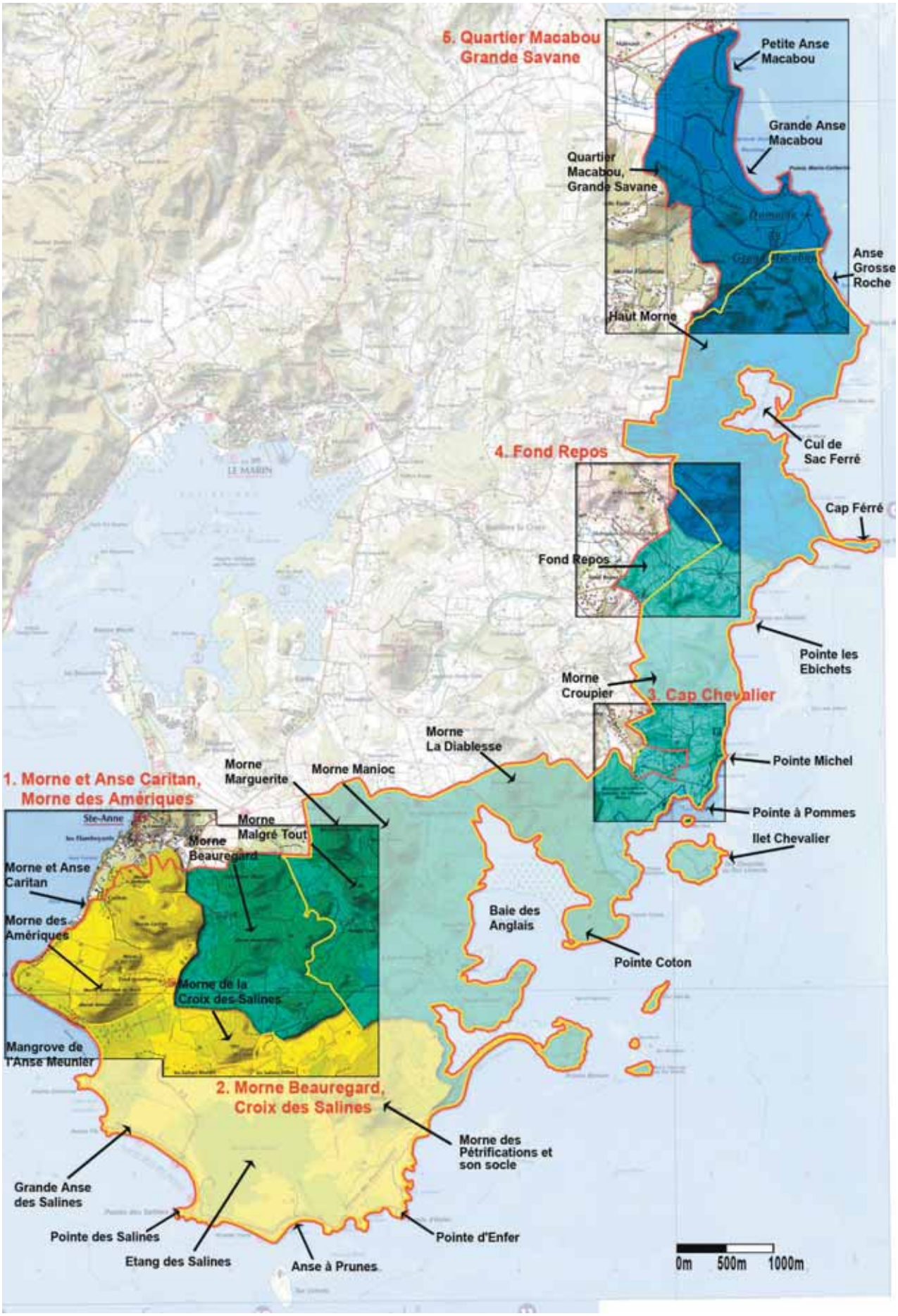

Zones d'extension «nouvelles» pour la mise en place du périmètre de Classement

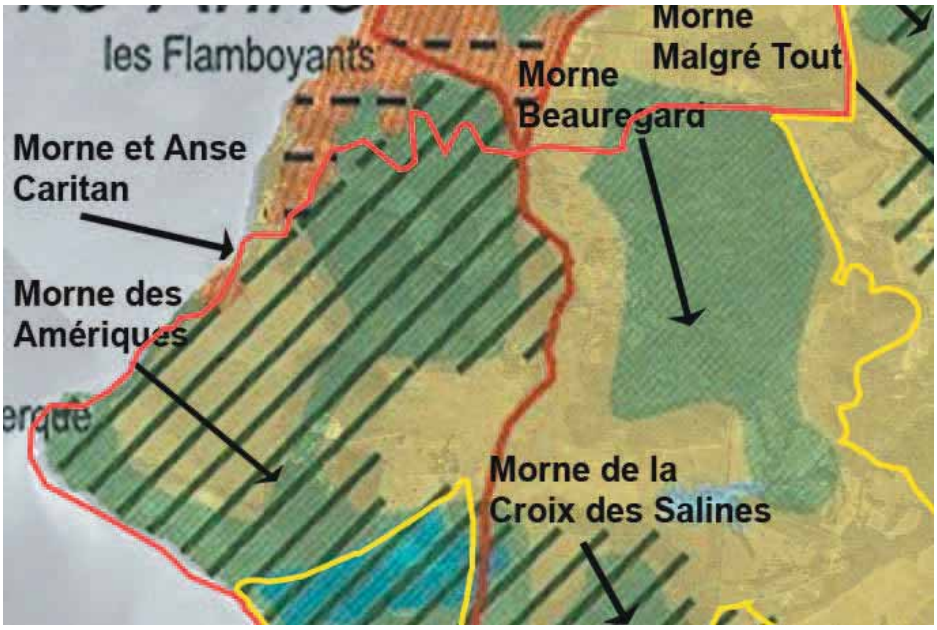

Cohérence des limites avec le SAR

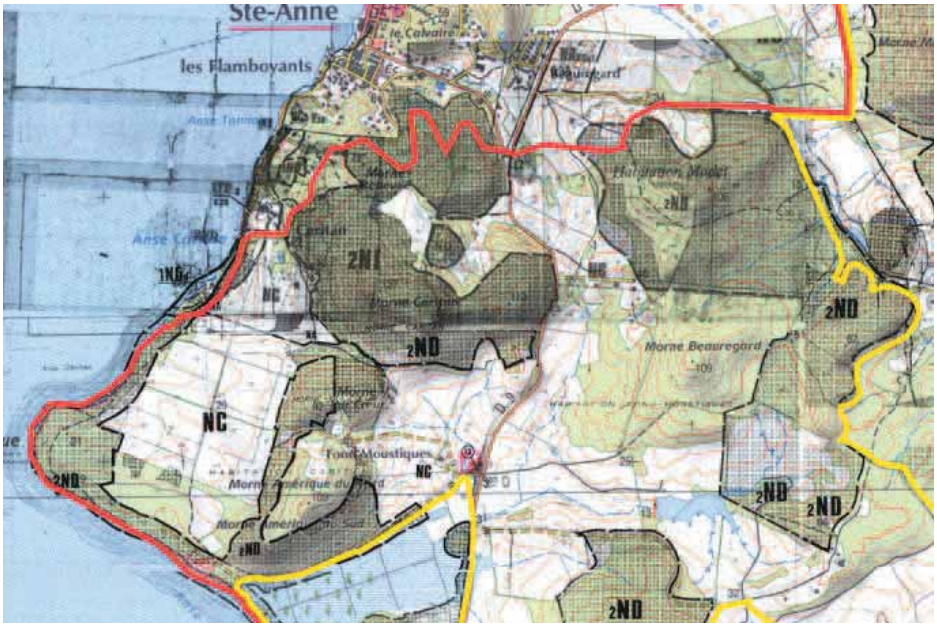

Cohérence des limites avec le POS

Cohérence des limites avec le Cadastre

I.1. Morne et Anse Caritan, Morne des Amériques

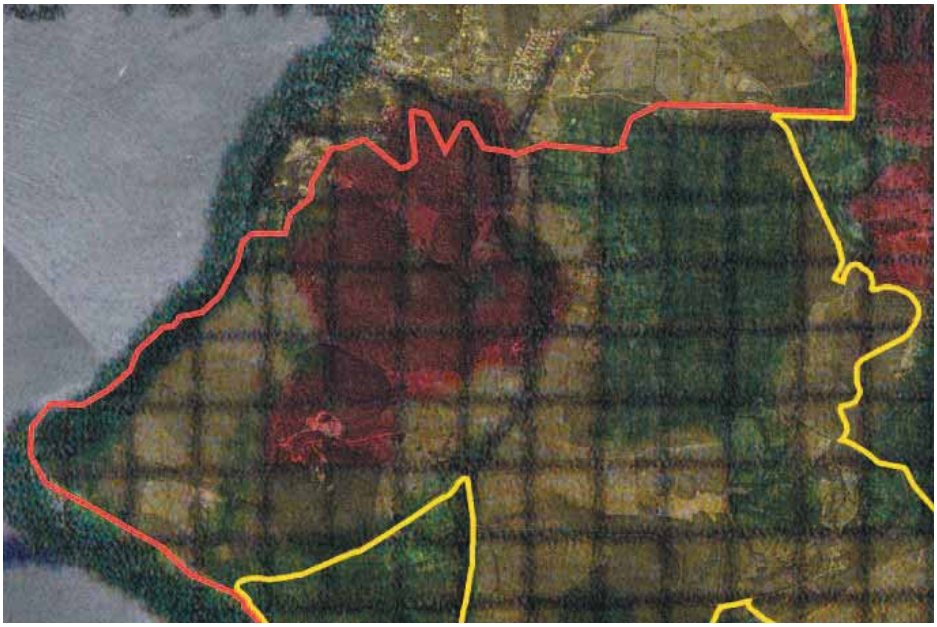

Cohérence des limites avec la Charte du PNRM

Cohérence des limites avec la Reserve de Chasse et le site inscrit

Cohérence des limites avec la ZNIEFF, la fdl, le site inscrit

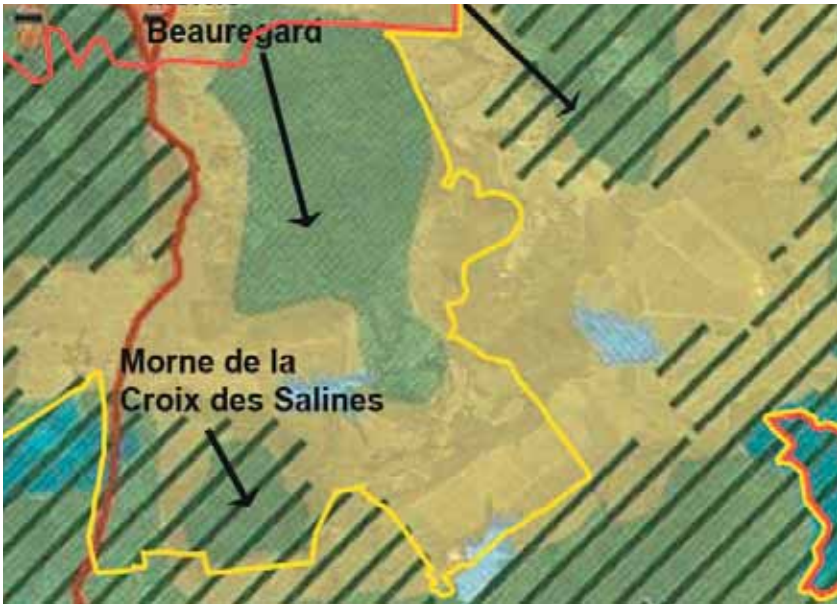

Cohérence des limites avec le SAR

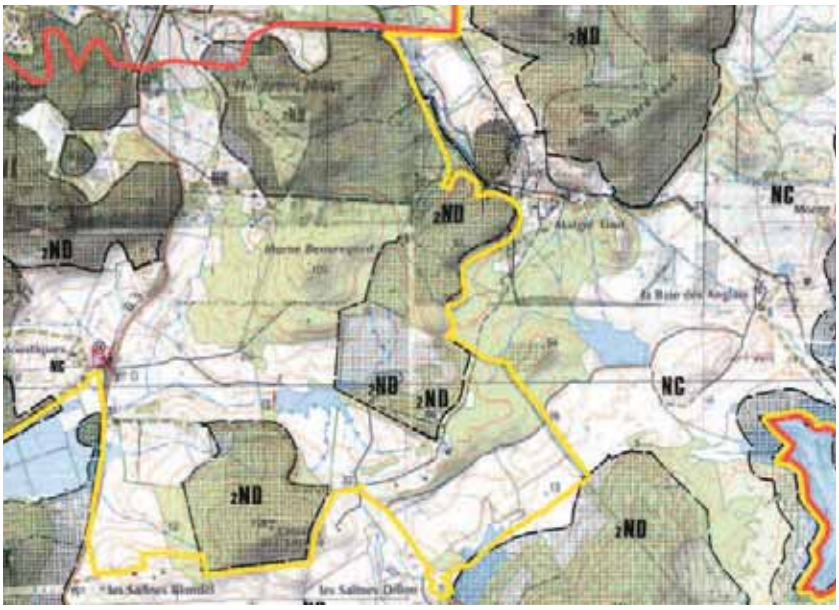

Cohérence des limites avec le POS

Cohérence des limites avec le Cadastre

Cohérence des limites avec la Charte du PNRM

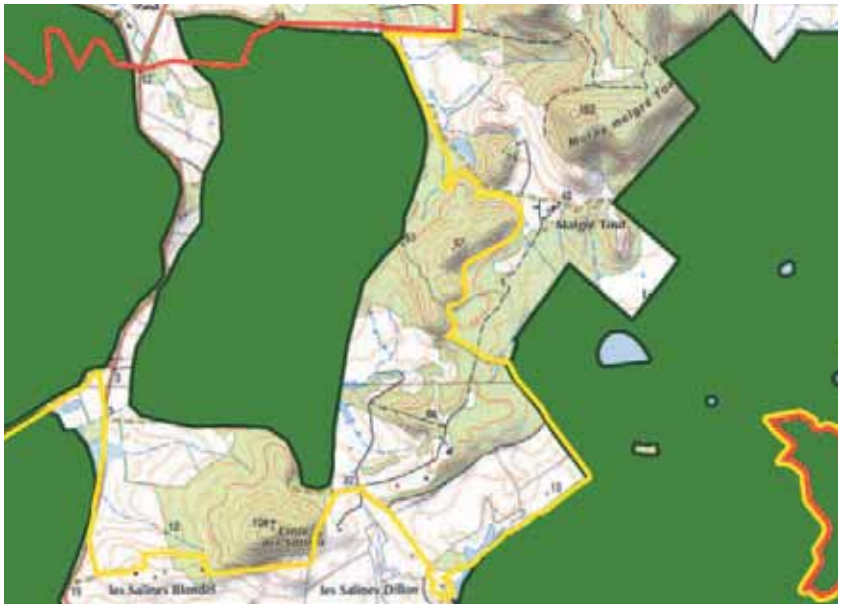

Cohérence des limites avec la Reserve de Chasse et le site inscrit

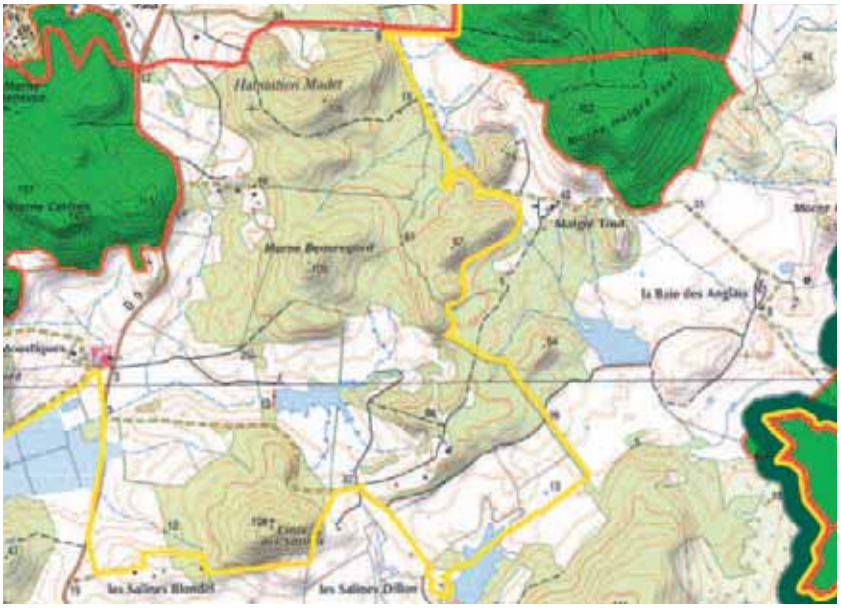

Cohérence des limites avec la Znieff, la fdl et le site inscrit

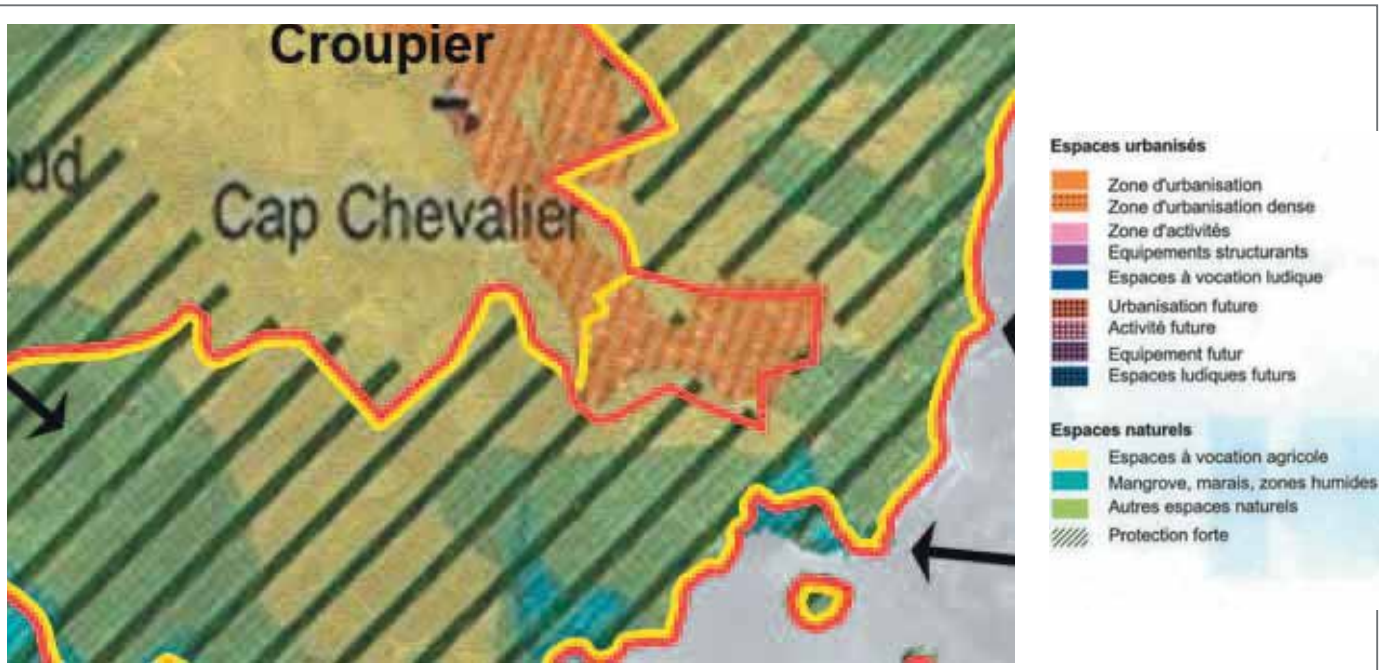

Cohérence des limites avec le SAR

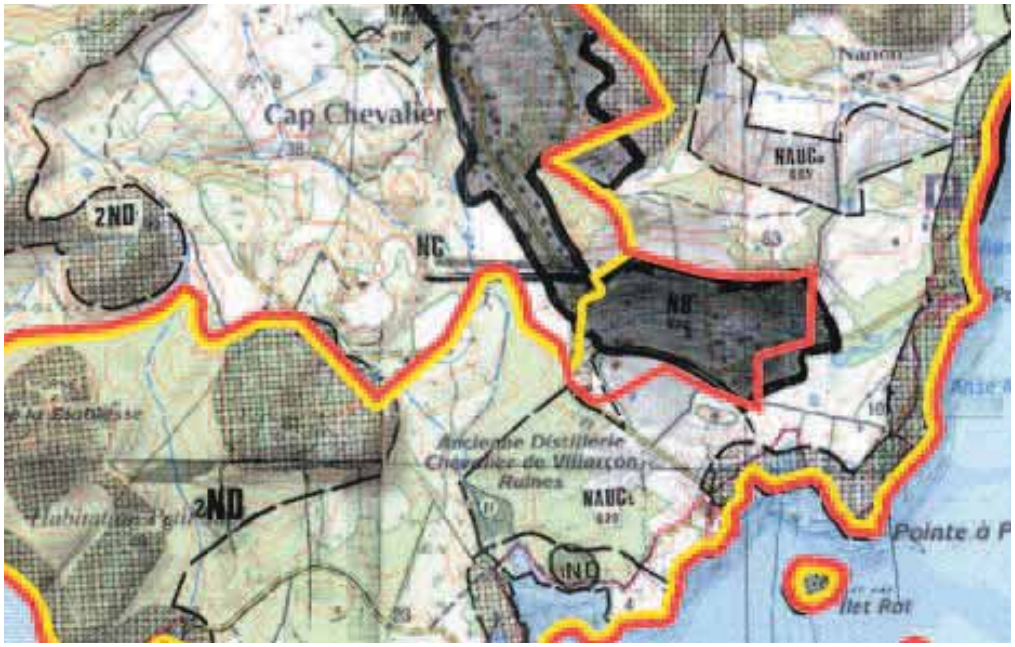

Cohérence des limites avec le POS

Cohérence des limites avec le Cadastre

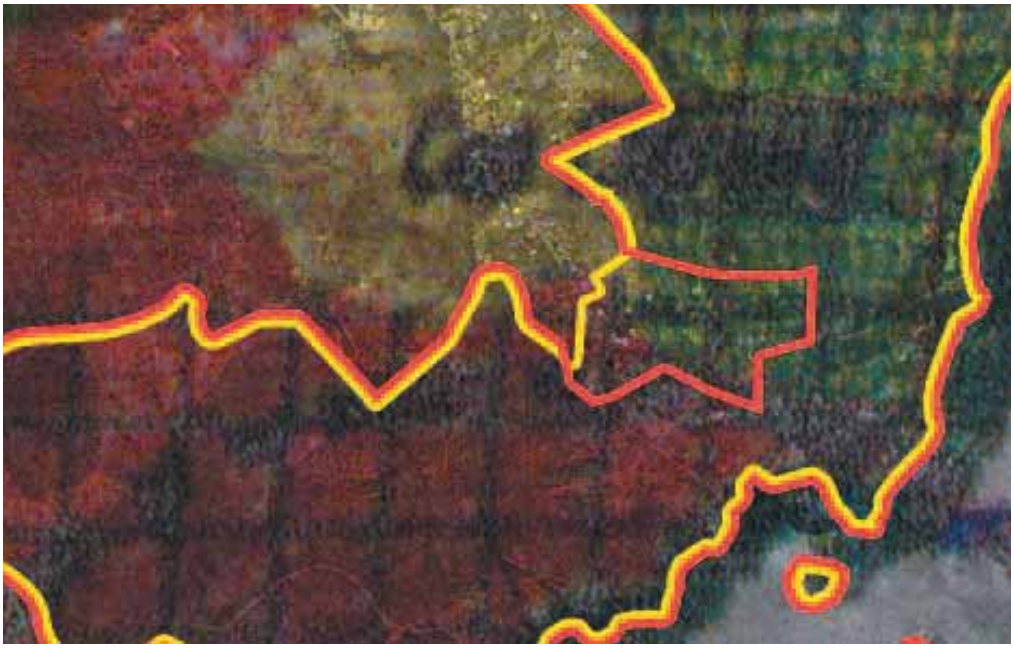

Cohérence des limites avec la Charte du PNRM

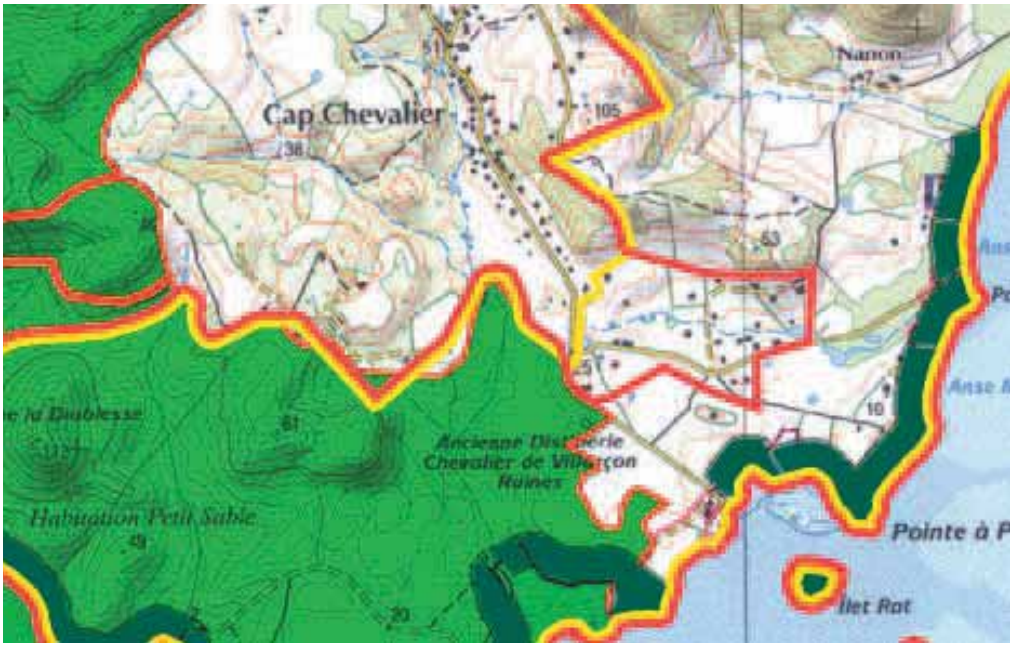

Cohérence des limites avec la znieff, la fdl et le site inscrit

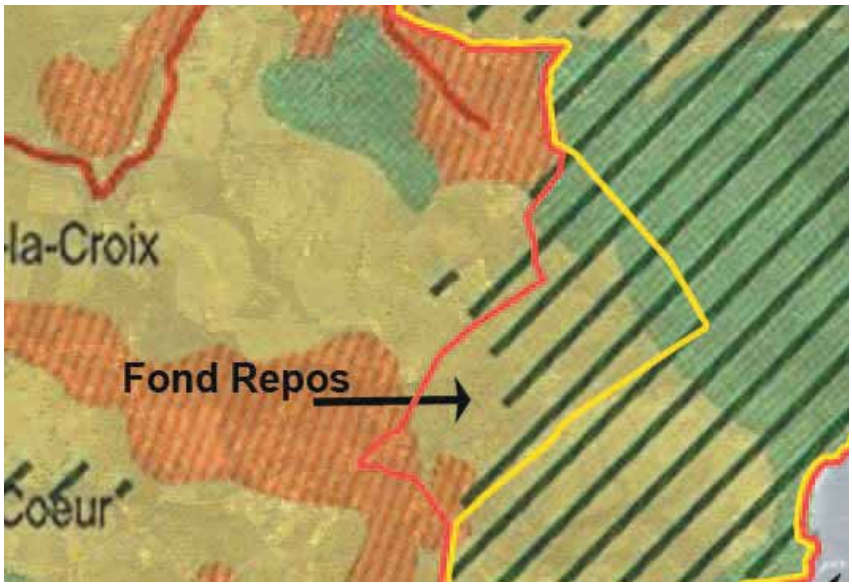

Cohérence des limites avec le SAR

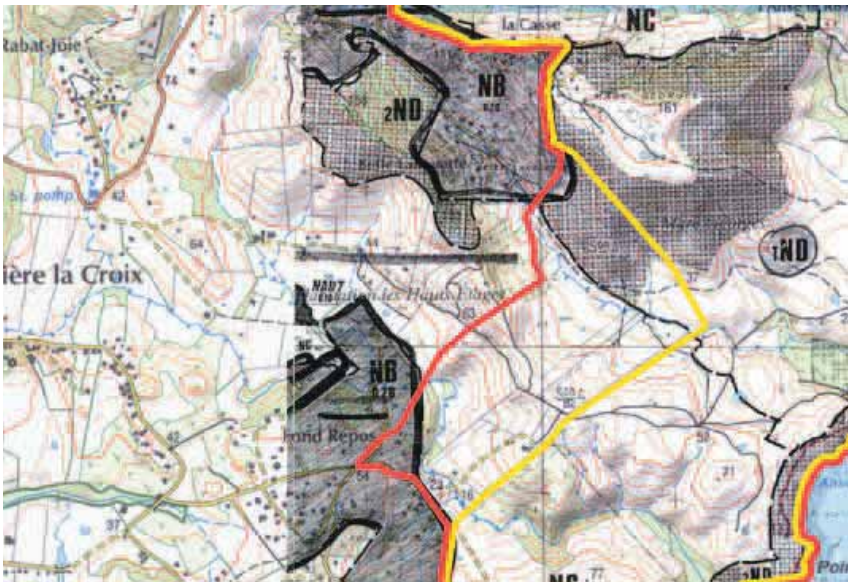

Cohérence des limites avec le POS

Cohérence des limites avec le Cadastre

Cohérence des limites avec la Charte du PNRM

Cohérence des limites avec la znieff et la fdl

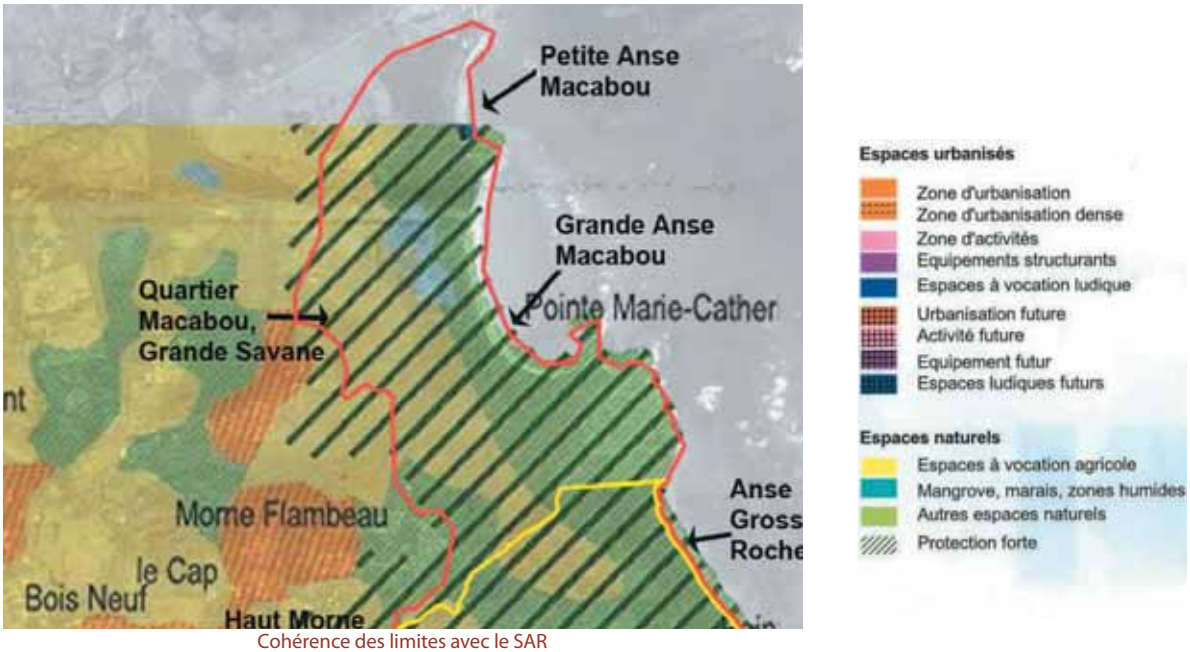

Cohérence des limites avec le SAR

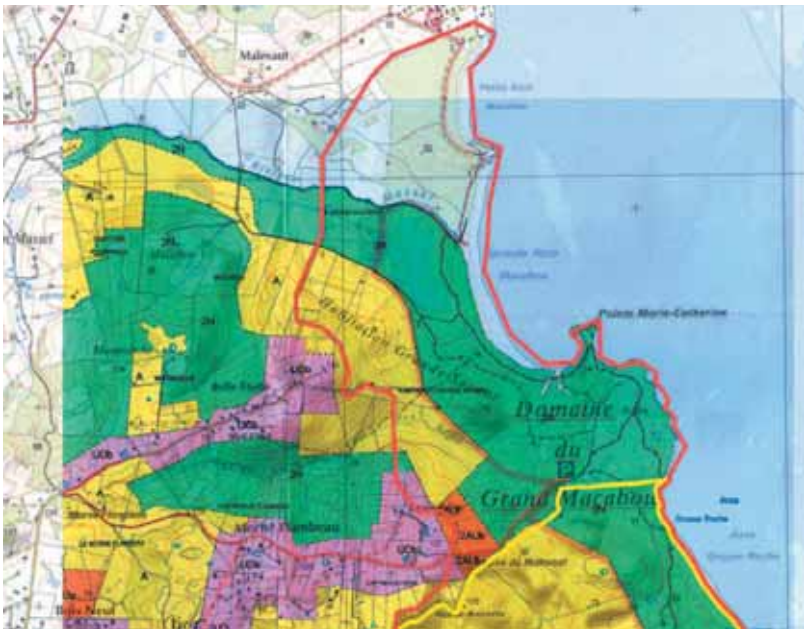

Cohérence des limites avec le POS

Cohérence des limites avec le Cadastre

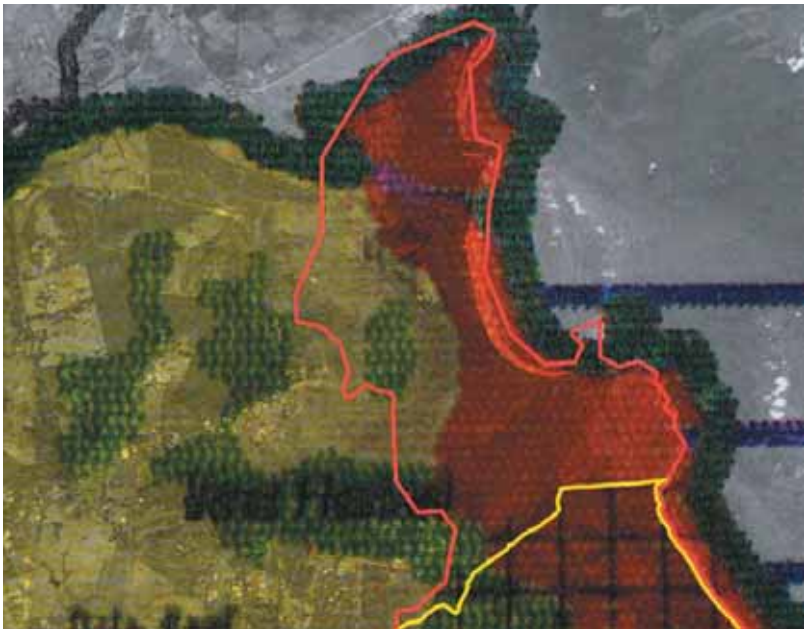

Cohérence des limites avec la Charte du PNRM

Cohérence des limites avec la Reserve de Chasse et le site inscrit

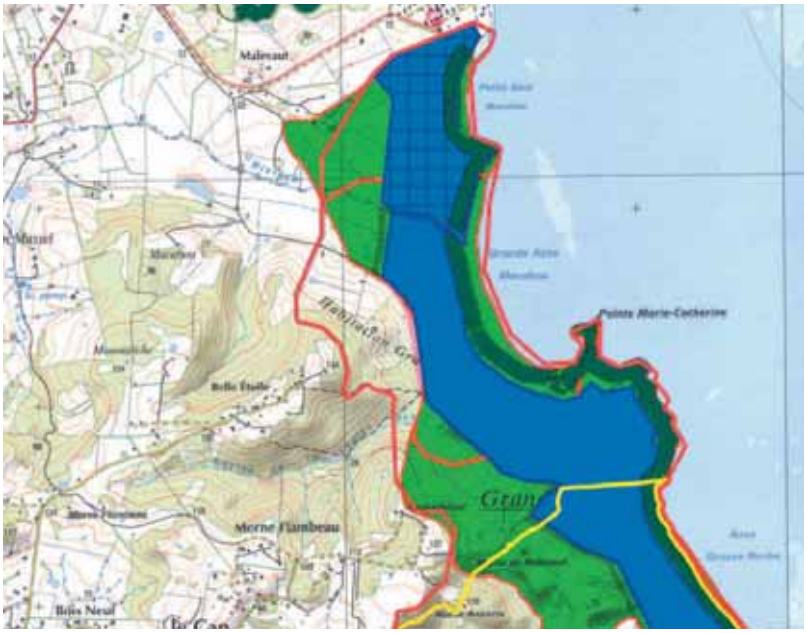

Cohérence des limites avec le CEL et les projets d'acquisition du CEL, la fdl, les znieffs